

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/O1/067**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2024
RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport est joint en annexe.



**RAPORTU À L'ANNU
DI U SVILUPPU
À LONGU ANDÀ**

RAPPORT ANNUEL
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2024

LUTTÀ | PRISERVÀ | RINFURZÀ | FAVURÌ | SVILUPPÀ

Indice / Table des matières

Intruduzione Introduction	3
Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu	9
Axe 1 – Lutter contre le changement climatique	9
1.1.Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	9
1.2.Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables	11
1.3.Accompagner les territoires pour faire face aux défis du changement climatique.....	13
1.4.Diminuer l’empreinte écologique des bâtiments d’enseignement de la Collectivité de Corse.....	16
1.5.Favoriser l’intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires	16
1.6.Une action innovante à la direction adjointe des ports et aéroports	18
1.7.Développer la mobilité active et électrique	19
1.8.Rénover l’éclairage public pour réduire les consommations d’énergie et les pollutions lumineuses	20
Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l’ambientu è e risorse	23
Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	23
2.1.Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales	23
2.2.Protéger la ressource en eau.....	24
2.3.Veiller au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC.....	25
2.4.Accompagner les territoires dans la préparation et la conduite d’opérations.....	27
2.5.Eclairer les politiques publiques relatives à l’aménagement du territoire.....	28
2.6.Protéger et valoriser le domaine public de la Collectivité.....	29
2.7.Préserver la biodiversité terrestre.....	32
2.8.Préserver et valoriser les milieux naturels	37
2.9.Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l’action des laboratoires d’analyses.....	45
2.10.Gérer la fréquentation de l’île Lavezzu	49
2.11.Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales.....	50
2.12.Mettre en place une stratégie de conservation de la flore	51
2.13.Protéger et valoriser les forêts de Corse.....	54
2.14.Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources.....	61
Le suivi scientifique de la pêche artisanale corse	69
2.15.Améliorer la connaissance des différents flux de déchets	75
2.16.Favoriser l’économie circulaire et réduire la production de déchets	78
Acchisu 3 – Rinfurzà a cusionu suciale, a solidarià trà i territorii à trà e generazione	81
Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations	81
3.1Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme	81
3.2Favoriser l’accès au foncier et au logement des ménages	84
3.3Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser un accès à la santé pour tous	84
3.4Promouvoir les actions de formation liées à l’environnement et au développement durable	85
3.5Renforcer l’attractivité et le soutien aux territoires de l’intérieur et de la montagne.....	87
3.6Améliorer le réseau routier	92
3.7 Lutter contre le non-recours aux droits.....	95
3.8 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.....	96
Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l’essari umani	102
Axe 4 – Favoriser l’épanouissement de tous les êtres humains	102
4.1. Eduquer au développement durable	102
4.2. Sensibiliser les individus aux problématiques de l’écologie et du développement durable	107

4.3. Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	109
4.4. Soutenir et favoriser les actions de protection de l'enfance.....	110
4.5. Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	112
4.6. Adapter la politique d'action sociale de la Collectivité pour ses agents	113
Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunumia durevule è sulidaria	116
Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire	116
5.1. Promouvoir une agriculture durable et de proximité	116
5.2. Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement.....	119
5.3. Orienter l'action économique par les engagements financiers vers les transitions écologique et sociale des entreprises.....	123
5.4. Soutenir la politique territoriale du travail et de l'emploi en Corse	124
5.5. Développer l'économie sociale et solidaire en Corse	126
5.6. Favoriser les projets cinématographiques et audiovisuels respectueux de l'environnement.....	128
5.7. Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales	131
Comment la Collectivité de Corse contribue aux objectifs de développement durable ?	137

Intruduzione Introduction

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la Collectivité de Corse en 2024. Les actions recensées dans ce rapport ne sont pas exhaustives. Il a été demandé en effet aux services de présenter les principales actions nouvelles mises en place en 2024 ainsi que les résultats des actions les plus marquantes déjà mises en place.

Le cadre du rapport annuel de développement durable est défini par l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret ».

Ce rapport se décline autour des 5 finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun des axes, il rend compte à la fois :

- Des politiques conduites par la collectivité qui contribuent au développement durable du territoire ;
- Des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour tendre vers l'exemplarité et agir de manière plus responsable.

Enfin, pour faciliter la lecture de ce document, comme l'année dernière, celui-ci dispose d'un double sommaire :

- Le premier, classique, liste les parties et sous-parties de ce document et en indique les numéros de page ;
- Le second, dans une approche développement durable et mise en lumière des actions de la Collectivité, liste pour chaque objectif de développement durable les actions menées et renvoie également aux numéros de page (sommaire situé à la fin du rapport).

A contribuzione di i programmi europei per accimà i scopi di u sviluppu à longu andà

La contribution des programmes européens pour l'atteinte des objectifs de développement durable

Les politiques de l'Union européenne (UE) ont pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2030, pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE. Cette stratégie européenne, concrétisée avec la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » et fixe des objectifs en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat.

Dans le cadre de l'élaboration des programmes européens, les autorités de gestion sont tenues d'établir une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de s'assurer de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux.

Ainsi, le programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 approuvé par la Commission européenne le 2 décembre 2022 a été élaboré en tenant compte des incidences environnementales. Un objectif stratégique intitulé « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » est dédié aux questionnements environnementaux et est décliné en interventions régionales sur lesquels les porteurs de projets peuvent déposer des projets.

De plus, dans la mise en œuvre du programme, des mesures d'accompagnement et de suivi sont prises afin d'assurer le suivi de l'EES. En complément, dans le cadre du plan de relance de l'UE, les programmes sont orientés de manière à faire appliquer le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » dit DNSH. Ainsi, les projets qui seront programmés au titre du PE FEDER-FSE+2021-2027 feront l'objet d'une analyse de tout préjudice important selon les critères environnementaux couverts par la réglementation.

En outre, le plan d'évaluation du programme européen prévoit d'évaluer l'impact du FEDER au travers de la mise en œuvre des opérations dédiées aux thématiques climat, énergie, environnement.

Parallèlement au FEDER, le FEADER dédié à l'agriculture met en œuvre des mesures dédiées au développement durable. Ainsi, le plan d'évaluation du PSN approuvé le 31 août 2022 prévoit de mener des évaluations portant sur les objectifs environnementaux et climatiques en analysant notamment :

- Les pratiques culturales et pratiques d'élevage,
- L'évolution des émissions de GES,
- L'évolution de la production durable d'énergie issue de l'agriculture et la sylviculture.

Les programmes FEDER-FSE et FEADER de la période 2014-2020 arrivent à leur terme fin 2024. Vous trouverez dans la rubrique suivante un aperçu détaillé des opérations programmées en matière de développement durable pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

- **Une durabilité respectée sur les enjeux du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 :** Les dossiers programmés au titre de l'année 2024 ont dessiné un paysage favorable aux priorités européennes en matière de durabilité, contribuant ainsi pleinement aux objectifs de développement durable tout en renforçant le tissu économique local. Voici les principales actions :
 - **Thématique énergétique :** rénovation de l'éclairage public, favorisant l'efficacité énergétique et la transition écologique.

- **Thématique sociale** : soutien à l'École de la 2^e chance, offrant des opportunités de réinsertion et de qualification professionnelle.
- **Thématique de la santé** : construction de maisons de santé et d'espaces médicaux pour améliorer l'accès aux soins.

Ces projets illustrent une dynamique territoriale alignée avec les ambitions européennes pour une croissance inclusive et durable.

- **Retour d'expérience sur le FEDER-FSE 2014-2020** : l'année 2024 est marquée par la clôture des programmes européens. La clôture du programme FEDER-FSE 2014-2020 a permis de faire un bilan des compétences et de l'expérience acquise, notamment dans la gestion des crises sanitaires. Ainsi, le dispositif REACT-EU mis en place au sein du programme FEDER-FSE 2014-2020 pour faire face aux incidences de la crise sanitaire liée au COVID-19, a soutenu la reprise économique et a redéfini les priorités, notamment dans les domaines de la santé. Le retour d'expérience du REACT-EU a en outre influencé la programmation du FEDER-FSE+ 2021-2027, avec des projets axés sur la transition écologique et la construction de maisons de santé, en continuité avec la gestion de la reprise économique.
- **Au titre du FEADER**, des mesures dédiées à l'agriculture biologique au travers de deux types d'opérations, de compenser les surcoûts et le manque à gagner qu'entraîne le mode de production en Agriculture Biologique : la conversion (insuffisamment pris en charge par le marché) et le maintien. Le programme 2014-2020 dédie 63% de ses crédits au titre du principe de non-régression environnementale. En volume, cela représente plus de 300 opérations programmées en lien avec les objectifs de développement durable pour les mesures dédiées aux investissements agricoles liés à la mise en valeur de l'espace agricole dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles, au développement des zones forestières et d'amélioration de la viabilité des forêts ou encore des investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle.

In fine, les mesures surfaciques liées aux engagements agroenvironnementaux et climatiques (MAEC) et les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques ICHN représentent la part la plus importante de l'enveloppe FEADER et permettent de restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie.

- **La montée en compétence des effectifs par l'EUROPACT** : l'action de l'Europe repose sur des programmes systémiques, cependant, la formation continue des agents demeure essentielle pour une gestion optimale des fonds européens. Grâce au dispositif européen EUROPACT, en partenariat avec l'ANCT, 2024 a marqué une avancée significative dans la montée en compétences des effectifs, avec un accent particulier sur les enjeux réglementaires, environnementaux et responsables.

Ce renforcement des compétences constitue un gage de qualité dans la mise en œuvre des programmes, assurant une allocation efficace et efficiente des fonds, notamment dans les domaines de la transition énergétique et de la durabilité. Les formations dispensées par l'ANCT ont permis de poser un socle de compétences de pointe en gestion, accompagnement et innovation administrative, garantissant ainsi une conformité stricte à la politique verte européenne, et contribuant à l'impact durable des projets.

Pour finir, la Collectivité de Corse a présenté une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. Elle a été accréditée en janvier 2022. Dans l'ensemble français, la Corse est la seule à avoir été accréditée et bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la mise en place de ses activités de mobilité.

Outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager sur la nouvelle programmation européenne une autre façon d'entreprendre et de poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale. La mobilité internationale et la coopération européenne par l'échange de bonnes pratiques sont des atouts majeurs pour répondre aux nombreux défis auxquels la Corse est confrontée.

3 thématiques occupant 2 années de la programmation ont été identifiées comme objets de futures coopérations :

- L'économie circulaire 2022-2024 ;
- La redynamisation du rural 2024-2026 ;

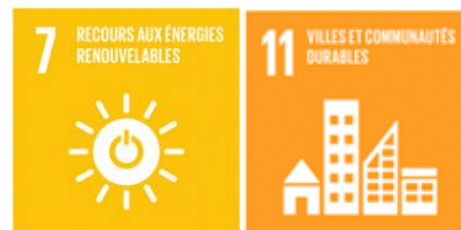
L'application des sciences comportementales à la gestion des flux touristiques 2026-2028.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024

1. Programmation du FEDER-FSE+ 2021-2027 :

- **Faciliter la transition énergétique au quotidien :** avec trois dossiers présentés sur l'axe énergétique en 2024, le programme s'intègre pleinement dans les ODD :

- 3 projets intégrant 35 communes pour un volume financier prévisionnel de 12M€ dédié à l'éclairage public basse consommation.
- L'Europe s'engage avec un soutien financier de plus de 2,8M€ pour renforcer les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette contribution consolide directement les actions de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).
- Plus de 9 913 points lumineux seront modernisés ou remplacés dans 35 communes, dans le cadre de l'action dédiée à l'efficacité énergétique. L'objectif est de réduire globalement de 75 % la consommation énergétique des communes concernées.



- **Renforcement de l'offre de soins :** favoriser la création de solutions de santé pour le territoire et lutter contre les effets de la désertification rurale :

- Construction d'un espace médical pluriprofessionnel en Haute-Corse, visant à réduire les inégalités d'accès aux soins et à renforcer l'offre de santé sur le territoire.
- L'Europe s'engage à hauteur de plus de 786 410 € pour soutenir cette thématique de la santé, contribuant ainsi aux ODD sur le territoire.
- Une efficacité financière notable avec un investissement de 1 310 683 €, permettant une augmentation estimée des capacités d'accueil à 6 000 patients par an.



- **Accompagner les populations en difficulté :**

- 5 projets présentés en faveur des problématiques sociales et de l'emploi en Corse, impliquant plus de 4 569 employés dans la co-construction de ces initiatives sociales, visant à renforcer le marché de l'emploi insulaire.
- Un volume financier prévisionnel total de 7,4M€ en faveur du soutien à la compétence et aux jeunes, avec une mobilisation estimée de plus de 3,4M€ d'ici 2024 de financements européens.
- Des prévisions annuelles encourageantes d'entrée de participants dans des dispositifs d'insertion professionnelle et favorisant la montée en compétences de la main-d'œuvre avec plus de 1 710 personnes formées.



- **Renforcement des programmes 2021-2027 sur des thématiques clés pour soutenir les secteurs locaux :**

- Intégration des zones Natura 2000 dans le programme, un domaine d'intervention stratégique visant à amplifier l'impact durable initialement prévu à +100% sur 2025.
- Mobilisation de plus de 5 000 000 € pour la mobilité douce en zone urbaine, axée sur les infrastructures de transport. Ce renforcement stratégique permettra aux régions urbaines de verdir davantage leurs systèmes de transport, une mesure qui répond à 100% aux objectifs de transition climatique.



2. Clôture du programme FEDER-FSE 2014-2020 et soutien à l'économie en temps de crise (REACT-EU) : la clôture du programme 2014-2020 a permis de dresser un bilan sur les bonnes pratiques et de finaliser les travaux avec un taux élevé d'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

- 4 réunions thématiques sur le retour d'expérience du REACT-EU avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), permettant de définir les priorités pour l'avenir de l'Europe en Corse.
- Réalisation de 9 évaluations d'impact du programme, confirmant l'utilité de l'engagement européen dans le tissu local et répondant à l'ensemble des objectifs de durabilité. Accessible sur le site : <https://www.europa.corsica/evaluations-dimpact-2014-2020/>.
- Un programme ayant soutenu massivement le maintien des tissus industriels, productifs et d'innovation sur le territoire. Plus de 58 entreprises de ces secteurs ont été accompagnées, avec 30 M€ mobilisés pour la reprise économique.
- Une réduction optimale des GES à long terme, engagée lors de la reprise économique, avec la construction d'infrastructures douces permettant une diminution d'environ 347 tonnes de CO2 sur la période de crise.
- Plus de 16 équipements et services systémiques déployés pour soutenir la reprise économique, l'efficacité énergétique et les localités, contribuant ainsi à réduire massivement les inégalités territoriales.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



2024 | LUTTÀ | PRISERVA | RINFURZA | FAVURI | SVILUPPA

Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu

Axe 1 – Lutter contre le changement climatique

Les objectifs nationaux et globaux de lutte contre le changement climatique ne peuvent être atteints sans l'action et l'implication de tous et en particulier celle des collectivités, qui s'engagent au plus près des réalités.

1.1. Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels

Agence de référence pour la transition énergétique et l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ces domaines.

Une de ses missions vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050 fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et les actions qui en découlent, tel que prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Adopté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le SRCAE de Corse prévoit de s'appuyer sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie
- L'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables vers « le 100% ».

La PPE révisée, adoptée par l'Assemblée de Corse en mars 2023, fixe un objectif à atteindre en 2028 par rapport à 2018 de + 600 GWhs de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Pour atteindre cet objectif, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prévoit à horizon 2028 des objectifs renforcés sur l'ensemble des secteurs en matière de MDE avec notamment une forte montée en puissance des rénovations globales performantes des logements.

La PPE intègre également dans ses objectifs un volet « précarité énergétique » afin de répondre aux difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques croissantes, en cohérence avec le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

Enfin, par arrêté du 09 octobre 2023, l'Etat a reconnu l'AUE comme l'Opérateur de MDE sur le territoire.

La rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels doit permettre la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble des ménages et en particulier ceux se trouvant en situation de précarité. La mise en œuvre du plan de rénovation constitue une réponse adaptée à des factures énergétiques élevées. Elle s'accompagnera également d'une amélioration conséquente du confort de vie, puisqu'afin de limiter le coût important des factures d'énergie de nombreux ménages se privent de chauffage.

Les services de l'AUE accompagnent notamment les bailleurs sociaux et les bâtiments tertiaires au travers d'appels à projets, et les ménages au travers du dispositif ORELI en mobilisant pour l'ensemble de ces cibles des financements FEDER, CPER, CdC et CSPE (Contribution de Service Public de l'Énergie via le cadre territorial de compensation).

La rénovation énergétique des bâtiments, concerne les logements collectifs publics ou privés, les logements individuels et également les bâtiments tertiaires.

Les dossiers de soutien de la rénovation de ces logements et des bâtiments tertiaires sont instruits par l'AUE à la suite de la réalisation d'études multicritères permettant d'identifier les bouquets de travaux à mettre en œuvre en cohérence avec les objectifs de la PPE ou par le biais du dispositif ORELI (pour les particuliers).

En 2024, 17 copropriétés privées ont également déposé une demande d'aide pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réaliser une rénovation globale performante.

Dans un souci de cohérence globale et d'efficacité, l'AUE s'est rapprochée des services de l'Etat afin d'établir un espace commun de travail et d'échanges sur les futurs dossiers de rénovations qui seront déposés dans la continuité des démarches entreprises pour la rénovation des maisons individuelles.

En effet, une convention de partenariat signée entre le délégué de l'Anah et l'AUE en avril 2023 a permis de rapprocher les dispositifs ORELI et « MaPrimeRenov » pour offrir aux ménages un parcours simplifié via un interlocuteur unique. Pour les particuliers, le dispositif unifié de soutien à la Rénovation Globale Performante propose de manière coordonnée :

- Un guichet unique avec un numéro unique sur tout le territoire pour l'information, le conseil et l'orientation des ménages dans leur projet de rénovation.
- Un seul dossier à constituer avec des formulaires standardisés.
- Un réseau d'accompagnateurs étendus pour une meilleure couverture sur tout le territoire.
- Un accompagnement réalisé par un seul interlocuteur, agréé Mon Accompagnateur Rénov' et ORELI pour les rénovations entraînant au moins deux sauts de classe énergétique DPE.
- Des aides financières plus incitatives, permise par un cumul des aides facilité : jusqu'à 100% de prise de charge ou 70 000 € de primes pour les ménages les plus modestes et une couverture plancher de 20 000 € (sans condition de ressources).
- Une palette complète de services destinés aux propriétaires de maisons individuelles et des conseils aux occupants locataires.

L'AUE, aux côtés de la CdC poursuit sa collaboration avec l'ANAH, la DREAL et les DDT pour la mise en place du nouveau schéma de contractualisation de l'ANAH dans les territoires. La mise en cohérence des dispositifs déployés sur le territoire par une action concertée des acteurs et une mutualisation des moyens est indispensable à la massification des rénovations de l'habitat privé. La convention de coopération et de coordination régionale est en cours d'élaboration. Elle permettra de définir le cadre commun pour soutenir les actions de rénovation et leur déploiement opérationnel à travers les pactes territoriaux.

En parallèle, l'AUE a poursuivi son action d'information et formation auprès des filières professionnelles et parties prenantes insulaires.

En matière de précarité énergétique, l'AUE a organisé le 11 juillet 2024, en partenariat avec la DREAL, un atelier dont l'enjeu est de créer un réseau d'acteurs de la détection qui fera intervenir notamment les travailleurs sociaux qui sont en lien direct avec les ménages précaires.

Le 12 novembre 2024 un Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat de Corse (CEAC) était spécialement dédié à cette thématique. Il visait à présenter les actions engagées en 2024, à faire un point sur l'avancée du phénomène de précarité énergétique en Corse et plus globalement à sensibiliser les différents partenaires à la lutte contre celui-ci.

En 2024, l'AUE a déployé le programme **SEIZE** pour la dernière année. Financé dans le cadre des CEE et porté par EcoCO2. Il vise à sensibiliser aux économies d'énergies les entreprises et collectivités.

Il comprend 4 actions gratuites :

- Des ateliers de formation pour présenter le mix énergétique, les enjeux, la notion de MDE et les écogestes ;
- L'installation de kit de capteurs relevant la consommation électrique, ainsi que le confort thermique
- L'orientation vers les dispositifs d'aides à la MDE présents sur le territoire
- Une visite dans les locaux du bénéficiaire afin de déterminer ses possibilités d'actions

Dans le but d'être le plus efficace possible, l'AUE conventionné des partenariats avec le CAUE de Corse et la CCI pour qu'ils puissent dans leur domaine de compétence participer au déploiement du programme. Des animateurs régionaux ont été recrutés pour déployer les actions du programme sur les territoires.

Chiffres clés :

- 1 400 logements sociaux ont été rénovés ou sont en cours de réalisation d'une surface totale de 122 501 m² pour environ 22,7 M€ de dépenses totales et 2,2 M€ d'aides de l'AUE. Cela correspond à 22 009 MWh/an d'énergie primaire économisés et à 12570,74 teqCO₂/an évités.
- Concernant les maisons individuelles via le dispositif ORELI, en 2024, 157 maisons ont été rénovées et 278 projets sont en cours de réalisation, dont environ 50% éligibles à ANAH (ménages modestes et très modestes).
- En ce qui concerne l'axe tertiaire public, différents projets au stade d'étude ont été déposés.

Concernant le programme Seize :

179 entreprises/collectivités sensibilisées lors d'ateliers

97 Entreprises/collectivités équipées de kit-capteurs

42 entreprises/collectivités orientées vers des dispositifs d'aide

26 entreprises/collectivités ont bénéficié d'une visite énergie

Par ailleurs, les objectifs globaux du SEIZE (programme financé dans le cadre des Certificats d'Economie d'Énergie et porté par EcoCO₂ visant à sensibiliser aux économies d'énergies les entreprises et collectivités), ont été remplis ; le bilan des retombées devrait être établi au premier trimestre 2025.

1.2. Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables

Pour rappel, les différentes contractualisations permettent à l'AUE et ses partenaires de doter le territoire de dispositifs opérationnels d'accompagnement, financiers et techniques, des projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'objectif final étant d'atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui prévoient :

- L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36%
- La rénovation de la totalité du parc d'éclairage public
- Une baisse des consommations du secteur tertiaire de 23%
- Une baisse des consommations du secteur résidentiel de 18%

L'AUE a élaboré un « Guide des aides » comprenant tous les soutiens aux actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

- Les crédits du PO-FEDER (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional) : Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.
- Les crédits de la Collectivité de Corse se rattachant au CPER (Contrat de Plan Etat-Région) : Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études de faisabilité, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.
- Les crédits de la Collectivité de Corse : Ces aides sont attribuées aux particuliers, entreprises et collectivités pour soutenir l'achat de VAE (Vélos à Assistance Électrique), les projets de rénovation des maisons individuelles, les CESI (Chauffe-eau solaire individuel), et l'ensemble des actions EnR-MDE pour les collectivités et professionnels.

En 2024, à la suite de la désignation par la Commission de Régulation de l'Énergie de l'AUE comme opérateur MDE pour la Corse, l'Agence a élaboré un guide des primes spécifiquement et directement versées par elle pour les actions de maîtrise de l'énergie du cadre territorial de compensation pour lesquelles l'AUE a été désignée.

Ainsi, l'AUE assure également un rôle d'information et de conseil sur les dispositifs d'aides, mais aussi d'assistance technique et opérationnelle aux porteurs de projets.

Les résultats :

- 85 projets accompagnés
- 4 926 MWh économisés par an (+320% p/r 2023)
- 2 560 032€ de crédits d'investissement mandatés (88,23% du voté)

Perspectives/axes d'amélioration :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE ;
- Animation des filières EnR et MDE

Chiffres clés :

Bilan Mobilité :

- 8 dossiers VAE (-34 p/r 2023) avec 5 études sur les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques financées à hauteur de 283 200€ et 3 dossiers VAE pour un investissement total de 7 406 €.

Ces opérations ont permis d'économiser 4,3 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 1,3 teqCO₂/an.

Bilan ENR thermiques :

- Bois énergie :

2 opérations (idem 2023) avec 1 étude financée à hauteur de 3 240 € et une réalisation à hauteur de 68 255 € ;

- Solaire thermique :

13 opérations (+5 p/r 2023) avec 13 réalisations pour un total de 89 077 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est de 168 m²

- Thèmes précurseurs :

1 opération (idem 2023) avec 1 étude financée à hauteur de 16 800 €

Ces opérations ont permis de produire 265 MWh/an (-294 MWh p/r 2023) de chaleur finale et de réduire les émissions de 119 teqCO₂/an.

Bilan ENR électriques :

- Hydroélectricité :
2 études financées (idem 2023) à hauteur de 67 200 €.

Bilan Efficacité énergétique électrique :

- Éclairage public :
11 études financées à hauteur de 83 745€ et 14 réalisations (+3 p/r 2023) financées à hauteur de 11 104 454€ (dont 928 255€ d'aides de la CdC, 4 929 500 € d'aide Cadre territorial de Compensation et 2 857 428 € d'aide Fonds Vert et 2 389 271€ d'aide du FEDER) ;
- Rénovation :
30 études financées à hauteur de 535 318 € et 3 réalisations à hauteur de 4 60 024€ (dont 2 170 434€ d'aides de la CdC, 360 000 € d'aide Cadre territorial de Compensation et 861 999 € d'aide Fonds Vert et 1 067 592€ d'aide du FEDER).

Ces opérations permettront d'économiser 4 926 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 3 590 teqCO₂/an.

Bilan Aides Particuliers

- VAE (Vélo à Assistance Electrique) : 698 particuliers aidés en 2024 à hauteur de 300 797 € pour un investissement total de 1 527 479€. Au total, depuis le début du dispositif, 6 205 VAE ont été financés ;
- CESI (Chauffe-eau solaire individuel) : 72 particuliers aidés en 2024 à hauteur de 110 800 € pour un investissement total de 386 170 €. La surface totale des capteurs est de 261 m² et permettent de produire 120 GWh/an d'énergie thermique ;
- ORELI (Rénovation des logements individuels) :
 - o 266 études en cours ;
 - o 29 opérations en cours de travaux, financées à hauteur de 713 564 € pour un investissement éligible total de 2 585 844 € ;
 - o 157 opérations terminées, financées à hauteur de 2 184 133 € pour un investissement éligible total de 9 28 350 €.

1.3. Accompagner les territoires pour faire face aux défis du changement climatique

Dans l'optique de la mise en œuvre des politiques territoriales sur l'énergie, la qualité de l'air, et l'adaptation aux changements climatiques, l'AUE poursuit la mise en œuvre du SRCAE adopté par l'Assemblée de Corse en 2013. Il fixe l'objectif d'autonomie énergétique à 2050 et consacre de grandes orientations concernant les thématiques transversales liées à la qualité de l'air et à l'adaptation au changement climatique. Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE) qui en découlent, déclinent les actions à mener pour l'énergie.

Afin d'optimiser l'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique, la prise en compte de la qualité de l'air extérieur et intérieur et l'adaptation aux changements climatiques, l'AUE anime le Club Climat. Ce réseau fédère l'ensemble des « relais » locaux au sein des EPCI afin de permettre des échanges réguliers et optimiser les interventions communes sur ces sujets transversaux, en particulier quant à l'élaboration de plans d'actions opérationnels, les Plans Climat Air Energie (PCAET).

L'Agence alimente le réseau local, notamment lors de ses participations aux ateliers d'élaboration des PCAET, grâce à des travaux nourris par sa participation à des réseaux nationaux. Ainsi, l'AUE participe aux travaux du RARE, réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, qui accompagne les agences et observatoires de l'énergie dans leurs missions auprès des territoires. Elle participe ainsi à différents groupes de travail, en particulier à un groupe sur l'adaptation au changement climatique, qui vise à structurer une méthodologie d'accompagnement à la résilience de nos territoires et à disposer de données et d'indicateurs climatiques efficaces.

Le RARE lui a aussi permis de participer aux groupes de travail réunis par la DGEC, liés à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et aux travaux en cours sur le futur Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

L'AUE a aussi contribué à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Concernant la prise en compte de la qualité de l'air intérieur (QAI) et la nécessité de s'adapter aux évolutions climatiques, une série d'actions sont prévues, dont une action de mobilisation pour la prise en compte de la qualité de l'air, afin de sensibiliser les collectivités, les professionnels et le grand public et adapter nos actions en termes de mesures et d'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les démarches de travaux (neufs, réhabilitation) par rapport aux évolutions réglementaires intervenues en fin d'année 2022.

Concernant la qualité de l'air, l'AUE siège en outre au conseil d'administration de Qualitair et participe aux réflexions en cours sur la surveillance des polluants réglementés, et non réglementés (particules fines à ultrafines) et sur les données air à intégrer aux PCAET.

L'AUE a également organisé, en novembre 2024, un Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat (CEAC) dédié à la qualité de l'air intérieur.

S'agissant des énergies renouvelables, l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables collectifs en Corse. Le réseau s'est doté en 2024 de deux documents stratégiques, une Charte de fonctionnement et un règlement intérieur mais aussi de trois instances : une décisionnelle (COPIL) et deux opérationnelles (COMOP, Acteurs relais) réunissant au total plus d'une trentaine d'acteurs.

De plus, depuis mars 2024, l'AUE, participe avec 7 autres partenaires franco-italiens au projet européen INVECE (Innovation Verte et Communautés Energétiques), cofinancé à 80 % par le FESR. D'une durée de 24 mois avec un budget global de 2 M€, il vise les 3 objectifs : la création d'un observatoire transfrontalier, l'accompagnement de 10 communautés énergétiques, l'organisation d'actions d'apprentissage.

Enfin, en matière d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de l'autonomie énergétique, de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de l'air, l'AUE a organisé les 30 et 31 octobre 2024 le Salon Energ'isule. Depuis 2013, c'est le premier événement dédié aux défis, opportunités et solutions innovantes liés aux grands enjeux de transition écologique dans les territoires insulaires. Energ'isule représente une plateforme d'échange, de partage d'expérience et de collaboration pour les acteurs impliqués dans les secteurs de l'énergie et de l'aménagement des territoires, les décideurs politiques, les professionnels et les innovateurs technologiques. L'édition 2024 concernait l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les Zones Non Interconnectées.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

- 5 territoires engagés dans une démarche de PCAET
- Participation aux 4 groupes de travail du réseau RARE sur l'accompagnement des collectivités
- Concernant Energie Nostra :

- Plus de 100 acteurs locaux sensibilisés et 60 formés
 - 2 guides nationaux corédigés avec Energie Partagée : le petit PV au sol et l'autoconsommation collective en mode citoyen
 - 29 structures publiques/privées engagées dans le réseau Energia Nostra, au travers de la signature de la Charte
 - Une dizaine de projets locaux EnR accompagnés dont 2 opérations d'autoconsommation collective quasi-opérationnelles
 - 2 sessions de formation sur l'autoconsommation collective avec 20 participants (dont 17 membres et 3 hors réseau)
- Concernant le programme européen INVECE :
- Participation aux 3 évènements transfrontaliers (Cagliari, Nice et Gênes)
 - 14 membres d'Energia Nostra signataires du Mémoire d'Entente régional pour la création et l'animation de l'Observatoire Transfrontalier des Communautés Energétiques
 - Organisation d'un évènement transfrontalier sur 2 jours, couplé au Salon Energ'Isule, fin octobre, à Ajaccio

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

- Un réseau d'échanges opérationnel pour lutter contre le réchauffement climatique : le Club Climat
- 5 territoires engagés dans une démarche de PCAET
- Depuis 2021, un réseau stratégique et opérationnel dédié aux projets d'énergies renouvelables collectifs, Energia Nostra
 - Sensibilisation et formation des acteurs locaux
 - Publication et signature d'une Charte en 2024 pour encadrer les plus actifs
 - Accompagnement des projets locaux EnR avec un focus en 2024 sur la filière PV et le modèle de l'autoconsommation collective
 - Participation aux travaux et évènements nationaux organisés par Energie Partagée.
- En mars 2024, lauréat du 1^{er} Appel à projets Interreg Italie-France Maritime 2021-2027, au travers d'INVECE dédié aux communautés énergétiques, avec 7 partenaires franco-italiens.
 - Participation aux travaux et évènements transfrontaliers
 - Signature du Mémoire d'entente transfrontalier et régional pour la création et l'animation de l'Observatoire des Communautés Energétiques

Perspectives/axes d'amélioration en 2025

- Signature d'une charte du Club Climat,
- Animation d'un GT qualité de l'air intérieur et d'un GT Adaptation au changement climatique au sein du club climat, conformément à la mise en œuvre du SRCAE/PCAET et au PRSE,
- Révision du SRCAE.
- Dans le cadre d'Energia Nostra : focus sur l'autoconsommation collective
- Poursuite du projet européen INVECE

1.4. Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse est responsable d'un patrimoine immobilier important comprenant notamment 45 collèges et lycées soit environ 150 bâtiments.

Dans le cadre du Plan d'Amélioration des Performances Energétiques (PAPE) voté par l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse procède à des travaux de rénovation de chaudières existantes et d'installation de nouvelles chaudières biomasses dans ses établissements scolaires.

L'objectif poursuivi est l'abandon de l'énergie fossile (en particulier le fioul) au profit d'énergies renouvelables, en l'occurrence la biomasse.

En 2024, 2 EPLE ont été équipés de nouvelles chaufferies biomasses.

- Collège de MOLTIFAU : Construction d'un bâtiment de 30m² avec silo intégré accueillant une chaudière biomasse fonctionnant aux granulés ;
L'implantation de la chaufferie biomasse permettra une réduction annuelle de 37 tonnes de CO₂ et de 11.8 tep soit une réduction d'environ 83% de l'impact environnemental de la production.
- Lycée professionnel Jules Antonini : Rénovation complète de la chaufferie biomasse détruite lors de l'inondation de juin 2020 et remplacement de la chaudière de secours fioul par une chaudière gaz.

Chiffres clés : 10 EPLE de Corse sont maintenant équipés de chaufferie biomasse.

1.5. Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires

L'action relève de la politique de développement des infrastructures et services de transport ferroviaire en vue de favoriser les échanges internes sur l'ensemble de la Corse.

Elle s'inscrit plus largement dans la politique d'intermodalité de la Collectivité de Corse, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures (routiers et ferroviaires) afin d'offrir une alternative au transport individuel par des services adaptés à la demande et aux différents territoires.

L'action vise plus particulièrement à :

- L'amélioration de l'accueil des voyageurs avec la modernisation des gares et des haltes du réseau,
- La modernisation de l'infrastructure
- L'augmentation de l'offre, notamment sur le périurbain avec l'extension de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) et la réalisation de points de croisements
- Le déploiement du système d'information voyageurs et de billettique.

La fréquentation et l'offre mesurées en 2024 dépassent les chiffres de l'année 2023. Les investissements en cours permettent de surcroît de respecter les programmations inscrites au titre du PEI4, CPER, FEDER.

	<p>Exemple de la modernisation des 5 ponts entre CASAMOZZA et U PONTE A A LECCIA</p>		<p>Exemple de la réalisation du point de croisement du RICANTU dans le cadre du programme CCVU</p>
	<p>Nouveaux quais de AIACCIU dans le cadre du programme CCVU</p>		<p>Exemple de rénovation de bâtiments avec la gare de AIACCIU</p>

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Les principaux indicateurs de suivi sont le nombre de voyages, voyageurs*km et trains*km.

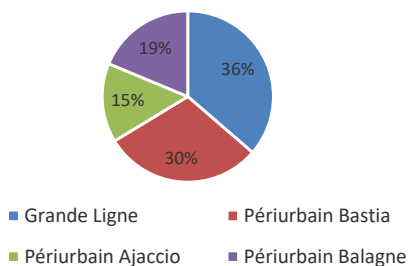
Offre : Environ 1 000 000 trains*km

Fréquentation : Environ 1 200 000 voyageurs

Fonctionnement CDC : 28,7 M€

Investissement CDC : 23 M€

Répartition des voyages



Répartition des voyageurs par trajet

1.6. Une action innovante à la direction adjointe des ports et aéroports : La création d'un effet récifal dans un milieu marin anthropisé

Les travaux de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia qui se sont achevés en novembre 2024 ont pour objectif de renforcer le rôle protecteur des ouvrages existants et de garantir la sécurité des aménagements littoraux (esplanade, port de plaisance, route de front de mer) et des personnes, en cas de submersion marine.

Les ouvrages existants étaient constitués de tétrapodes, de blocs cubiques et de matériaux divers. Ces éléments ne pouvant pas être réutilisés pour reconstruire les nouveaux ouvrages devaient initialement être évacués par voie terrestre dans des lieux de traitement appropriés (décharges spécialisées).

Une autre solution a été mise en évidence consistant à stocker ces éléments (volume de 15 000 m³) dans un talweg sous-marin de faible pente identifié à la sortie du port de commerce de Bastia. Ce talweg totalement anthropisé avait déjà été utilisé comme zone de remblais dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance du Bassin Saint-Nicolas du port de commerce.

Cette solution qui a notamment permis une émission des GES bien plus faible que la solution qui était initialement retenue contribue à l'objectif « protection de la faune et de la flore aquatiques ».

Son objectif est de créer un effet récifal par le biais de la création d'un « habitat » favorable au développement de la biodiversité marine.

Résultats

Dans un milieu initialement anthropisé, l'effet « récifal » est confirmé comme le souligne la présence d'une faune diversifiée de poissons (mérus, sars, saupes, rougets-barbets, castagnoles,) dont certains sont typiques des fonds rocheux de Méditerranée ou d'échinodermes (étoiles de mer).

Il est aussi noté un début de colonisation du récif par de la flore (différentes communautés de macroalgues...) et de la faune fixe (éponges).

Il est attendu dans les prochaines années une diversification plus importante de la flore et de la faune fixe et mobile.



Avant 2024, le site était anthropisé. La présence de faune et de flore pouvait être considérée comme quasi nulle.

Seulement quelques mois après les travaux, il est constaté la présence d'une flore et d'une faune déjà riche et variée.



1.7. Développer la mobilité active et électrique

Les transports représentent 52% de la consommation énergétique globale sur le territoire. Ce secteur, principale source de dépendance aux énergies fossiles, a donc été identifié en priorité par la PPE pour atteindre l'autonomie énergétique.

Pour rappel, étant donné que 1 actif insulaire sur 2 vit à moins de 5Km de son lieu de travail, et que le trajet moyen constaté en Corse est de 10Km pour une durée de 21 minutes, l'objectif poursuivi consiste notamment à développer une politique en faveur de la mobilité active (marche, vélo, etc.) et de la mobilité électrique en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Maîtrise des déplacements notamment au travers de documents de planification de la mobilité (territoires, employeurs)
- Report modal vers les modes actifs (Marche, Vélo) et les transports en commun
- Meilleure utilisation de l'existant via notamment le co-voiturage et l'écoconduite
- Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules
- Transition vers la mobilité électrique et hydrogène.

Dans ce cadre l'AUE apporte un soutien technique et financier notamment, aux schémas des liaisons douces et voies vertes, à la mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables (location, vélo-école, stationnement, abri, etc.).

De plus, l'AUE anime et déploie depuis 2016 un dispositif d'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique qui rencontre un engouement certain auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Enfin, un appel à projets à des destinations des EPCI a été lancé pour définir des programmes cohérents d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques pour l'ensemble des cibles publiques et privées afin de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins.

Afin d'encourager l'évolution des pratiques en matière de mobilité, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse octroie une aide à l'achat pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE) à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises.

Au total, cela représente fin 2024, 6269 VAE soutenus et en service. Ce dispositif est notamment déployé sur le territoire au travers du réseau des vélocistes partenaires composé à ce jour de 32 structures. Il convient de souligner qu'il s'agit d'une filière à fort développement économique. Le réseau est ainsi passé en 7 ans de 16 à 32 entreprises partenaires représentant plus d'une centaine d'emplois sur le territoire corse en faveur du développement du vélo pour tous.

Parallèlement, l'AUE a été sélectionnée en tant que Pilote pour le programme TIMS. Financé par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), TIMS est un nouveau programme pour une mobilité durable et solidaire. En Corse, c'est le projet porté par MOB'IN Corsica et 5 associations qui a été sélectionné pour accélérer le déploiement de dispositifs en faveur de la mobilité durable et inclusive d'ici 2027. L'AUE a organisé le lancement du programme le 1^{er} octobre 2024 au Spaziu Simon Bacelli de Lama.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années dans le cadre du groupe de travail dédié au développement de la mobilité inclusive via l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitué en décembre 2019 par délibération de l'Assemblée de Corse. Celui-ci est co-piloté par l'AUE et le réseau Mob'IN Corsica. Ce dernier rassemble plus de 12 acteurs locaux de l'ESS qui emploient plus de 80 salariés, dont une vingtaine dans des services de mobilité.

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'AUE a instruit et certifié les paiements de 7 dossiers du PO Feder et du React EU relatif à :

- L'extension de la CCVU (Commande centralisée de voie unique) à l'ensemble du réseau de chemins de fer de Corse pour 7 gares ;
- La réalisation de la voie verte d'Asprettu ;
- La réalisation d'une voie verte à Bunifaziu.

Enfin, afin de répondre aux objectifs de la PPE et de structurer le développement de la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire, l'AUE a lancé un appel à projet dédié visant à identifier et accompagner les acteurs du territoire dans la définition d'un plan pluriannuel de déploiement de bornes de recharge.



Perspectives et axes d'amélioration :

- Poursuite et optimisation du dispositif de l'aide à l'achat de VAE pour les particuliers.
- Promotion du dispositif de l'aide à l'achat de VAE à destination des collectivités et entreprises.
- Décarbonation de la mobilité : promotion de l'AAP Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE).
- Accompagnement des collectivités dans leurs documents de planification de la mobilité.

Chiffres clés et indicateurs 2024 :

Dispositif d'aide à l'achat de VAE :

- 698 particuliers et 33 VAE pour les entreprises et collectivités en 2024.
- Depuis 2016 : 5871 particuliers et 398 VAE pour les entreprises et collectivités
- + de 300.000€ de subvention sur 2024.
- 72 % des particuliers ont achetés un VAE grâce à une aide incitative.

1.8. Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier. Il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente 30 à 50% de la facture énergétique communale. La PPE révisée, adoptée par l'Assemblée de Corse en avril 2023, prévoit de finaliser la rénovation de la totalité des 70 000 points lumineux de la Corse pour 2028.

À la suite du diagnostic réalisé par l'AUE révélant un potentiel de rénovation de plus de 70000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4,5M d'euros /an (en 2017), le lancement d'un appel à projets (AAP) a été décidé.

L'AAP lancé par l'AUE pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires dans une démarche « Eclairer juste » prévoit des exigences claires et précises pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70% pour les communes. Ainsi, afin d'accompagner les décideurs dans leurs questionnements face à tout projet d'éclairage public, une Charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse est en cours d'élaboration par l'AUE en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Etat, EDF, les associations des maires de Corse, les syndicats d'énergie, le Parc Naturel Régional de Corse, de l'ANPCEN(Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes), des clubs d'amateurs d'astronomie et du Groupe Chiroptères Corse.

L'éclairage étant aussi un des véhicules de l'image d'un territoire, une opération de rénovation réussie sera pour la Corse un outil formidable de mise en valeur. Il s'agit d'un projet très ambitieux et d'une ampleur inédite qui permettra à la Corse d'envisager une labélisation de « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

RESULTATS :

Bilan des études : 233 communes ont lancé des études

- 16 études sont en cours
- 217 études ont été finalisées

Bilan des travaux : 209 communes sont en phase travaux

- 65 chantiers de rénovation sont en cours ou seront prochainement lancés
- 144 chantiers de rénovation ont été finalisés

Ainsi :

- Sur les 70 000 points lumineux à rénover, 52 021 rénovés ou en cours de rénovation dont 2585 en 2023
- 233 communes ont répondu à l'Appel à Projets dont 17 en 2024

Ce qui permet :

- 78.25 % d'économie d'énergie en moyenne
- Un gain moyen de 397 kWh par point lumineux par an
- Coût total des rénovations : 70,7 M€ dont 41,2M€ d'aides
- 20,7 GWhs d'énergie finale économisée
- 15 800 tonnes de CO2 évitées

Perspectives et axes d'amélioration :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE
- Renforcement d'une approche transversale entre services et en matière de préconisation d'éclairage dans les autres secteurs (tertiaire, ...)
- Finalisation de la charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse dont le lancement est prévu au premier trimestre 2025
- Candidature de la Corse aux labels « Villes et villages étoilés » et « Reserve Internationale Ciel Etoilé »
- Lancement d'un Appel à Projets spécifique pour l'éclairage privé

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES



Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l'ambienti è e risorse

Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

La Corse est indéniablement un territoire riche en biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine, minérale, végétale ou animale. La Collectivité de Corse est consciente de l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité et du rôle qu'elle joue dans la qualité de vie, l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire.

2.1. Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales

L'accord-cadre relatif au 11^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau a été signé en septembre 2019. Il fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'Eau et la Collectivité de Corse pour les six ans à venir avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 millions d'euros pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

Ce nouveau contrat s'appuie sur une politique d'intervention fondée sur des priorités fortes tenant compte des spécificités des territoires. En Corse, la solidarité en faveur des nombreux territoires ruraux insulaires défavorisés et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique concentrent les priorités d'intervention.

Les bénéficiaires au titre de ce programme de la Collectivité de Corse sont les communes, leurs groupements et les EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement. Il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique.

De plus, la Collectivité de Corse a approuvé via la délibération n°22/174 de l'Assemblée de Corse en date du 25 novembre 2022 le nouveau guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau. Ce guide décrit dans un même document les dispositifs existants et à venir qu'ils relèvent de la convention d'application de l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du règlement d'aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif de Corse (SADPMC), ou encore du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires – territorii, pieve è paesi vivi, à travers notamment la mobilisation de la Dotation Quinquennale.

Ce règlement propose également de nouveaux dispositifs d'aides (à périmètre budgétaire constant), dont les modalités pratiques, définies par appels à projets, dédiés à la réalisation de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement afin de lutter contre la carence dans ce domaine, ou encore aux procédures de régularisation des ressources en eau.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Montant des AP votés : 7 000 000 €, CP consommés au 26/11/2024 : 6 910 815,13 €
En 2024 il a été attribué un montant total de 6 989 673,36 € dans le domaine de l'eau :

11^{ème} programme CdC/Agence de l'Eau	6 121 704 € - 85 opérations
Complément DETR	21 377 € – 1 opération
Réinscription	382 712,36 € - 5 opérations
Subvention exceptionnelle	431 721 € - 1 opération
Plan relance	32 159 € - 1 opération

2.2. Protéger la ressource en eau

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** est un document de planification décentralisé bénéficiant d'une légitimité politique et d'une portée juridique qui fixe, pour une période de six ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin, dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) d'octobre 2000. Il constitue la réponse au défi de l'adaptation au changement climatique, enjeu majeur pour les générations futures.

Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le SDAGE est élaboré à l'échelle de l'Île à l'initiative de notre Collectivité par le Comité de bassin. Il est adopté par ce Comité et approuvé par l'Assemblée de Corse. Il est révisé tous les six ans.

Le Comité de bassin Conca di Corsica est une assemblée présidée et nommée par le Président du Conseil exécutif de Corse qui réunit des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers de l'eau (agriculteurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement, producteur d'énergie...) et de services de la Collectivité de Corse et de l'État. Le Comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques humides.

La mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires et l'accompagnement des acteurs, essentiellement les communes et EPCI, pourront ainsi être développés de façon cohérente, afin de faire face à ces enjeux, dans un contexte de plus en plus prégnant de changement climatique.

Le SDAGE 2022-2027 préconise d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique par territoire telles que les **Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**. Ces projets, dont les modalités de mise en œuvre ont été fixées par délibération 19/380 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2019, reposent sur une approche globale et partagée de la ressource en eau à l'échelle de territoires cohérents avec, pour objectif, l'atteinte d'un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins aussi bien des usages que des milieux aquatiques, en vue d'une gestion durable de l'eau.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau 2025-2030

Le Comité de bassin, réuni le 18 septembre 2024 à Aiacciu sous la présidence de Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau, s'est prononcé favorablement sur le programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, fortement orienté sur les objectifs de bon état des milieux, l'adaptation des territoires au changement climatique, la reconquête de la biodiversité et la solidarité de bassin entre les territoires.

Le vote du Comité de bassin sur l'énoncé du programme d'intervention est le résultat de plusieurs mois de concertation et de mobilisation collective afin de disposer, face à l'urgence climatique, des capacités de financement à la hauteur des enjeux de l'eau.

Durant ce travail important de concertation avec l'Agence de l'eau, l'engagement du Comité de bassin n'a pas faibli pour prendre en compte, plus encore que précédemment, les spécificités et les besoins de la Corse.

Ce nouveau programme constitue une étape de transition vers une Agence de l'eau propre au bassin. Le Comité de bassin de Corse, fruit d'une décentralisation inachevée en 2002, est le seul à ne pas en être doté.



Comité de bassin du 18 septembre 2024

Une **consultation sur l'avenir de l'eau** est ouverte **du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025**. Elle est organisée par le Président du Conseil exécutif de Corse, Président du Comité de bassin, pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et par le préfet coordonnateur de bassin pour risques d'inondation du bassin de Corse.



Le changement climatique, les sécheresses, les inondations, la qualité de l'eau et ses effets sur notre santé, le déclin de la biodiversité... sont des sujets d'actualité concernant tout le monde.

Pour planifier la gestion de l'eau dans les prochaines années, **le Comité de bassin, a identifié les principaux enjeux** que le futur SDAGE devra prendre en compte en recueillant l'avis du public et des assemblées sur les problèmes identifiés et les réponses à apporter.



Le premier trimestre de l'année 2024 a été consacré à la réalisation du diagnostic préalable bilan besoin/ressource en eau dans le cadre du **PTGE Cap Corse**. Les résultats de ce diagnostic ont été présentés lors du COPIL du **24 mai** dernier. A l'issue de cette réunion, plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place pour approfondir les enjeux prioritaires, notamment la sobriété, les interconnexions et la réutilisation des eaux usées. Ces groupes de travail ont permis de cibler et chiffrer les projets à mettre en œuvre sur le territoire.

2.3. Veiller au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC

Il s'agit de veiller au respect de ces objectifs dans les documents locaux d'urbanisme et les décisions d'occupation des sols.

Les documents locaux d'urbanisme de type Plan Local d'Urbanisme sont soumis à l'avis de la Collectivité de Corse sous l'angle du respect des objectifs du développement durable, tels qu'ils figurent au code de l'urbanisme et sont déclinés pour la Corse dans le PADDUC.

L'observation porte particulièrement sur :

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que leur fragmentation le cas échéant et sa justification par le besoin ;
- Les dispositifs permettant d'améliorer l'accès au logement et de limiter les conflits d'usages ;
- Les dispositifs permettant d'assurer un aménagement de qualité et notamment de garantir l'existence et la qualité des espaces publics pour contribuer à la cohésion sociale et plus largement, les dispositifs en faveur d'opérations publiques d'aménagement, seules à même de garantir l'intérêt général et de maîtriser les investissements des collectivités locales dans l'aménagement du territoire ;
- Le zonage d'assainissement et sa cohérence avec les ouvertures à l'urbanisation ;

- La prise en compte des enjeux de requalification urbaine dans certains quartiers afin de les rendre plus adaptés aux enjeux climatiques mais aussi, plus simplement, plus vivables.

Des observations sont adressées à la Collectivité de Corse pour une meilleure prise en compte de ces enjeux et un meilleur impact des Plans Locaux d'Urbanisme sur ces sujets, qui en tient compte dans l'avis qu'elle émet sur ces plans et qui est joint aux enquêtes publiques sur ces plans.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Certaines observations sont prises en compte par les collectivités concernées.

Une réduction des surfaces constructibles est en particulier observée au profit de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et du maintien des continuités écologiques, ainsi que de la fonctionnalité des espaces agricoles, pastoraux et forestiers.

On observe également de plus en plus de servitudes de mixité sociale dans le logement, et des emplacements réservés pour la réalisation de programme de logements en accession encadrée.

Certains plans sont représentés dans la même année avec de considérables améliorations, d'autres sont parfois mis en suspens pendant quelques mois, voire années.

Il ressort qu'il est important de renforcer l'accompagnement des collectivités publiques en amont, les sensibiliser davantage aux effets de l'étalement urbain ainsi qu'aux outils de maîtrise de l'aménagement et de limitation des conflits d'usages.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

13 contributions adressées à la Collectivité de Corse en 2024 à la suite de sa saisine, pour l'élaboration de son avis sur des plans locaux d'urbanisme.

Deux concernaient des PLU déjà examinés quelques temps plus tôt et qui avaient en grande partie pris en compte les observations de la Collectivité de Corse.

L'analyse globale et la mise en révision du PADDUC

Pour donner suite au rapport relatif à la méthodologie de l'analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) adopté en novembre 2021 par l'Assemblée de Corse, l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse a finalisé sa participation, en tant que co-pilote (avec la Collectivité de Corse), à l'analyse globale du document au cours de l'année 2024.

Au cours du même mois de novembre 2021, l'Assemblée de Corse avait validé la création du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme en Corse (CAUC) pour disposer d'un cadre d'échange et de co-construction entre tous les acteurs concernés, notamment dans la perspective de l'élaboration de l'analyse globale du PADDUC et de sa possible révision.

En 2024, l'AUE a participé aux instances consultatives (CESEC, Chambre des Territoires, réunion d'installation du CAUC) pour présenter l'analyse globale du PADDUC.

Le rapport du Président du Conseil Exécutif (rapport n° 2024/O2/300) concernant l'analyse globale du PADDUC et actant le principe d'une révision du document a été approuvé par l'Assemblée de Corse en novembre 2024.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

-Installation du Conseil d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse (CAUC)

-Adoption à l'Assemblée de Corse du rapport n°2024/O2/300 « Analyse globale de l'application du plan d'aménagement et de développement durable de la corse et engagement de la procédure de révision ».

2.4. Accompagner les territoires dans la préparation et la conduite d'opérations

La contribution au renforcement de l'ingénierie publique via l'assistance aux collectivités locales pour l'élaboration de leurs projets d'aménagement (ou leurs documents de planification) a été inscrite comme objectif opérationnel au sein du contrat d'objectifs et de performance validé en 2024 (objectif 1.2.2)

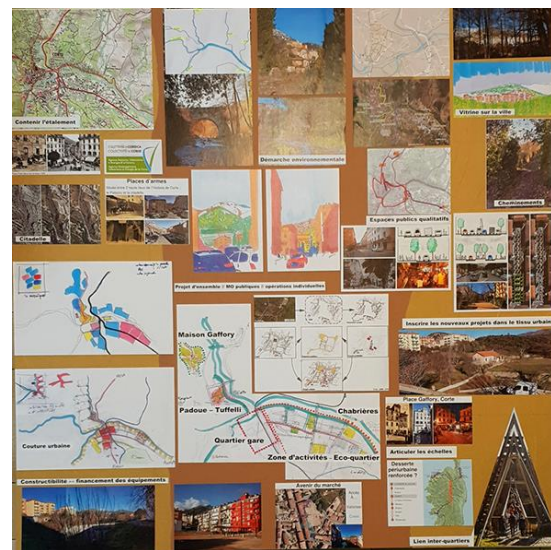
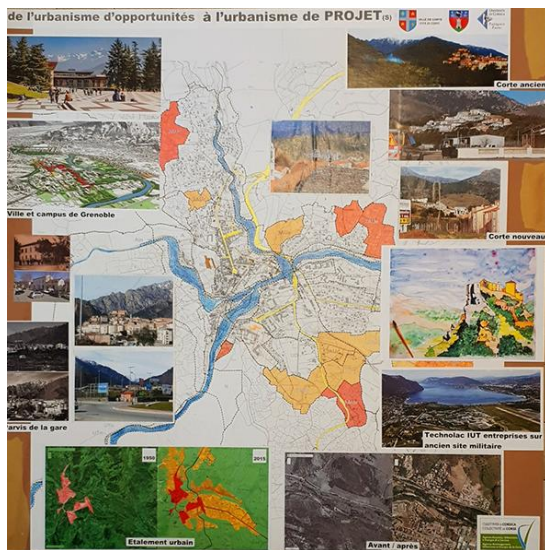
En 2024, les actions de l'AUE rattachées à cet objectif ont pris la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation urbaine ou territoriale, et se sont déroulées dans le cadre de plusieurs marchés publics passés après mise en concurrence, directe ou via une procédure avec publicité (MAPA).

Les collectivités bénéficiaires (ou clientes) ont été :

- La communauté de communes du Cap Corse (opération de revitalisation du territoire)
- La commune de Luri (opération d'aménagement de Santa Severa)
- La commune de Saint Florent (opération de revitalisation du territoire)
- La commune de Brando (aménagement marine d'Erbalunga)
- La commune de Corte, dans le cadre de son opération de revitalisation du territoire (mission déjà décrite en 2023, s'étant déroulée sur plusieurs années, cf. RADD 2023)
- En matière d'assistance à la planification urbaine (PLU) : la commune de Pigna

Objectifs :

- Accompagner les communes et intercommunalités en étant force de proposition
- Participer au développement durable en développant les mobilités actives
- Améliorer le cadre de vie
- Encourager à l'émergence de démarches d'aménagement public, en cherchant à équilibrer les bilans d'opérations (dépenses-recettes)



RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Sur l'ensemble des missions d'AMO relatives à des projets d'aménagement :

- Réalisation de l'ensemble des livrables contractuels : diagnostics, programmation, le cas échéant appui à la passation des marchés de prestations intellectuelles « aval » (type marchés de MOE, etc.)
- Elaboration ou mise à jour des programmations financières attendues par les partenaires financiers (Etat, CdC, etc.)
- Facturation et perception des recettes commerciales.

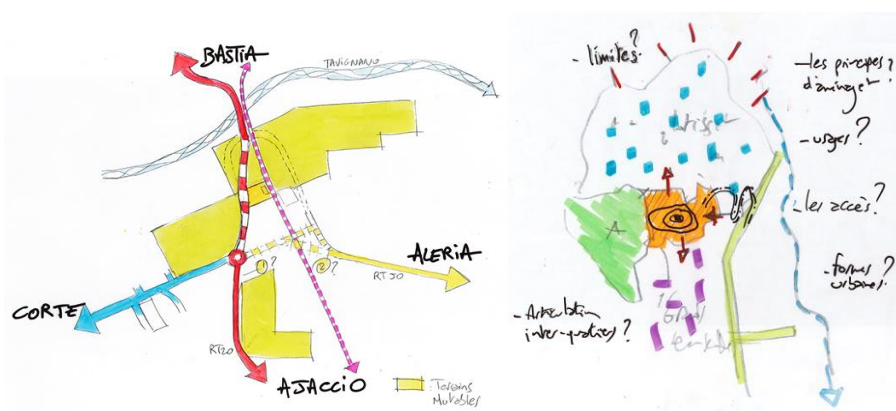
Sur la mission d'AMO pour l'élaboration du PLU de Pigna : Obtention du marché, les prestations débutent à peine.

Concernant les perspectives :

Les perspectives de maintien ou de développement de ce volume d'activités commerciales sont très fortement dépendantes des cadres de financement mis en place par l'Etat, ou de futurs cadres de financement à mettre en place par la collectivité de Corse.

En matière d'axes d'amélioration : 2024 représentait la première année complète de mise en œuvre des missions d'AMO. L'analyse des résultats obtenus va permettre à l'AUE d'affiner ses propositions afin d'augmenter son taux de succès dans l'obtention des appels d'offre.

Sur le plan qualitatif : l'exécution des prestations de l'AUE a donné satisfaction aux collectivités clientes lors de la réception des livrables. Néanmoins, au-delà des productions de l'AUE, il semble nécessaire de réfléchir à l'articulation entre les maîtrises d'ouvrages relevant de niveaux territoriaux différents (exemple : Collectivité de Corse et commune). Faute de quoi, les effets territoriaux concrets verront difficilement le jour. Aussi, la question de la constitution d'une maîtrise d'ouvrage partenariale associant la CdC et les collectivités locales mériterait d'être réfléchi.



Chiffres clés et indicateurs 2024 :

7 marchés d'AMO en cours en 2024

Volumes de recettes commerciales de 174 k€ HT

2.5. Éclairer les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire

Une cartographie précise décrivant l'occupation et l'usage des sols en Corse, durant les années de références 2011 et 2021, a été réalisée afin de mieux connaître l'occupation du sol en Corse et ses dynamiques : imperméabilisation, étalement urbain, mise en valeur agricole, enrichissement, progression de la forêt.

Objectifs :

- Mieux connaître pour mieux planifier :
 - o Connaître l'occupation et l'usage du foncier pour pouvoir agir sur cet élément clé de toutes les politiques publiques.
 - Améliorer la planification du développement et de l'aménagement du territoire à partir d'une meilleure connaissance :
 - Des occupations et des usages, de leur évolution
 - Des pressions et des conflits d'usages actuels ou à venir
 - Des formes urbaines et de leurs spécificités

- Des potentiels : densification et mutation au sein des espaces urbanisés, friches artificialisées, potentiels agricoles, arboricoles, sylvicoles
- Des ressources patrimoniales : bâtis et ouvrages vernaculaires
- Des enjeux écologiques : trames vertes, perméabilité des sols, gestion de l'eau, pressions, potentiels de renaturation...
- ...
- Ainsi aider à la décision dans de nombreux domaines : planification de l'urbanisme, protection de l'environnement, politique agricole, prévention des risques, police de l'urbanisme et de l'environnement...
- Suivre la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) pour suivre la trajectoire du « zéro artificialisation nette » et aider à définir les trajectoires pour les territoires de Corse.
- Outiller les acteurs de l'aménagement du territoire et faciliter l'émergence des documents locaux d'urbanisme, ainsi que leur appréciation par les instances dédiées.
- Combler les lacunes des données actuellement disponibles, qui ne permettaient pas de planifier de manière parfaitement éclairée en tenant compte des réalités des territoires.

Exemple : l'imperméabilisation des sols sur une partie d'Ajaccio



RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

- Travail en cours de finalisation
- Exercice à renouveler à pas de temps régulier pour permettre une connaissance dynamique des évolutions du territoire.

2.6. Protéger et valoriser le domaine public de la Collectivité

Cette action revient au service foncier de la Collectivité. A ce titre, plusieurs actions de 2024 peuvent être citées :

1^{ère} action : Protéger le foncier acquis dans le cadre de la 2x2 voies de u Borgu à U Viscuvatu. Valoriser ce dernier, permettre de favoriser l'équilibre des exploitations agricoles, l'installation d'éleveurs et agriculteurs.

Cet objectif fixé en 2019 a pu être réalisé en 2024.

Ces terrains (carte ci -dessous) dont 52 ha 90a 91ca ont été recensés en zone agricole étaient mis à disposition des agriculteurs par la SAFER qui est opérateur foncier pour la Collectivité de Corse. L'enjeu demeurait dans la vente de ces terrains dont l'objectif était pour la collectivité de Corse, la recherche de mise en valeur des terres et la protection de la biodiversité et des milieux naturels sur le long terme.



CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Il demeure de u Borgu à Tagliu è Isulacciu, des terrains loués à des agriculteurs par le biais de conventions de mise à disposition SAFER CORSE, que la Collectivité de Corse souhaite conserver dans son domaine privé aux fins de réserves foncières environnementales, dans le cadre de la poursuite éventuelle de la 2x2 voies jusqu'à Tagliu è Isulacciu. Locations de 98 ha pour l'année 2023 pour un total de 15 472 €

RESULTATS OBTENUS EN 2024 :

Depuis la fin d'année 2020 au 30 octobre 2024, 59 parcelles ont été rétrocédées prioritairement aux anciens propriétaires ou cédées à des agriculteurs pour une superficie de 40ha à un prix total de 516 544 €.

2nde action : AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'EXTREMITE DE PISTE (RESA) A L'AEROPORT DE CALVI – SANTA CATALINA : CREATION D'UN ILOT DE COMPENSATION.

Le projet prévoit d'aménager l'extrémité Nord de la piste de l'aéroport pour assurer sa mise en conformité au regard des normes de sécurité européennes.

Pour la bande aménagée, les travaux consistent en des terrassements en limite Nord de la piste existante et la mise en place d'enrochements côtés Est et Ouest, soit une superficie de 9000 m².

- La RESA impose quant à elle une extension de la plateforme actuelle ainsi qu'un nivellement des surfaces en prolongement de la piste soit une surface de **8100 m²** (hors enrochements). Une procédure d'expropriation permet l'acquisition des terrains nécessaires aux travaux.

Dans le cadre du projet était proposé 6 ha de mesures de compensation, cependant au regard de la richesse écologique des milieux impactés, la DREAL a estimé les besoins en compensation entre 12,7 et 20 ha.



CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

La CDC a pu en 2024 acquérir à l'amiable 26 ha 68ca au prix de 220 236 euros pour des terrains en zone naturelle et inondable riches en biodiversité situés à proximité de l'aéroport de Calvi. L'objectif fixé par la DREAL a été dépassé et permet donc de pouvoir réaliser les aménagements aéroportuaires tout en maintenant l'écosystème du site et préserver la biodiversité.

RESULTATS OBTENUS EN 2024

L'objectif fixé par la DREAL de 12,7 à 20 ha a été dépassé et permet donc de pouvoir réaliser les aménagements aéroportuaires tout en maintenant l'écosystème du site.

- 3^{ème} action : **Aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu visant à créer une nouvelle voie d'accès de 3,8 km assurant la jonction entre la RT 20 à Caldaniccia (commune de Sarrula à Carcupinu) et la RT 22 et le carrefour giratoire de Budiccione (commune d'Aiacciu)**
Création des îlots compensatoires écologiques de Sant' Angelo et de Ficarella situés sur le territoire des communes d'Aiacciu, d'Afa, d'Alata et d'Appiettu.

Dans le cadre du projet routier de la Pénétrante Est d'Aiacciu, la démarche de compensation écologique étant inévitable, la CdC doit intervenir via des conventions avec le Conservatoire des Espaces Naturels Corse courant 2025, sur 123 ha environ répartis en 2 sites : îlot Sant Angelo (commune d'Aiacciu) et îlot de Ficarella (communes d'Afa, Alata et Appiettu).

Contexte : projet routier de la Pénétrante Est d'Aiacciu

Objectif : mise en œuvre des mesures de compensation conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 2A-2021-04-23-00001 du 23 avril 2021.



Chiffres clés :

La mise en œuvre des mesures de compensation interviendra sur la superficie totale des 2 îlots de compensation (**123 ha**) conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 2A-2021-04-23-00001 du 23 avril 2021.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Ilot Sant'Angelo :

- 1 convention d'occupation de type ORE (Obligation Réelle Environnementale) en cours de finalisation portant sur 1ha82a78ca.
- 3 dossiers en attente de fixation judiciaire par le juge de l'expropriation portant sur 34ha92a10ca.

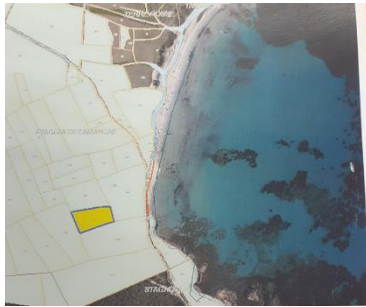
Ilot de Ficarella :

- La CdC a acquis à l'amiable entre 2023 et 2024, 26ha31a65ca situés en zone agricole pour un montant de 508 446 €.
- 9 dossiers font l'objet de convention de type ORE en cours de finalisation pour une superficie de 57ha63a42ca.

Les parcelles acquises à l'amiable et celles qui feront l'objet d'un jugement d'expropriation en 2025 seront également soumises à une convention de type ORE.

La mise en œuvre des mesures de compensation interviendra sur la superficie totale des 2 îlots de compensation (**123 ha**) conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 2A-2021-04-23-00001 du 23 avril 2021.

4^{ème} action : **Poursuivre et améliorer la gestion des espaces naturels sensibles**



Les espaces naturels sensibles peuvent servir à préserver des sensibilités écologiques et paysagères et contribuer à la prévention des risques naturels d'inondation. Pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces, la Collectivité de Corse a créé des zones de préemption et mis en place un droit de préemption sur les espaces naturels sensibles. L'instruction des demandes des notaires au titre des espaces naturels sensibles s'inscrit pleinement dans la préservation des ressources et dans la lutte contre le changement climatique.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les instructions sont réalisées en collaboration avec le Conservatoire du littoral.

Le schéma territorial des espaces naturels sensibles, voté par l'Assemblée de Corse lors de la session plénière des 30 et 31 janvier derniers, s'inscrit notamment dans la démarche d'amélioration continue.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Pour le Cismonte, 1444 parcelles ont été renseignées, 10 déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites et 5 nouvelles zones de préemption ont été créées sur 4 communes.

Pour le Pumonte, 336 demandes ENS sur 931 parcelles dont 21 se sont relevées positives, 20 déclarations d'intention d'aliéner ont été instruites et 9 nouvelles zones de préemption ont été créées sur 6 communes.

2.7. Préserver la biodiversité terrestre

Durant l'année 2024, le service Biodiversité Terrestre de l'OEC a traité des domaines très vastes allant de la question du maintien du patrimoine faunistique terrestre (invertébrés comme vertébrés) à l'acquisition de connaissance en vue d'une meilleure gestion des habitats naturels avec un focus particulier sur les zones humides, à l'appui technique et financier de divers acteurs de l'environnement insulaire (associations, gestionnaires, collectivités locales) en passant par la gestion pour le compte de la Collectivité de Corse des transferts de compétence issus de la loi du 2002 pour la chasse, les réserves naturelles, les espèces envahissantes ou encore le Comité Territorial de la Biodiversité.

Divers projets particulièrement importants ont pu ainsi être lancés en sus des missions courantes :

I- La rédaction et l'animation de Plans Territoriaux d'Actions (PTA) en faveur de l'entomofaune de Corse

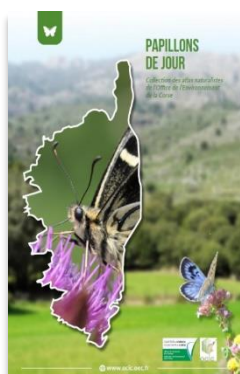
Afin de pouvoir adapter et mettre en œuvre sur le territoire insulaire les 3 PNA en cours relatifs aux insectes, l'OEC a acté par délibération la possibilité de porter l'élaboration et l'animation de Plans Territoriaux d'Actions (PTA). Trois PTA, élaborés au sein du service puis validés par le CSRPN de Corse, sont en cours d'animation : « Papillons de jour » et « Pollinisateurs » sur la période 2021-2030 et « Libellules » sur la période 2023 - 2032.

A noter en 2024 la réalisation de nombreuses actions et animations transversales aux 3 PTA, et en particulier l'élaboration de guides des bonnes pratiques à paraître en 2025 ainsi que la réalisation d'une newsletter des PTA dont les 3 premiers numéros sont parus en 2024 (diffusés sur nos réseaux sociaux et téléchargeables à partir de l'interface web « Insectes et autres invertébrés de Corse » (<http://insectesdecorse.oec.fr/>), dans la partie consacrée aux « Actions »). Un appel à projet en direction des partenaires a également été lancé.

❖ PTA en faveur des Papillons de jour

Les papillons de jour, populaires auprès du grand public et des entomologistes, sont généralement considérés comme un groupe parapluie pour la biodiversité terrestre. Représentant en Corse 67 espèces connues avec certitude, pour la plupart faciles à identifier, ils constituent des marqueurs facilement étudiables des changements impactant aujourd'hui les écosystèmes terrestres (changements climatiques, évolutions de la végétation notamment en lien avec les pratiques agricoles et autres activités humaines...).

La liste rouge des papillons de jour de Corse réalisée par le pôle OCIC montre qu'aujourd'hui, de nombreuses espèces sont en régression en Corse. Le PTA en faveur des papillons de jour vise à programmer et mettre en œuvre des actions de conservation et de gestion favorables à ce groupe. Il cible l'ensemble des espèces présentes en Corse en essayant d'apporter prioritairement des réponses adaptées à l'amélioration de l'état de conservation des espèces les plus menacées.



En 2024, à noter par exemple la validation en CSRPN de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour ce groupe, la rédaction d'un article sur les bénéfices des ouvertures de milieu de type alvéolaires pour donner suite aux suivis menés dans le cadre d'une étude réalisée à la demande de la fédération de chasse de Haute-Corse, ainsi que la publication et la diffusion de l'atlas des papillons de jour de Corse (Berquier C., 2024. Atlas des papillons de jour de Corse. Collection des atlas naturalistes de l'Office de l'Environnement de la Corse. Corte. 120 pages).

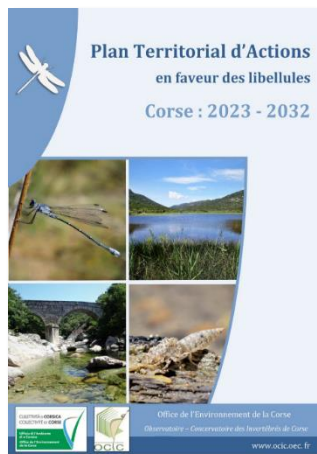
❖ PTA en faveur des Pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse

❖ Les pollinisateurs sont également un groupe phare étant donné leur rôle écologique majeur, à la fois pour la conservation de la flore mais également pour l'agriculture. Moins accessibles que les papillons, ils bénéficient toutefois aussi de l'engouement du grand public (surtout en ce qui concerne l'abeille mellifère) et sont au cœur des préoccupations de l'Europe (Pollinator species monitoring - EUPoMS).

Plusieurs actions importantes sont portées par ce PTA, dont l'amélioration de l'inventaire des pollinisateurs de Corse à l'échelle de l'ensemble du territoire (réalisation notamment de catalogues avec plusieurs articles parus ou en cours), enrichissement de la collection de



référence dans le cadre de la démarche Récolnat (portée par le MNHN) auquel l'OEC participe, l'amélioration de la connaissance des traits de vie des pollinisateurs (étude des bourdons de Corse et lancement d'un appel à signalement, poursuite du projet de palynothèque de référence...), la contribution au Comité Scientifique et Technique Apicole de Corse (ODARC & AOP Mele di Corsica) et la poursuite du financement de la lutte contre le parasite *Varroa destructor*, principale cause de disparition des colonies d'abeilles mellifères dans le milieu naturel, etc.



PTA en faveur des Libellules

Les odonates, ou libellules, constituent aussi un des ordres entomologiques les plus emblématiques, et font l'objet de leur second plan d'actions au niveau français. Lors de leur phase larvaire, ce sont d'importants prédateurs des milieux aquatiques, que leur position en sommet de chaînes trophiques rend très sensibles aux nombreuses atteintes pouvant impacter les écosystèmes aquatiques et humides, particulièrement fragiles et menacés à l'échelle planétaire. De fait, de nombreuses espèces de libellules sont aujourd'hui menacées en Corse, comme le montre la liste rouge régionale réalisée par l'OCIC. Ce groupe fait l'objet d'un plan territorial qui a débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2032.

En 2024, divers travaux ont pu être réalisés. On notera en particulier la rédaction d'un futur atlas des libellules de Corse, dont la parution est prévue en 2025.

II- Mise en œuvre d'un troisième projet européen ALIEM, ALIEM VIGIL, piloté par l'OEC-OCIC sur les Espèces Exotiques Envahissantes et première introduction du frelon asiatique en Corse

Le projet ALIEM VIGIL (« Actions de Limitation, de gestion et de vigilance liées à l'Introduction d'espèces Exotiques envahissantes dans les zones de transports en Méditerranée – Vigil) a débuté au 31 mars 2024.

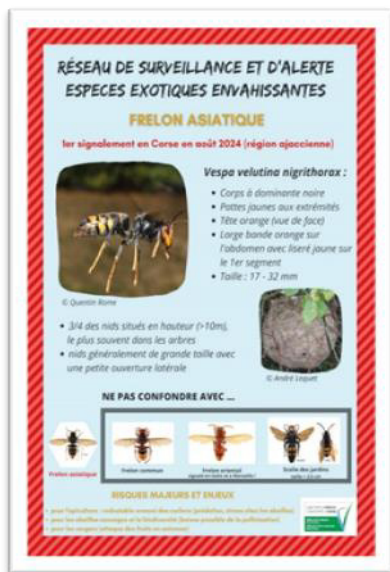


Il associe 5 régions (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse) et a été financé dans le cadre du premier appel à projet du programme Italie France Maritime. Prévu sur 3 ans, il dispose d'un budget total de l'ordre de 1.500.000€, avec une contribution publique FEDER de 80%.

Le projet, piloté par l'OEC en tant que

chef de file, prévoit le renforcement de notre action via la production d'études et suivis sur les EEE ainsi que de nouveaux outils centralisés par la plateforme transfrontalière (<https://aliem-network.eu/>), laquelle poursuit son évolution en tant que centre d'information et d'alerte à l'échelle de la zone du programme Marittimo à destination des publics cibles, y compris les acteurs du territoire. En effet, ALIEM VIGIL repose sur trois composantes principales : le renforcement du réseau de surveillance et la détection des EEE, la formation et la sensibilisation des acteurs concernés, ainsi que l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions pour le contrôle et la neutralisation des EEE. Un focus particulier concernera l'amélioration et la caractérisation des points d'entrées du territoire et l'évaluation des infrastructures de transits des publics et marchandises, ainsi que l'élaboration de protocoles d'intervention et la mise en œuvre d'expérimentations et de solutions innovantes pour le contrôle et la neutralisation des EEE. L'organisation d'ateliers et d'événements de networking pour renforcer la coopération entre les acteurs concernés est prévue dès 2025. Une newsletter, « ALIEM+ », est également régulièrement publiée sur l'interface web dédiée et sur nos réseaux sociaux (4 numéros parus en 2024).

Compte tenu des nouvelles compétences de la Corse en matière d'EEE, la mise en œuvre de ce troisième projet constitue un atout indiscutable pour notre action sur la problématique des EEE, notamment d'insectes.



Autre point marquant de l'année 2024 : à la suite de **la première détection de frelons asiatiques en Corse** par un apiculteur, observation confirmée par les entomologistes de l'OEC qui se sont rendus sur place, une opération conjointe avec la filière apicole a permis la localisation du nid et sa neutralisation. [Une lettre d'information sur le frelon asiatique en Corse](#) et plus particulièrement sur l'opération menée avec nos partenaires a été réalisée. Equipés de matériel de pointe permettant le radiotracking des frelons dès 2024, les agents de l'OCIC-OEC ont pu intervenir rapidement, ce qui permet d'espérer réussir l'éradication de cette espèce invasive en Corse. La vigilance reste cependant de mise, d'autres introductions pouvant se produire à l'avenir...

Plusieurs actions de sensibilisation ont donc été réalisées (appels à signalement, conférences, conception d'une plaquette et d'un marque page...) en direction du grand public mais aussi de la filière apicole, qui sera la plus impactée si cette espèce prédatrice d'abeilles mellifères réussit à s'installer sur l'île.

Un réseau de pièges sélectifs sera déployé dès 2025, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, réunies lors d'un comité de pilotage qui a donné suite à la mise en place de groupes de travail.

III-La gestion de la Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritundu

I- Mise en oeuvre du Plan de Gestion I de la RN MMR

Première réserve classée à l'initiative de la Collectivité de Corse et qui plus est, dédiée à la protection du milieu montagnard, la Réserve naturelle de Corse du Massif du Monte Ritundu a présenté en février 2024 son premier plan de gestion devant l'Assemblée de Corse

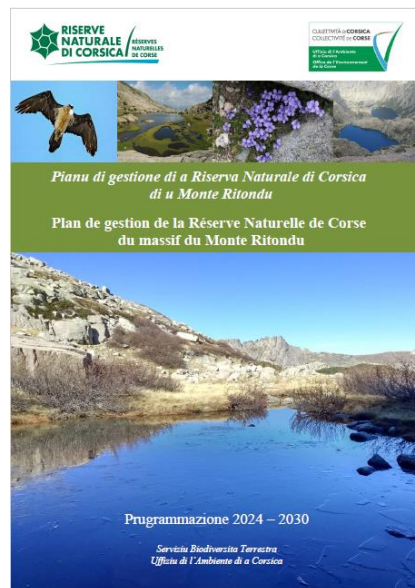
Ce plan de gestion précise, pour une période donnée, les grands objectifs, ainsi que les moyens d'action pour y parvenir et hiérarchiser les priorités. La programmation a été fixée à 7 ans pour ce premier plan de gestion sur la période 2024-2030. Ce document a été élaboré selon la trame, les préconisations et le sommaire exposés dans le guide méthodologique des plans de gestion d'espaces naturels, commun aux réserves naturelles et aux sites NATURA 2000, fruit d'une collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et Réserves Naturelles de France, et validé en 2018.

Le plan de gestion est construit autour de 5 Objectifs à Long Terme :

- Maitriser la fréquentation et les usages, en particulier sur le secteur Melu/Capitellu
- Maintenir les populations d'espèces faunistiques et floristiques à forte valeur patrimoniale et leurs habitats
- Sensibiliser les visiteurs, acteurs et partenaires à la biodiversité du territoire
- Améliorer la connaissance du site et promouvoir la recherche appliquée à la gestion
- Administrer la réserve

Ces objectifs sont déclinés en 25 objectifs opérationnels regroupant 109 opérations de gestion. L'année 2024 constitue la première année de mise en œuvre effective de ce document.

Il a été validé par l'Assemblée de Corse à l'unanimité.



II- Les actions de gestion de la RN MMR (ODD 13,14 et 15) :

À la suite des dégâts liés à la tempête Ciaran, et aux nouvelles modalités d'accès au site, le calendrier prévisionnel des missions de police et suivis scientifiques a été revu afin de tenir compte des difficultés d'accès au territoire classé. Le plan de gestion prévoyait 610 Hommes-jours consacrés aux missions de police et de surveillance, dont 440 hommes-jours dédiés aux lacs de Melu et Capitellu. En l'absence d'un poste de garde par suite d'une mutation interne, ce chiffre a été revu à la baisse compte tenu des effectifs disponibles.

Une présence quotidienne a notamment été assurée du 15 juin au 15 septembre aux abords des lacs de Melu et Capitellu afin de sensibiliser le public à l'interdiction de baignade. Au cours de leurs missions quotidiennes, les agents assurent le ramassage et le tri des déchets collectés aux abords des lacs et sur les sentiers. Ces déchets sont redescendus en fin de journée et déposés dans les bacs correspondants. On y retrouve principalement des emballages de nourriture en plastique ou en carton, ainsi que des mouchoirs en papier.

Les suivis scientifiques ont mobilisé l'équipe tout au long de l'année (qualité de l'eau, changement climatique, reproduction du gypaète barbu...)

III- Le Programme « Pour la gestion durable des lacs de montagne de Corse »



Dans le cadre du programme « Pour la gestion durable des lacs de montagne de Corse », une mission de suivi a été organisée à l'automne 2024, en collaboration avec le SIS de Corse et l'Université di Corsica. Cette mission sur les lacs de Rinosu avait pour but de réaliser un état o sur ces lacs jamais étudiés.

Les prélèvements portent sur les invertébrés benthiques, notamment les espèces bioindicatrices et la physico-chimie. Les résultats seront disponibles au printemps 2025.

IV- Rencontres annuelles du réseau des réserves naturelles de Corse

Les 16 et 17 octobre 2024, les agents des Réserves Naturelles de Corse se sont réunis dans l'extrême Sud de l'île pour un moment d'échanges et de partage.

Ces rencontres ont mis à l'honneur deux de ces sites protégés remarquables : la réserve des Tre Padule de Suartone et celle des Bucchi di Bunifaziu. Au programme : des présentations sur le Life Natur'Adapt, le plan de gestion de la RN des Bucchi di Bunifaziu et le travail des Aires Marines Protégées pour la gestion de la ressource halieutique. Malheureusement, la météo n'a pas permis de visiter la réserve des Tre Padule de Suartone, mais le gestionnaire a su rebondir en organisant un atelier en salle pour présenter les enjeux et les actions menées sur cette zone. En revanche, les agents des RNC ont eu la chance de visiter l'île Lavezzi, où l'équipe de la RNBB a pu présenter les aménagements mis en place pour la gestion des flux touristiques et une meilleure protection de notre environnement.

V- Rédaction du Plan Territorial de Lutte contre le Crabe Bleu

Originaire des côtes atlantiques américaines, le crabe bleu américain (*Callinectes sapidus*) est observé dans l'est de la Méditerranée depuis les années 1935. Il y aurait probablement été introduit par l'intermédiaire du trafic maritime (eaux de ballast ou biofouling) et a progressivement étendu son aire de répartition. Le premier signalement vérifié en Corse remonte dans les années 90 dans la lagune de Palu.

Entre 2014 et 2021, l'espèce s'étend sur l'ensemble du littoral de la Corse, le nombre d'individus a très fortement augmenté sur plusieurs sites (lagunes de Palu et Biguglia). En 2020, les pêcheurs ont signalé pour la première fois la présence de femelles grainées sur la lagune de Palu attestant ainsi sa reproduction en Corse. Depuis l'espèce continue son expansion et son développement. Le crabe bleu peut avoir des impacts sur les activités de pêche et de conchylicultures.

L'augmentation préoccupante des populations du crabe bleu sur le littoral Corse (milieu lagunaire et marin côtier) ont conduit l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et la DREAL Corse à réunir différentes parties prenantes impliquées sur la problématique afin de définir un plan territorial de lutte contre cette espèce.

Il repose sur des études scientifiques robustes ainsi que les résultats de l'ensemble des travaux menés par l'OEC et ses partenaires, entre 2020 et 2024, à différentes strates : régionale, interrégionale et internationale.

L'objectif global de ce plan territorial de lutte est de rassembler et proposer, dans un cadre opérationnel, les voies et moyens d'intervenir, de manière efficiente, à différents niveaux de la problématique : technique, scientifique, économique.

Fruit d'un travail scientifique et technico-économique concerté, le Plan Territorial de Lutte contre le crabe bleu a, bien évidemment, été partagé avec les partenaires institutionnels et les socio-professionnels.

Ce plan a été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en date du 20 décembre 2024. Il doit à présent faire l'objet d'une validation préfectorale avant sa mise en œuvre en 2025.

Le service Biodiversité Terrestre en quelques chiffres...

Le service Biodiversité Terrestre mène de front les projets scientifiques et un appui technico financier auprès de divers partenaires associatifs comme institutionnels. Ainsi, au cours de cette première année de mandature voici en quelques chiffres les actions soutenues pour la préservation de la biodiversité terrestre insulaire :

(En €)	Fonctionnement	Investissement
SMPNRC	5 566 000	600 274
ASSOCIATIONS	393 108	341 000
ETUDES SCIENTIFIQUES/PROGRAMMES/RENCONTRES/SEMINAIRES...	647 825	205 200
ACHATS MATERIELS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	54 200	157 978
TOTAL (hors SM PNRC)	1 095 133	704 178

Parmi les associations, on peut citer par exemple le CENC, le GCC, l'URGDSAC et le GDSC, la FCPPMA, U PETTIROSSI, ASCETE ; association de chasse LA MERCURE ... ces associations sont financées en section investissement et ou en section fonctionnement.

2.8. Préserver et valoriser les milieux naturels

La Collectivité de Corse (CdC) est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Cette politique a pour objet de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon certains principes.

La politique en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) contribue au développement durable en conciliant activités économiques (sports de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle etc.), culturelles (découverte du patrimoine), sociales (bienfait des paysages) et éducatives (actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Le **schéma territorial des espaces naturels sensibles** (STENS) sera présenté en Assemblée de Corse au mois de décembre 2024. Il représente un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles de notre territoire. Le STENS permettra de mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et de planification de la gestion en conciliant usages et préservation du patrimoine et des paysages. Afin de concrétiser à court terme la mise en œuvre de la politique ENS, 6 sites prioritaires pilotes ont été sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'aménagement et d'intention paysagère.

Une convention de partenariat relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse (CdI) pour la période 2023 – 2030 a été signée le 29 octobre 2024 entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral. La convention de partenariat s'inscrit dans un cadre stratégique global relatif à la gestion du trait de côte et de préservation des d'espaces naturels sensibles et protégés du littoral.

La Collectivité de Corse intervient en faveur des espaces littoraux sur différentes thématiques. Elle œuvre à définir les axes stratégiques en matière de politiques publiques afin d'anticiper et de prévenir les risques littoraux. A ce titre, elle organise le 6 décembre 2024, les **Assises du littoral de Corse**, un événement qui se veut porteur d'opérationnalité, d'échanges mais aussi de réflexion sur les solutions, les financements, et les innovations possibles.

1) LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE :

La CdC œuvre à la préservation des habitats naturels sensibles et protégés par des actions de gestion, d'aménagement, de surveillance et de suivis écologiques. Les actions mises en œuvre sont diverses :

- la gestion de près de 26 000 hectares d'espaces naturels sensibles terrestres et maritimes (propriétés du Conservatoire du littoral et de la Collectivité) ; actions d'entretien des espaces (sentiers, petit patrimoine bâti principalement), maintien en bon état de systèmes écologiques fragiles comptant nombre d'espèces protégées ; suivi de la fréquentation des sites soumis à une forte pression comme l'Agriate ou Rocca Pina et des sites périurbains (Ricantu, lido de la Marana, Revelata...) ; missions de police de l'environnement.

Focus : Travaux de rénovation et de réhabilitation des aires de stationnement et des sentiers littoraux du lido de La Marana. La CdC gestionnaire a engagé un programme de travaux de près de 30 000 € HT (cofinancé à 50 % par l'Etat dans le cadre **du Fonds vert**) afin de restaurer les aménagements réalisés par le CdI aujourd'hui dégradés. La restauration des aires de stationnements est indispensable à l'organisation de l'accueil du public et à sa canalisation. Les travaux permettent en outre de garantir la sécurité des biens et des personnes.



Avant travaux



Après travaux

Focus : Ouvertures des graus d'Urbinu et de Palu. Afin de maintenir une continuité avec la mer garantissant le bon fonctionnement de l'écosystème lagunaire, la CdC intervient en entretenant mécaniquement les embouchures des différents étangs de la plaine orientale (propriété du Cdl). Cette année, la CdC est intervenue en régie sur le grau d'Urbinu et a fait appel à un prestataire pour le grau de Palu.



Focus : Inauguration du site de « A Petra ». Le Président du Conseil exécutif de Corse, la Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, le directeur du Conservatoire du littoral, la Maire de L'Isula et le Sous-Préfet de Calvi, ont inaugurés, le 29 octobre, les travaux de restauration et de valorisation du site de la Petra. Ce projet de restauration paysagère d'un montant de près de 3,5 millions d'euros a été portée par le Conservatoire du littoral, en partenariat étroit avec la commune de l'Isula, la CCI, phares et balises ainsi que le soutien financier et opérationnel de la CdC, gestionnaire du site classé espace naturel. Les agents de la CdC sont intervenus activement, en complément des campagnes d'arrachages menées entre 2022 et 2023 sur les îles, sur les espèces végétales exotiques et envahissantes.

Coût global des travaux 2 462 625 € TTC dont études et maîtrise d'œuvre 305 679 € TTC.

France Relance (64%) : 1 570 000 €, **Collectivité de Corse (20%) : 500 000 €**, Conservatoire du littoral (11%) : 278 392 €, DREAL Corse (4%) : 100 000 €, Ministère de la culture (FNAP - 1%) : 14 233 €

Le Cdl et CdC peuvent autoriser par convention, un usage temporaire et spécifique des ENS dans le respect du milieu naturel. En 2024, ont été autorisées **33 conventions d'occupation temporaire d'usage agricole** (éleveurs, apiculteurs) ; **2 conventions d'occupation temporaire d'usage halieutique** ; **4 conventions d'occupation temporaire sur le domaine public maritime du Conservatoire du littoral relatives à l'accostage au ponton de la baie du lotu** au profit d'entreprises de transport maritime de passagers ; **3 conventions d'occupation du domaine public** (télécommunication ou enfouissement de lignes électriques). En 2024, le montant des redevances perçu par la Collectivité de Corse dans ce cadre s'élève à **191 709 €**.

- Police de l'environnement : Actions de police de l'environnement conjointes des agents de la CdC avec les services de gendarmerie, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate afin de relever les infractions les plus significatives se sont poursuivies en 2024. En 2024, les agents gestionnaires des sites ENS et site classé de la CdC (Réserve naturelle de l'étang de Biguglia) ont suivis une formation préalable au commissionnement organisée par l'OFB. La CdC disposera dès 2025 de **8 agents commissionnés et assermentés** (3 RN et 5 ENS).



- La gestion d'espaces protégés - Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia (RNEB) : Les actions de suivis écologiques et programmes scientifiques sur la RNEB ont été réalisées en régie et en collaboration avec différents partenaires : suivi de la qualité des eaux (régie) ; suivi de la Directive Cadre sur l'Eau – Obslag ; Eutrophisation et pesticides (Ifremer), suivi du réseau CZ2O sur les événements de températures extrêmes en lien avec le changement climatique (Ifremer/AERMC), suivis et programme de baguage de l'avifaune (VOIE, PHENO...). 2024, a vu le développement de collaborations

universitaires, scientifiques et techniques avec en particulier : l'appui logistique aux études et suivis sur le crabe bleu menées par Stella Mare et l'OEC . Des actions de nettoyage ont été menées afin de resorber les nombreux déchets apportés sur le site par les activités et les cours d'eau et d'éradication d'espèces exotiques envahissantes et des travaux de mise en défens dans le cadre du plan de circulation du site.



Focus : Organisation et mise en œuvre du premier stage de formation ornithologique à destination des aides-bagueur pour la qualification bagueur généraliste du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO).



Focus : le suivi biométrique du crabe bleu 2024. Les premiers résultats ont été présentés à la 3^e conférence interrégionale crabes bleus 21 et 22 novembre 2024 organisée par l'OEC et l'Etat.



Focus : Gestion du grau de l'étang de Biguglia. En 2024, des travaux de régalinge importants ont été entrepris. Un groupe de travail sur la problématique du grau a été mis en place sous l'égide de la CdC avec l'Etat, le conseil scientifique de la RN, l'OEC pour permettre le lancement d'une AMO en 2025 en vue d'améliorer la connexion entre le mer et l'étang.



Focus : une pollution de l'étang de Biguglia a été évitée à la suite d'un déversement d'hydrocarbures dans le réseau d'assainissement de la CCMG. Grâce à une action rapide et coordonnée des pompiers, de la CCMG, des services de l'Etat, EDF et d'entreprises privées, le risque a été écarté et la pollution résorbée.



- Etudes scientifiques et travaux de restauration écologique et d'aménagements en Espace Naturels Sensibles (ENS)

Focus : Etude de fréquentation. Le préalable de la gestion des flux étant l'appréciation fiable de la fréquentation de chaque site au niveau temporel et spatial, la CdC gestionnaire des sites du Cdl a souhaité disposer d'un état des lieux global en matière de fréquentation estivale sur les sites de Fautea, Cupabia et Losari. Une étude de fréquentation dans le cadre d'une prestation de service a été réalisée en 2024. Elle s'est appuyée sur des observations, des enquêtes de terrain et des données d'éco compteurs positionnés à des points stratégiques.

Focus : Etudes de suivis des étangs de la plaine orientale (sites Natura 2000) et du Cap Corse. La CdC, gestionnaire des propriétés du Cdl dont les zones humides et animatrice des sites Natura 2000 sur ces terrains, a souhaité, afin de mieux appréhender le fonctionnement écologique des étangs et de faciliter leur gestion, poursuivre un certain nombre de suivis scientifiques sur la « qualité des eaux » en 2024. Sur les étangs de Palu et d'Urbinu, des suivis mensuels des paramètres physico-chimiques sont réalisés sur différents points. Des sondes à enregistrement en continu sont également installées pour compléter ces mesures. Un suivi des paramètres physico-chimiques au niveau des zones humides du Cap Corse (marais de Macinaghju, lagune de Barcaghju) est également en cours.

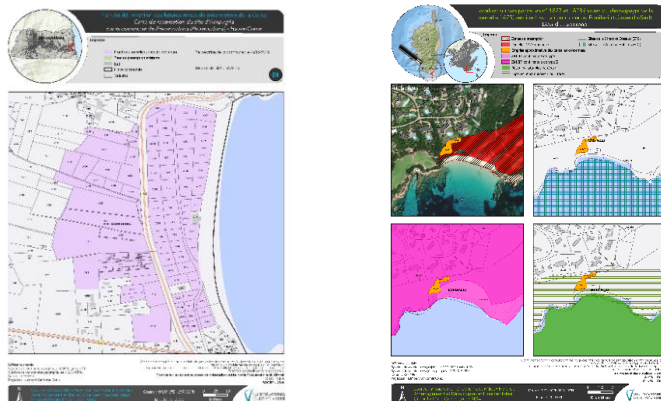
Focus : Aménagement paysager du site ENS les 2 églises (Carghiese). Le permis d'aménager a été accordé et les marchés de travaux ont été lancés en 2024. Les marchés seront attribués début 2025 pour un lancement des travaux mi-2025 sur 18 mois.

Focus : Aménagement paysager et création d'un jardin partagé et pédagogique du site ENS de Fornacina (Furiani). Les marchés d'aménagements du site ont été attribués en 2023. Le permis d'aménager a été déposé en 2024, les travaux devraient débuter en janvier 2025.

- Compensation de l'artificialisation des sols :

Production d'avis environnementaux et de cartographies concernant les biens soumis au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnées par la Collectivité de Corse. Ces avis ont pour objectif d'éclairer les décisions de la Collectivité de Corse en matière d'acquisition foncière pour la mise en œuvre de la politique des ENS. Au cours de l'année 2024, les avis environnementaux concernant ces DIA en espaces naturels sensibles ont concerné 82 parcelles réparties sur 12 communes différentes, soit **17 DIA** représentant environ **103 ha**.

La CdC a créé par délibération N° 24/073 AC de l'assemblée de Corse **14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles** sur le littoral sur les communes de A PETRACURBARA, APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, LINGUIZETTA, OSANI, PRUPIÀ, SAN FIURENZU, SANTU PETRU DI TENDA.



- l'appui financier et technique aux communes ou intercommunalités gestionnaires de Grands Sites (Conca d'Oru et Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata) ou porteurs de projets d'OGS (Bunifaziu...) ou d'aménagements de sites classés en ENS en propre ou propriétés du Conservatoire du littoral. Participation au fonctionnement (680 000 €) et à l'investissement (45 000 €) des structures gestionnaires des grands sites.

2. SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECOLE ET GRAND PUBLIC

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation environnementale et de valorisation des espaces naturels sensibles à destination des scolaires et du « grand public ». Dans ce cadre, **8 937 personnes** ont bénéficié en 2024 de sorties en milieux naturels (soit 1 113 de plus qu'en 2023). A savoir, **5 505 scolaires** et **3 432 visiteurs** « grand public » ont participé à des animations pédagogiques. La mise en place de 8 manifestations à thème, notamment de niveau international ont permis de sensibiliser **2 538 visiteurs**. Certaines actions « grand public » ont été menées en **partenariat avec 9 communes du Cismonte** et des offices de tourisme intercommunaux (OTI).

- Réalisation d'un **catalogue Sorties nature en Corse 2024/2025**, à la découverte de 34 sites d'exception à destination du grand public (soit 5 nouvelles sorties de plus qu'en 2023).

- Création d'un **catalogue 2024/2025** d'animations gratuites pour les scolaires hors Trophées du Développement Durable (TDD).

- **Reconduction d'un partenariat avec les Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM)**. Cette prestation d'un montant de près de 40 000 € a pour but d'offrir à divers publics un programme d'actions d'éducation environnementale, renforcé d'octobre à juin, pendant les congés scolaires, les week-ends et les jours fériés.



Couverture du catalogue Sorties nature en Corse 2024/2025 « grand public », carte des 34 sites du catalogue Sorties nature en Corse « grand public » et les partenariats dont celui avec le Conservatoire du Littoral qui fêtera ses 50 ans en 2025.



Sorties « grand public » en pirogue sur le site de Mucchiatana (Venzolasca) et sur le Stabiacciu (Port-vechio) et ateliers scolaires sur la biodiversité.



Un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature

La Collectivité de Corse, dans le cadre de ses missions de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature, élabore et met un œuvre :

Un Schéma d'Orientations Générales des espaces, sites et itinéraires de pleine nature qui met en avant une gestion éco - responsable des espaces naturels, en tenant compte des défis liés au réchauffement climatique et à la transition écologique. Ce schéma permet aux différentes entités de la collectivité de corse de travailler de manière concertée dans le domaine de la pleine nature.

Il repose sur 5 axes stratégiques :

Axe 1 : structurer l'offre relative aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature ;

Axe 2 : Animer la concertation territoriale ;

Axe 3 : Favoriser l'accès de tous aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature ;

Axe 4 : Accompagner un développement maîtrisé en respectant les espaces et milieux naturels pour une démarche éco – responsable ;

Axe 5 : Assurer le développement et la promotion d'une économie durable en lien avec les atouts, notamment touristiques, des territoires.

Les axes ont été déclinés en objectifs et actions au fil des concertations entreprises au sein de la CDC (directions, offices et agences) afin de rendre le SOG opérationnel.

Le Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) et les chartes d'utilisation de ses sentiers avec les organisateurs d'évènements et manifestations liés à la pleine nature. Ce plan territorial, prévu dans l'axe 1 du SOG, est l'outil principal de gestion des espaces, sites et itinéraires de pleine nature. Il recense près de 2300 KMS de sentiers, entretenus, aménagés et sécurisés par 90 Agents de Protection de l'Environnement, tout en veillant à préserver la biodiversité endémique.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le SOG des ESI fixe le cadre d'intervention en matière de pleine nature de la Collectivité de Corse, ses agences et offices.

Il permet au sein de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices, de :

-Connaître et comprendre l'ensemble des actions en matière de pleine nature,

-Co-construire une stratégie générale relative aux ESPN,

-Mettre en cohérence les politiques et outils déjà en place pour une meilleure efficacité,

-Définir un cadre d'intervention commun afin d'assurer une action cohérente dans le domaine de la Pleine Nature,

-Favoriser le lien entre les différents acteurs de la Pleine Nature.

L'objectif in fine étant de préserver notre territoire, son patrimoine, tout en favorisant un développement des activités de pleine nature, en tenant compte des potentialités et des réalités de chaque microrégion.

Il s'agit également de réduire la fracture territoriale entre le Cismonte et le Pumonte en développant le linéaire des sentiers dans le Cismonte.

La Collectivité de Corse, dans ses missions de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature, élabore et met un œuvre le Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) et les chartes d'utilisation de ses sentiers avec les organisateurs d'évènements et manifestations liés à la pleine nature.

Pour ce faire, la direction, à travers ses 90 Agents de Protection de l'Environnement (APE) aménage, entretient et sécurise les sentiers, tout en veillant à préserver la biodiversité endémique.

Chiffres clés 2024 :

Pumonte : entretien de près de 1 800 km de linéaires

Cismonte : entretien de 500 km de linéaires

2.9. Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l'action des laboratoires d'analyses

Les laboratoires d'analyses du Cismonte et du Pumonte sont l'élément essentiel dans la politique publique de sécurité sanitaire ; Ils font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Loi NOTRE (article 24 bis AA) le laboratoire Pumonte et le laboratoire Cismonte sont des éléments essentiels de la politique publique de sécurité sanitaire ; et font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Les laboratoires Pumonte et Cismonte assure la veille sanitaire et réalisent :

- Toutes les analyses du contrôle légal des eaux demandées par l'ARS dans le cadre du marché avec cette dernière pour toute la Corse du sud.
- Les analyses à la demande de la DDTM et la CQEL sur les eaux d'environnement (mer et rivières) et de rejet en Corse.
- Les autocontrôles de toutes les stations d'épuration de Corse du sud et une partie de la haute Corse, ainsi que toutes les analyses du SATESE.
- Les contrôles des Centre d'enfouissement technique comme la SARL LANFRANCHI, et les contrôles à la demande du SYVADEC.
- Les analyses de santé animale, prophylaxie, recherche de trichine à la demande des services vétérinaires, contrôles des abattoirs de la Corse du sud.
- Les analyses d'hygiène alimentaire et est mobilisé par les services vétérinaires en cas de TIAC (toxi infection alimentaire).
- La teneur en eau des végétaux pour la DRONF participant ainsi à la lutte contre les incendies.
- Grace aux astreintes du Week end le laboratoire a la capacité de répondre à tout problème de pollutions et de risque sanitaires, exemple : lors de la pollution des eaux de mer à Ajaccio Ricanto fin décembre.

Perspectives : donner au laboratoire le moyen de continuer son rôle de sentinelle, de sécurité environnementale et sanitaire en le dotant d'une structure performante (locaux) et d'un personnel qualifié et suffisant.

Conserver les agréments santé et les accréditations COFRAC.

- Se préoccuper des analyses des végétaux (possible uniquement si la structure évolue).
- Il réalise des analyses vétérinaires (santé animale), de l'hygiène publique et d'agroalimentaire (hygiène alimentaire et chimie agroalimentaire).
- Les analyses de santé animale, prophylaxie, recherche de trichine à la demande des services vétérinaires, contrôles des abattoirs de la Haute-Corse.
- Les analyses d'hygiène alimentaire et est mobilisé par les services vétérinaires en cas de TIAC (toxi infection alimentaire).
- La teneur en eau des végétaux pour la DRONF participant ainsi à la lutte contre les incendies en Haute-Corse.
- En matière de qualité de l'eau, ils ont en charge la réalisation des prélèvements et des analyses (eaux de consommation, recherche Légionnelles).
- Perspectives : donner au laboratoire le moyen de continuer son rôle de sentinelle, de sécurité environnementale et sanitaire en le dotant d'un personnel qualifié et suffisant.
- Conserver les agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire avec l'agrément A (réalisation des analyses des zones de production de coquillages des toxi-infections alimentaires). et les accréditations COFRAC.
- Se préoccuper des analyses d'interféron et de la tuberculose en santé animale chez les animaux.

Perspectives :

- Donner au laboratoire le moyen de continuer son rôle de sentinelle, de sécurité environnementale et sanitaire.
- Conserver les agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire avec l'agrément A (réalisation des analyses des zones de production de coquillages des toxi-infections alimentaires) et les accréditations COFRAC.
- Se préoccuper des analyses d'interféron et de la tuberculose en santé animale chez les animaux.

RESULTATS :

Laboratoire Cismonte :

- Accréditation COFRAC (N°1-6511 N°6510)
- Agrément du ministère de l'environnement
- Agrément du ministère de l'agriculture.

Laboratoire Pumonte :

- Accréditation COFRAC (N°1-6512)
- Agrément du ministère de la santé
- Agrément du ministère de l'environnement
- Agrément du ministère de l'agriculture.

Chiffres clés - Laboratoire Pumonte :

- 19 000 analyses de sérologie animale
- 4200 analyses d'hygiène alimentaire
- 2930 analyses d'eaux de consommation humaine
- 2310 analyses d'eau de baignade
- 2505 analyses d'eaux de station d'épuration
- 710 analyses d'eaux d'environnement

Laboratoire Cismonte :

- 45.000 analyses de santé animale
- 55.200 analyses d'hygiène alimentaire (microbiologie alimentaire, prélèvements de surface, analyses à la demande des services de l'Etat).
- 18.900 analyses d'hygiène publique
- 6.000 analyses de chimie agroalimentaire

Le Plan Régional Santé Environnement Corse

Amaury de Saint-Quentin, Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Marie Hélène Lecenne, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, ont signé le 24 avril 2024, le quatrième plan santé environnement pour la Corse (PRSE4), plan approuvé par délibération n°24/023 AC de l'assemblée de Corse le 1^{er} mars 2024.



Le PRSE 4, approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2024, est le résultat d'un processus de co-construction initié en mai 2023 associant des acteurs territoriaux de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'urbanisme, du sport, de la recherche ou de la société civile. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan ont été copilotés par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité de Corse, dont l'implication dans la gouvernance et le financement

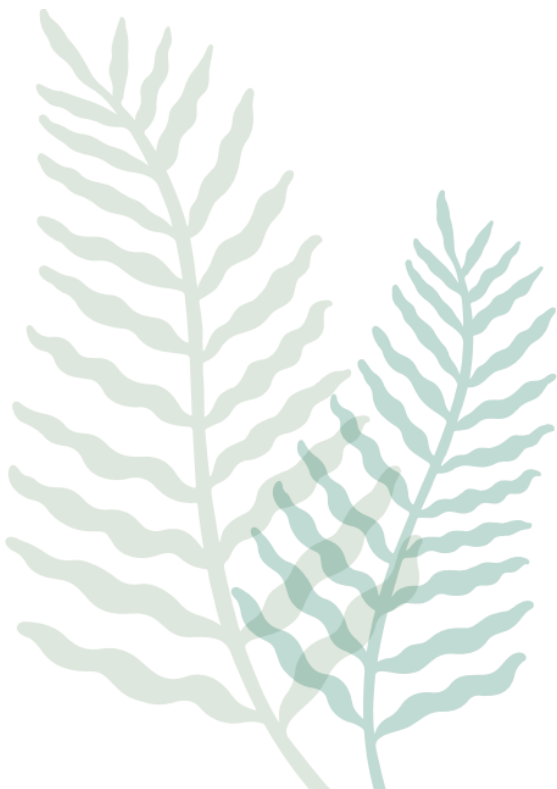
du « Plan Régional Santé Environnement » (PRSE) facilite la territorialisation des actions dans le cadre des politiques sectorielles.

Le PRSE vise à créer un cadre d'échanges et d'acculturation à la santé-environnement, favorisant la diffusion des enjeux et le développement de réseaux partenariaux. Des synergies entre les réseaux d'éducation à la santé et ceux d'éducation à l'environnement ont ainsi émergé, conduisant à des actions communes axées sur le développement des compétences en faveur de la santé et de l'environnement.

Le PRSE 4 s'inscrit dans le concept « Una sola saluta », « One Health », ou « une seule santé », qui a émergé au début des années 2000 en réponse à l'augmentation des maladies infectieuses liée à la mondialisation. Il repose sur l'idée que la protection de la santé humaine est intrinsèquement liée à celle des animaux et de leur interaction avec l'environnement. Ainsi, la santé animale, végétale, environnementale et humaine sont interconnectées. Un exemple concret est l'utilisation d'antibiotiques pour traiter les animaux d'élevage, entraînant des résistances bactériennes transmissibles au sein du microbiote humain, animal et environnemental. L'enjeu pour la Corse est de permettre à chaque partie prenante (professionnels de santé, acteurs du territoire, institutions, usagers etc.) d'agir au quotidien pour améliorer la santé individuelle et collective, notamment en réduisant l'ensemble des expositions environnementales auxquelles la population est soumise. Ce plan ambitionne l'amélioration de notre cadre de vie et l'anticipation de l'impact de l'environnement sur la santé.

Ce plan pour la Corse n'a pas pour objet de décliner la totalité des actions du plan PNSE, mais se doit de répondre à ses propres préoccupations, spécificités et priorités. La force de ce document réside dans son caractère pragmatique et dans une mise en œuvre simplifiée par rapport au plan précédent. Certaines problématiques ne seront pas abordées car elles sont traitées dans un cadre réglementaire dans les différents plans portés par la Collectivité de Corse (déchets, croisières...).

Ce PRSE 4 permet ainsi de donner une meilleure visibilité à la thématique santé environnement et crée des interactions dans des domaines tels que l'alimentation, l'urbanisme, le cadre de vie.



Les 3 axes structurants de PRSE4

AXE 1 :

Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé

NOMBRE D'ACTIONS: 7 actions

THÈMES TRAITÉS: alimentation, aménagement, préservation des ressources, mobilité, précarité énergétique

AXE 2 :

Réduire les expositions environnementales

NOMBRE D'ACTIONS: 8 actions

THÈMES TRAITÉS: pesticides, pollen, qualité de l'air intérieur, amiante environnemental, maladies émergentes, maladies vectorielles, espèces exotiques envahissantes, bruit

AXE 3 :

Développer les synergies et les compétences au niveau local

NOMBRE D'ACTIONS: 4 actions

THÈMES TRAITÉS: gouvernance, sensibilisation et formation, communication

Une action : Le réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires sur la Corse

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture à la suite du Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles. Après une évaluation à mi-parcours, une 2e version du plan a été proposée afin de mieux répondre aux objectifs initialement fixés. Le plan Ecophyto II a réaffirmé son objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France en 10 ans en deux temps (à l'horizon 2020, une réduction de 25% est visée, ensuite, une réduction de 50 % à l'horizon 2025). Le plan Ecophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Ecophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Le plan Ecophyto II+ répond aussi à une obligation européenne fixée par la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, qui prévoit que les États membres « adoptent des plans d'action nationaux pour fixer leurs objectifs quantitatifs, leurs cibles, leurs mesures et leurs calendriers en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et d'encourager l'élaboration et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et des méthodes ou des techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides. »

Ce plan a pour principes :

- Maintenir le cap d'une réduction de 50 % selon une trajectoire en deux temps ;
- Surveiller les impacts à 360° en maîtrisant l'ensemble des risques liés aux produits phytopharmaceutiques ;
- S'inscrire au cœur du projet agroécologique avec comme objectif de réduire la dépendance, les risques et les impacts liés aux produits phytopharmaceutiques en associant l'ensemble des acteurs des filières et des territoires dans une perspective de performance à la fois économique, environnementale et sociale ;
- Identifier, documenter, diffuser et valoriser les alternatives. ;
- Placer l'entreprise au centre du dispositif : favoriser le changement de pratiques au sein de l'entreprise ;
- Jouer collectif (dynamiques de groupe) ;
- Territorialiser : L'échelon territorial constituera un niveau renforcé d'orientation et de mise en œuvre avec prise en compte dans l'ensemble des stratégies et plans d'actions concernés ;
- Porter une culture positive : développement de modes de production agricole et de gestion de l'espace fondés sur la synergie entre agronomie et écologie ;
- S'engager : engagement public de tous les acteurs sur des objectifs réalistes et vérifiables.

Ce plan est issu des travaux du Grenelle de l'environnement et de la transposition française de la Directive cadre européenne 2009/128/CE. 6 axes le composent :

Axe 1 : Faire évoluer les pratiques et les systèmes ;

Axe 2 : Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation ;

Axe 3 : Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;

Axe 4 : Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;

Axe 5 : encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du Plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du Plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques ;

Axe 6 : s'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée.

Le réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires des masses d'eau superficielles et souterraines de la Corse fait partie de l'axe 3 et de l'action « Renforcer la surveillance de la contamination des denrées végétales, de l'eau, des sols et de l'air, et évaluer les expositions potentielles des citoyens » et est piloté par le groupe de travail « Pollution par les produits phytosanitaires ». Il a été mis en place en 2017 et 2019 ainsi que sur la période 2021-2023 et reconduit pour la période 2024-2026.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Ce suivi comprend un réseau annuel avec 8 points de prélèvement (2 en nappes d'accompagnement : Alesani et Barraci et 6 en eaux de surface : Fium'Orbu, Gravona, Regino, Tagnone amont et aval et Tavignano) et un réseau triennal avec 6 points de prélèvement (2 en nappe d'accompagnement : Aliso et Bevinco et 4 en eaux de surface : Bravona, Golo, Taravo et Prunelli). La fréquence d'échantillonnage pour le réseau annuel est de 9 prélèvements par an qui s'échelonnent de mars à novembre inclus et pour le réseau triennal de 3 prélèvements en mars, juin et novembre. 402 substances actives sont recherchées.

Les résultats de ces analyses sont transmis à la DREAL Corse pour interprétation et présentation en groupe de travail relatif à l'axe 3 du plan Ecophyto.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

2017 : 14 masses d'eau suivies (réseau annuel et réseau triennal)
2019 : 14 masses d'eau suivies (réseau annuel et réseau triennal)
2021 : 14 masses d'eau suivies (réseau annuel et réseau triennal)
2022 : 8 masses d'eau suivies (réseau annuel)
2023 : 8 masses d'eau suivies (réseau annuel)
2024 : 14 masses d'eau suivies (réseau annuel et réseau triennal)

Depuis 2017 : au total 28 944 substances actives recherchées dans ces masses d'eau

2.10. Gérer la fréquentation de l'île Lavezzu

Dans le cadre de la demande de l'Assemblea di Corsica (Délibération AC 21/185 du 28 octobre 2021), le service Aires Protégées de la Mer des Iles et du Littoral en charge de la gestion de la Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB), a mis en place une feuille de route sur la question de la gestion de la fréquentation anthropique sur les îles Lavezi.



Le plan d'action validé par le comité consultatif du 22 avril 2022 de la RNBB a été intégré au plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle (atteinte d'un quota défini à 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur la partie terrestre de l'île et diminuer la fréquentation annuelle de l'île Lavezzu dans les proportions de 200 000 visiteurs jusqu'en 2026 et de 150 000 visiteurs entre 2026 et 2030).

Ainsi, des actions pionnières en matière de préservation de la biodiversité ont pu être concrétisées, en concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux ou encore les socio-professionnels. Ces opérations menées dans l'archipel

des Lavezzi, pour gérer la fréquentation du site, ont démontré la capacité du gestionnaire à répondre à une volonté politique novatrice.

En 2024, les travaux de cicatrization des sentiers et fermeture de la partie terrestre, au nord et au centre de l'île Lavezzu (3 kilomètres de sentiers autorisés contre 27 kilomètres, avant la mise en place de cette action) ont débutés dans le cadre réglementaire du permis d'aménager (cicatrisation des sentiers, restructuration du débarcadère...avis favorable ministériel en décembre 2022) par des entreprises mandatées par l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica sur des budgets d'investissements de la CdC (Coût : 380 000 € Financement CDC 100%). Ces travaux ont été interrompus pendant la saison estivale 2024 et seront finalisés avant le début de la saison 2025.

La mise en place d'une interdiction d'accès, étendue par la mer, autour des îles de Ratinu, Sperduti et Purraggia a été bien respectée en 2024 et cela juste après sa mise en œuvre en début août 2023.

Le conventionnement mis en place en 2023 avec les bateliers pour réglementer l'usage des bouées et du ponton a été reconduit avec succès en 2024.

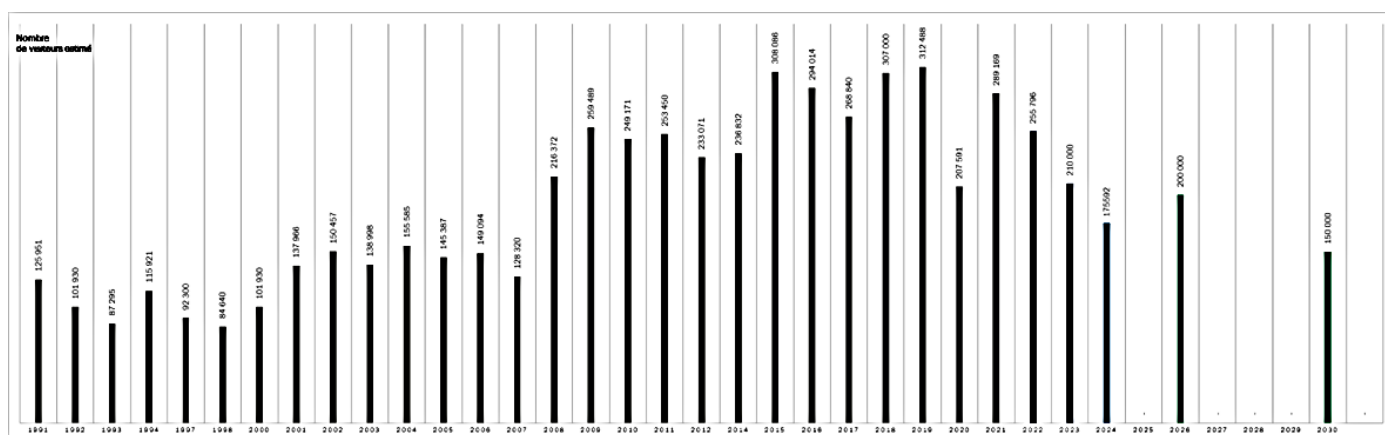
Chiffres clés :

Avec une estimation d'environ 180 000 visiteurs en 2024 ayant débarqués sur l'île, c'est une baisse de près de 40 % par rapport 2021 qui a été enregistrée.

En 2024, le pic journalier de la saison a été comptabilisé le 22/08 avec 1 623 visiteurs présents simultanément sur l'île. Ces pics maximums de fréquentation journalière ont diminué de 48 % entre 2015 et 2024.



Evolution inter annuelle de la fréquentation totale de l'île Lavezzi entre 1991 et 2024 (bateliers, charters, bateaux restaurants, loueurs, nautisme diurne) En vert orientations de gestion



2.11. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, constitue une action prioritaire de la gestion des aires protégées.

Le cas de la mineuse des agrumes

La mineuse des Agrumes, *Phyllocnistis citrella* (*Lepidoptera* : *Gracillariidae*) est un ravageur important des vergers corses. Originaires d'Asie du Sud Est, elle est présente en Corse depuis 1984 et s'attaque aux jeunes pousses d'été et d'automne (FREDON Corse). Les femelles vont pondre leurs œufs sur la face inférieure des feuilles dont les larves vont se nourrir pour effectuer leur cycle de développement. A haute densité de population, la présence de la mineuse est susceptible de diminuer de manière importante la viabilité des jeunes pousses et donc le rendement d'un verger.

A l'heure actuelle, mis à part l'Oikos®, produit autorisé en AB pour lequel la filière agrumicole Corse demande une autorisation tous les ans, peu de méthodes de lutte efficaces sont disponibles pour les producteurs, du fait du nombre élevé de générations annuelles du ravageur. De plus, les pesticides présentent des risques toxicologiques, entraînant des répercussions sur les auxiliaires naturels dans les agrumes, sur les eaux souterraines, les travailleurs ou encore les consommateurs. La mise en place d'une stratégie de lutte à l'échelle du verger est complexe car les générations sont difficiles à repérer et les enjeux diffèrent en fonction de l'âge du verger. L'efficacité limitée des traitements, du fait du nombre élevé de générations et du nombre limité d'utilisation par an ont conduit à rechercher des méthodes alternatives à la lutte chimique contre *P. citrella*. Ces méthodes seraient plus économiques et plus écologiques à long terme pour la gestion du ravageur. La mineuse s'annonce comme un véritable

problème dans les années à venir pour les jeunes plantations d'agrumes. Une stratégie de lutte axée dans le futur sur le contrôle des populations par la lutte biologique est envisageable. L'AREFLEC a donc effectué une synthèse bibliographique pour explorer les potentiels auxiliaires de lutte biologique qui pourraient être lâchés en Corse. Les objectifs de l'AREFLEC sont au travers d'un programme d'expérimentation, de rechercher et d'identifier les parasitoïdes naturellement présents et d'évaluer la possibilité de les mettre en élevage. Afin d'évaluer leur potentiel utilisation comme auxiliaires de lutte contre la mineuse en Corse, l'AREFLEC mettra au point un pilote d'élevage en laboratoire de la mineuse des agrumes pour pouvoir multiplier les parasitoïdes locaux.

Un programme de lutte biologique a été établi en Corse visant à multiplier un ou plusieurs parasitoïdes de la mineuse des agrumes, *Phyllocnistis citrella*, pour limiter les effets induits par les traitements chimiques par lâchers massifs d'auxiliaires et permettre de lutter efficacement contre la mineuse. A ce titre, l'OEC soutient l'AREFLEC financièrement pour cette action.

Les objectifs de cette action :

- Identifier les auxiliaires potentiels de la mineuse des Agrumes,
- Réaliser l'inventaire des ennemis naturels présents en Corse,
- Optimiser le support végétal,
- Démarrer le pilote d'élevage de la mineuse des agrumes.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les 2 parasitoïdes ont été identifiés : *Semiolacher sp.* et *Citrostichus sp.* mais ils ne permettent pas actuellement de réguler suffisamment la population du ravageur. La collecte sera renouvelée en 2024.

La qualité des plants d'agrumes a été améliorée mais nécessite une optimisation de la technique de production (lumière de croissance horticole et hydroponie), afin de garantir des supports végétaux viables pour pérenniser les élevages.

La technique d'élevage de la mineuse et son cycle de développement devront être approfondis afin d'optimiser et de multiplier son élevage dans les conditions d'expérimentation.

2.12. Mettre en place une stratégie de conservation de la flore

La Corse est un hotspot de biodiversité. La flore de Corse est remarquable. A ce jour sur 1800 taxons indigènes étudiés, plus de 500 nécessitent la réalisation d'actions de connaissance ou de conservation. A ce stade, 2 agents du CBNC sont dédiés à cette action, qui nécessite un renfort afin d'être menée à bien.



258 taxons nécessitent des actions de conservation.

A ce jour 8 taxons bénéficient de mesures.

8 taxons sur 128 bénéficient d'un bilan stationnel. Il reste 121 bilans stationnels à réaliser

244 nécessitent des actions d'amélioration des connaissances, réalisées pour 4 taxons

243 nécessitent une simple surveillance



Dans le cadre du partenariat avec le réseau des CBN, l'OFB et l'UICN, le CBNC participe à la **liste rouge des écosystèmes** de France.

Parmi les 19 écosystèmes forestiers de montagne évalués 3 écosystèmes sont présents également en Corse.

Il s'agit de forêts de hêtres, qu'elles soient en peuplement mono-spécifique ou en mélange (forêt mixte) avec d'autres essences de types conifères comme le sapin par exemple. Elles sont présentes à différentes altitudes et sur des sols de natures différentes.

Les hêtraies et hêtraies sapinières sont classés comme quasi menacés (NT) ou vulnérables (VU) en fonction de leurs localités et de leur sol, hormis en position les plus alticoles où elles sont considérées comme davantage en danger (EN). Le degré de menace s'accroît en fonction de l'altitude ce qui explique qu'à l'étage de végétation « subalpin », ces forêts apparaissent plus

menacées par le changement climatique. Les données restent cependant assez lacunaires pour pouvoir apprécier l'impact du changement climatique sur ces écosystèmes.

L'inventaire de la fonge de Corse est un inventaire stratifié par milieu

- Intègre les espèces au sein de leur habitat
- Met en relief l'originalité du milieu
- Permet d'extrapoler le cortège fongique à l'échelle de tous les milieux de l'île
- Renouvelle l'intérêt des partenaires associatifs

2024 a permis l'inventaire mycologique des dunes de Corse en lien avec l'observatoire mycologique de Corse qui fédère l'OEC et les 4 associations mycologiques insulaires. L'OMYCO est animé par le CBNC.

Chiffres clés 2024 : Plus de 300 espèces dont 70 sont nouvelles pour la Corse dont une dizaine sont nouvelles pour la France (Suberbielle *et. al*, 2024).

On peut noter, à ce titre, l'organisation du DUEC de mycologie en Corse en partenariat avec l'université de Lille en lien avec l'observatoire mycologique de Corse qui fédère l'OEC et les 4 associations mycologiques insulaires. L'OMYCO est animé par le CBNC.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Développer les compétences en mycologie des étudiants, membres des associations et observateurs bénévoles.
- Proposer une session adaptée au contexte biogéographique de la Corse
- Renouvelle l'intérêt des partenaires associatifs



Après plusieurs mois de tractations entre les différents partenaires, une session du DUEC de Mycologie « Approche pratique des macromycètes » de l'Université de Lille a pu être organisée en Corse, dans les locaux du CBNC. 15 candidats issus de l'OMYCO ont pu suivre les cours à distance et participer, à Corte, à la semaine de travaux pratiques sur le terrain et au microscope. A l'issue des examens, 13 candidats ont été reçus, dont 10 avec mention.

Ce diplôme, reconnu atteste des connaissances et compétences en mycologie des lauréats



Le développement de la marque Corsica Grana

Corsica Grana est une marque déposée par l'OEC. Il s'agit d'une marque permettant de développer la production de plantes produites localement. Au-delà cette action permet de favoriser la formation, l'emploi local et la préservation de l'environnement insulaire fortement sensible à l'introduction de pathogènes.

Au-delà de l'ornement, cette marque constitue un outil qui doit permettre la restauration écologique et la mise en place de mesure adaptée en agro écologie notamment.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du règlement européen sur la restauration écologique voté en 2023.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :



1/3 des pépiniéristes impliqués (10 sur 30), mais manque de main d'œuvre formée et disponible ;

Difficultés pour le déploiement de la production de semences : Permettre une réflexion sur des mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) adaptée notamment à la production de semences pour les bandes enherbées ou les ligneux pour les haies ;

Besoin d'organisation de formations ;

Nécessité d'un jardin de conservation pour la mise en place de pieds mère.

Permettre une réflexion sur des MAEC adaptée notamment la production de semences pour les bandes enherbées ou les ligneux pour les haies.

Compte tenu des enjeux, de formation mais également de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, il convient d'y consacrer plus de temps et de moyens.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

1/2 etp sur le développement de la marque.

Pas de formation en production horticole

10 pépiniéristes (sur 30) concernés.

Pas (encore) de jardin de production de plants mère mais une réelle nécessité

2.13. Protéger et valoriser les forêts de Corse

La Collectivité de Corse est propriétaire de 51 000 ha de forêts territoriales constituant le domaine forestier territorial. Elle assure à ce titre la gestion des massifs de l'île dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale, en concertation avec l'Office National des Forêts, en application du code forestier. Chaque forêt est dotée d'un plan d'aménagement forestier renouvelée tous les 15 à 20 ans. C'est la feuille de route de la gestion durable de nos forêts. Il se fonde sur des études approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure.

La CDC a également fait le choix de faire labelliser les forêts par PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Cela garantit que le propriétaire forestier a cultivé le bois et que l'exploitant forestier qui a récolté et transporté ce bois ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC. Chaque année, PEFC Corse, organisme indépendant, audite les forêts territoriales de Corse.

L'ONF fournit à la CDC dans le cadre du régime forestier :

Un programme annuel de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt qui est réalisé par nos services « Forêt » et « Sylviculture » et un programme annuel de coupes qui permet à la filière d'exploitants en bois d'œuvre et bois énergie de bénéficier d'une ressource locale.

Les agents de la Collectivité de Corse veillent au quotidien à l'entretien, au développement et au renouvellement des 33 forêts territoriales. Leur travail permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

La remise à niveau du réseau de voirie forestière est une priorité. Ce réseau permet d'assurer l'exploitation de nos forêts, tout comme leur protection en assurant la circulation des engins de lutte contre l'incendie.

La délivrance et le suivi des concessions en forêts permet également de valoriser les forêts et de permettre sa multifonctionnalité.

Les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du patrimoine, maisons forestières, murs, sentiers de transhumance, ... sont également conduits par la CDC.

Les 26 sylviculteurs, répartis sur quatre secteurs géographiques, assurent selon les préconisations du gestionnaire les opérations nécessaires à la maintenance, à la régénération des boisements, à la protection d'habitats et d'espèces, à l'entretien des limites périmétriques, de la voirie forestière et des équipements d'accueil du public.

La pépinière forestière de Castellucciu, créée dans les années 1950, propriété de la Collectivité de Corse depuis 2015- contribue elle au bon renouvellement forestier. Elle travaille également à la sauvegarde d'espèces arboricoles, et fruitières locales comme les pommiers, poiriers ou figuiers. Elle prévoit également de produire oliviers et châtaigniers.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

La remise à niveau du réseau de voirie forestière a fait l'objet de plusieurs chantiers. Le montant total des travaux réalisés en 2024 s'élève à 65 906,50 €.

La remise en état du sentier de transhumance de Caprunale, dans le Falasorma pouvoir commencer en 2025, après une phase d'étude et la passation du marché de travaux de réhabilitation. En effet, des intempéries ont fortement endommagé les ouvrages en pierres sèches qui jalonnent cet itinéraire à fort intérêt patrimonial. Une opération qui se chiffrera à 1 million d'euros.

Les maisons forestières ont également fait l'objet de travaux de nettoyage et de mise en sécurité, à hauteur de 200 000€ en 2024. L'opération se poursuivra en 2025. En outre, des diagnostics de 7 maisons forestières occupées seront engagés. Il s'agit de mesure qui permettront d'engager progressivement la rénovation de ce patrimoine qui souffre de vétusté. En 2024, le service forêt a réalisé des travaux d'entretien courant pour un montant total de 78 534 €.

Le Programme travaux sylviculture des forêts territoriales 2024



Curage de fossé en forêt territoriale de Zonza par les sylviculteurs de la CDC (équipe Alta Rocca)

Les sylviculteurs sont intervenus en 2024 sur les 33 forêts territoriales, à travers 120 chantiers.

Ils ont consisté à réaliser des travaux d'abattage, d'ébranchage, de dépressage, d'élagage, de régénération naturelle ou artificielle, de pose de protections individuelles ou collectives qui concourent au bon développement des peuplements forestiers.

Les équipes ont également réalisé des travaux en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel au profit du maintien des ripisylves.

Les travaux d'entretien des infrastructures de desserte et d'accueil du public ont consisté à démaquiser, débroussailler les accotements des pistes, mais aussi grâce à 2 mini pelles entretenir les pistes forestières (réfection de plates-formes, curage de fossés et ouvrages d'art existants)

Enfin la conservation du patrimoine comme les anciennes fontaines et certaines installations en bois d'accueil du public ont en outre été réalisés.



Réouverture d'une piste à Vizzavona après le passage de tempête

La pépinière forestière de Castellucciu



Plants de chênes issus de la pépinière territoriale de Castellucciu

La pépinière poursuit ses actions de production d'espèces forestières de pin laricciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier, arboricoles de châtaignier, poirier, pommier, figuier, ornementales d'arbousier, myrte, lentisque et d'espaces lagunaires de tamaris d'Afrique.

Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires : Office national des forêts, chambres d'agriculture, association Tempi Fà, università di Corsica, Conservatoire du littoral, communes de San Gavinu di Fiumorbu, Sartè, Zevacu, Tavacu, CAPA.

Elle a maintenu sa présence dans les foires rurales : fieri di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda. Elle a aussi en partenariat avec l'association A Vaddinca mis en place un conservatoire de cerisiers de variétés locales sur la commune de Valle di Mezzana. Une serre « insects-proof » a été livrée en 2024 ce qui permettra de contrôler la qualité sanitaire des plants produits.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Plus de 12 000 heures de travaux sylvicoles.

Ventes et coupes de bois en forêts territoriales : 26 coupes de bois vendues à des exploitants corses soit plus de 13 300 m³ de bois. L'essence majoritaire est le Pin Lariccio, avec près de 8 700 m³ vendus.

Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les incendies (PPFENI)

Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) est la déclinaison pour la Corse des Plans de Protection des Forêts contre les Incendies (PPFCI) tels que prévus par le Code forestier (Art L.133-2).

Ce document de planification a pour objectifs la diminution du nombre de départs de feux (forêts, surfaces agricoles et végétations proches des massifs forestiers), la réduction des surfaces brûlées, ainsi que la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences.

Il vise à mettre en cohérence les différentes politiques qui concourent à la protection des personnes et des biens, des milieux naturels et des espèces remarquables dans le cadre de la prévention et la lutte contre les incendies. Il doit nécessairement s'inscrire dans un aménagement global du territoire intégrant la forêt mais aussi les zones urbaines, agricoles et naturelles, tels que précisé dans le Code forestier « forêts, bois, plantations d'essences forestières, reboisements, landes, maquis et garrigues et jusqu'à 200 m de ces terrains », soit la quasi-totalité du territoire de la Corse.

Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI, art. L. 133-2 du Code forestier) pour la période 2024-2033, a été approuvé par l'Assemblée de Corse dans sa délibération n°24/070 du 31 mai 2024 et arrêté en juillet 2024 par le préfet de Corse. Ce plan est décliné localement dans des Plans Locaux de Prévention des Incendies (PLPI) et des Protections Rapprochées de Massifs Forestiers (PRMF).

Ils comportent quatre objectifs principaux et 21 actions prioritaires déclinées dans ce nouveau PPFENI.

- Objectif n°1 : prévenir le risque par la réduction du nombre de départs de feux.
- Objectif n°2 : aménager le territoire pour réduire les surfaces parcourues par les incendies, limiter leurs conséquences sur les milieux et les personnes dans les espaces naturels.
- Objectif n°3 : protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales.
- Objectif n°4 : comprendre, organiser et communiquer.

Chaque fiche action précise les objectifs poursuivis, le pilotage, le contenu et les indicateurs permettant l'évaluation, le suivi et l'éventuel ajustement des actions.

De plus, entre 2021 et 2024, la Collectivité de Corse a participé activement à l'expérimentation menée par la Communauté de communes de Fium'Orbu-Castellu, visant à réduire le risque d'incendies dans la zone d'interface habitat/forêt, tout en favorisant la pérennisation de ces espaces en incitant des porteurs de projets à les exploiter, en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial. Ce concept de ZTE (Zone Tampon Exceptionnelles) a depuis été inscrit dans le PPFENI et a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire.

Enfin, pour donner suite aux délibérations 23-170 et 23-171 de l'Assemblée de Corse en décembre 2023, la Collectivité de Corse s'engage aux côtés des communes forestières sur 2 actions structurantes :

- La réouverture du milieu sur terrains communaux, généralement situés en zones d'estives, qui bénéficient in fine aux éleveurs et à la tradition agropastorale (3 conventions en 2024),
- L'entretien de la voirie forestière communale permettant l'accessibilité à la ressource bois, en cohérence avec la volonté de redynamisation de la filière (1 convention en 2024)

Création de Zones Tampon Exceptionnelles dans le cadre expérimental :



Ouverture du milieu par la technique du brûlage dirigé :



RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le 1^{er} semestre de l'année 2024 a nécessité de nombreuses réunions du Groupe de Travail Interservices, sur chacune des thématiques ayant trait à la prévention des incendies, afin d'achever le processus de révision du PPFENI.

Cela a été l'occasion de rappeler :

- D'une part que la compétence aménagement et équipement du territoire vis-à-vis du risque incendie relève des communes ou de l'intercommunalité lorsque la compétence lui a été déléguée,
- D'autre part que la Collectivité de Corse fait le choix d'accompagner fortement le bloc communal dans la mise en œuvre de cette politique publique de premier plan.

Compte tenu des enjeux sociétaux et environnementaux la Collectivité de Corse est systématiquement impliquée à travers sa Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies.

C'est le cas par exemple du partenariat organisé avec l'Università di Corti et l'équipe de recherche « feux », avec laquelle de nombreuses opérations sont réalisées (brûlages de forte intensité, recherche de points chauds par drones, étude de la protection des personnels exposés aux fumées, etc.)

La Collectivité de Corse entend piloter plus spécifiquement deux dispositifs :

- le déploiement généralisé du Système d'Information Géographique Open DFCI, partagé par l'ensemble des acteurs de la prévention incendie au niveau territorial, et administré sur le plan par le Pôle Nouvelle Technologies de l'Entente Valabre, (Fiches Action 1, 17, 18) ;

- le développement de l'emploi intégré du feu par le pilotage d'une équipe territoriale interservices publics de Brûlage Dirigé, afin de permettre l'ouverture et l'entretien des ouvrages et aménagements DFCI ainsi que des milieux naturels à des fins agropastorales, faunistiques, environnementales ou autres thématiques émergentes (Fiche Action 7).

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Ainsi, tout au long de l'année, les services des forestiers-sapeurs assurent l'entretien d'ouvrages DFCI et la réalisation d'opérations d'ouverture du milieu. Ces actions sont inscrites dans leur Programme de travaux (présenté en Chambre des territoires et approuvé par l'Assemblée de Corse) et comprennent :

- L'entretien des ouvrages (pistes, zone d'appui à la lutte, coupure de combustible) et équipements (points d'eau) DFCI
- La réalisation des Zones Tampon Exceptionnelles (ZTE) dans le cadre de l'expérimentation menée dans le Fium'Orbu-Castellu
- L'alimentation en eau des zones rurales en situation de crise

En Cismonte ont été réalisés :

- 800 hectares de gyrobroyage
- 300 hectares de brûlage dirigés
- 60km de pistes DFCI
- 13 alimentations de bassin pour un volume de 100m³

En Pumonte ont été réalisés :

- 355 hectares de gyrobroyage
- 181 hectares de brûlage dirigés
- 127 km de pistes

Pendant les périodes à risque d'incendies, les forestiers-sapeurs interviennent dans le cadre des Ordres Départementaux d'Opérations feux de forêts. En 2024, ils ont ainsi assuré 1354 patrouilles de guet armé en Cismonte, 1417 en Pumonte, et réalisé 22 interventions sur feux naissants.

Lors de feux établis, des équipes spécialisées de forestiers-sapeurs contribuent également aux opérations de lutte dans le cadre d'opérations de pionniers, de transport de matériel lourd pour les SIS, de tronçonnage en milieux inaccessibles, d'ouverture de layons d'accès, d'opérations de feux tactiques, de survol par drone afin d'alimenter les postes de commandement, etc.

Par ailleurs ont été réalisés ou en cours 2024

- La consultation entreprises et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de 49 points d'eau sur le territoire de la Corse pour un montant de 160 000€HT (Travaux estimés à 1 960 000€HT)
- La procédure de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des zones d'appui à la lutte sur Bavella, Vellaco pour un montant de 100 000€HT (Tx estimé à 1 359 018€HT)
- L'attribution du pour la mise aux normes de la piste de Castellu (commune de Currà) et son achèvement prévu en janvier 2025 pour un montant de 850 000€HT
- Le renouvellement de la gamme engins pour un montant de 4 M d'€ HT
- La location d'un vecteur aérien sur 3 ans pour un montant de 450 000€HT
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la piste de Soccia pour un montant de travaux + MO de 272 727€ HT

Le programme d'action pour la forêt et le bois

La forêt Corse, composée de forêts publiques (CDC et communes) et de forêts privées, couvre plus de 66% de la superficie du territoire insulaire (500 000 ha). Au vu des enjeux qu'elle représente, la Collectivité de Corse s'est engagée dans l'animation volontariste de la filière « forêt-bois » en Corse et elle assume un rôle déterminant de chef de filât.

Le Conseil Exécutif, sous l'impulsion de la Chambre des Territoires, à engager dès 2021 une large démarche de concertation visant à formaliser un document stratégique et politique, conforme aux attentes exprimées, en insistant sur la nécessité impérieuse de mettre en synergie les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse et les besoins des communes de l'intérieur en matière de politique forestière.

Entre 2021 et 2023, le PFBC a fait l'objet d'une concertation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la filière et des consultations réglementaires ad-hoc (Chambre des Territoires, les ateliers thématiques, les Assises de la Montagne, et les Assises de la Forêt à Vizzavona, consultation du public et de l'autorité environnementale). Co-construit avec les services de l'État, il a été largement révisé par rapport à sa version initiale de 2021, en intégrant notamment les objectifs du plan d'actions tout en restant conforme aux exigences de l'évaluation environnementale.

Le PFBC a été approuvé par l'Assemblée de Corse par la délibération 23/169 du 20 décembre 2023 et arrêté officiellement le 4 juillet 2024 par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Ce plan se décline en cinq objectifs stratégiques :

- 1- Assurer la disponibilité de la ressource ;
- 2- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt ;
- 3- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
- 4- Installer de nouvelles instances forestières ;
- 5- Développer l'économie de la filière bois.

Il est complété par 26 fiches actions qui en forment sa partie opérationnelle. Elles définissent la gouvernance, les dispositifs mobilisables, les partenaires à solliciter, les moyens financiers disponibles, les indicateurs de réussite, et le calendrier.

RESULTATS ET CHIFFRES CLES :

Dès 2024, plusieurs actions ont été initiées ou réalisées.

1. D'abord sur la Disponibilité, l'accès et la mise en marché de la ressource :

- Mise en vente en ligne de bois en forêts publiques avec 54 000m³ (38 000m³ d'invendus et 16 000 bois frais)
- Vente de 24 430m³ de bois contre 7398m³ en 2023 (+328 % par rapport à 2023 dont 13 329m³ en forêt territoriale pour un montant de 270 187€)
- Renouvellement des engins forestiers pour un montant de 5 M€.
- Mise en œuvre de conventions de servitude avec les communes forestières pour améliorer les pistes forestières
- Lancement de consultations pour améliorer la desserte forestière, représentant 4 M€,
- La participation au financement de la contribution forestière de la Collectivité de Corse au profit des communes forestières

- Lancement de consultations pour la création d'une zone de gestion de combustible qui permettra de vendre des coupes de bois et de faire de la sylviculture pour un montant de 1,2M

Ces perspectives d'amélioration de la desserte permettront une récolte supplémentaire du bois.

2. Sur la Prise en compte de la richesse multifonctionnelle :

- Audit, sécurisation et entretien des maisons forestières.
- Installation d'un second comité de gestion de massif à Rospa Sorba.
- Instruction de 13 demandes de convention pour la réalisation de chantier de réouverture de milieux à des fins agropastorales, dont 3 ont été signées avec des travaux réalisés ou en cours de planification,
- Rédaction du nouveau cadre d'occupation avec l'ONF qui sera présenté prochainement à l'Assemblée de Corse.

3. Sur la Formation et innovation :

- Mise en œuvre d'une formation en bûcheronnage à Sartène.

4. Sur la gouvernance et le pilotage

- Réunion, pour la première fois depuis 2017, de la **Commission Territoriale Forêt Bois** en juillet 2024.
- Création d'un **Comité Observatoire des prix**, améliorant la transparence des prix et des modalités de vente, le renforcement de la collaboration des différents acteurs, la définition des priorités et des objectifs pour 2025. Il permettra de suivre et d'orienter l'équilibre technico économique de la filière bois,

5. Sur le Développement économique :

- Poursuite de la certification **Lignum Corsica**, valorisant le bois local. Avec les premières entreprises ayant sollicité l'aide de l'ODARC à la réalisation d'audit de certification
- Formation à l'utilisation du configurateur FDES (fiche déclaration environnementale et sanitaire), outil dédié aux architectes, permettant d'agréer les usages des bois,
- Financement des entreprises forestières pour moderniser leurs outils de production (scieries, séchoirs),
- Consultation pour une exploitation forestière pour commercialiser les bois façonnés en bord de route pour un montant de 300 000€.

De nombreuses actions du plan sont co-financées par plusieurs sources complémentaires : crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM), crédits FEADER et autres programmes européens.

La mobilisation des appels à projets ouverts par la Collectivité de Corse permettant de financer ces opérations restent atouts sur l'essor de cette filière.

2.14. Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources

La RNBB occupe une position stratégique au cœur du bassin méditerranéen, véritable carrefour où l'exercice des missions de gestion nécessite une dynamique particulièrement soutenue pour répondre à différents enjeux contrastés de manière claire, efficiente et convergente.

Dans ce contexte global, la reconnaissance de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » comme « Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne » (ASPIM) par l'Organisation des Nations Unies souligne le travail mis en œuvre par l'Office de l'Environnement de la Corse, en qualité de gestionnaire étroitement lié à son conseil scientifique, afin de concevoir un équilibre entre une

protection réglementaire forte et un maintien d'activités soutenables. Cette reconnaissance, pour un périmètre représentant près d'un quart des côtes de Corse, témoigne, également, de l'implication de la Cullettività di Corsica.

Ce modèle permet également d'exporter le champ des réflexions et les orientations du gestionnaire, au-delà des frontières de notre île, à l'échelle d'un espace biogéographique, pour consolider une continuité écologique pertinente.

À ce titre, la Cullettività di Corsica, via l'UAC, et la Regione Autonoma della Sardegna ont engagé une démarche de coopération transfrontalière visant à la création d'une Réserve « Man and Biosphere » (MAB) : « I Bucchi di Bunifaziu – Nord Sardegna ». Concrétisant les dispositions adoptées par le Conseil corso-sarde (« strategia di l'isuli per a difesa di i Bucchi ») et ratifiées, à l'unanimité, par l'Assemblée de Corse (délibération n° 18/242 du 26 juillet 2018) ce nouvel outil, déployé sous l'égide de l'UNESCO, s'inscrit parfaitement dans les perspectives du Traité du Quirinal.



À l'occasion de la signature du protocole d'entente préfigurant la création de cette Réserve MAB transfrontalière, le 25 janvier 2024, à la Maddalena, les partenaires ont souligné l'intérêt de pouvoir compter sur l'expérience de la Réserve Naturelle « I Bucchi di Bunifaziu », dans un cadre international fédérateur, afin de répondre aux problématiques environnementales prégnantes pour l'ensemble de la façade méditerranéenne.

L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica a pris en charge la coordination du montage du projet "UNIT-MAB" déposé dans le cadre du programme INTERREG MARITTIMO, Objectif

Spécifique 2.7 : « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes et réduire toutes les formes de pollution » et accepté à la fin de l'année 2024.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

« UNIT MAB », projet simple 2025-2027. Chef de file : OEC (Service Aires protégées de la mer, des îles et du littoral)

Partenariat : 8 partenaires des Régions Corse, Sardaigne et Toscane, OEC- Région Autonome Sardegna - Parco Nazionale Arcipelago la Madalena - Parco Nazionale Asinara-Area Marina Protetta Capo Testa Punta Falcone - Parco Nazionale Arcipelago Toscana – Université de Corse- Département du Var.

Objectif : Concourir à la désignation UNESCO de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) inscrit statutairement dans le programme Man And Biosphere (MAB).

Budget total : 1.499.043 €,

Budget de l'UAC : 416.090 € cofinancé à 80% par le Feder

Autre action : **Réalisation de l'analyse écologique des habitats terrestres des sites Natura 2000 de l'Extrême Sud de la Corse : Identification et caractérisation des habitats d'intérêt communautaire terrestres.**

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, le réseau Natura 2000 vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont

désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

En Corse, le réseau Natura 2000 en mer comprend 21 sites : 17 sites marins ou majoritairement marins et 4 majoritairement terrestres justifiant d'une gestion intégrée avec les premiers sites. Ceux-ci représentent plus de 45% des eaux territoriales de l'île.

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) a été désigné comme opérateur de 12 sites Natura 2000 en mer, regroupés en 3 secteurs géographiques : « Grand Herbier de la côte orientale », « Extrême Sud » et « Calvi Cargèse ».

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, nommé document d'objectifs, de l'Extrême sud, les analyses écologiques des habitats marins et terrestres sont une priorité afin de pouvoir par la suite réaliser un diagnostic écologique, qui sera présenté dans le tome 1 du document d'objectifs. Cette analyse permet ainsi d'évaluer et préserver la biodiversité des sites Natura 2000 entre Porto-Vecchio et Senetosa. Elle doit permettre de garantir la préservation des richesses écologiques des sites, tout en conciliant les activités humaines et la protection de l'environnement.

Ce travail a permis : i) l'identification et la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire sur la partie terrestre des sites Natura 2000, ii) le recensement des espèces exotiques envahissantes et des espèces protégées. Une cartographie a été produite avec les données du CBNC. Ce travail permettra par la suite de définir des mesures de gestion visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire, qui seront présentés dans le tome 2 du document d'objectifs.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Ce travail a permis d'identifier, sur les 1 000 ha de surface à étudier, 24 habitats (génériques et élémentaires) sur la partie terrestre répartis en cinq typologies d'habitats : les habitats côtiers, les habitats humides, les habitats agro-pastoraux, les habitats rocheux et les habitats forestiers.

Les types d'habitats les plus représentés sur la partie terrestre des sites Natura 2000 étudiés sont dans l'ordre, les habitats agropastoraux (571,43 ha), les habitats côtiers (147,8 ha), les habitats rocheux (32,29 ha), les habitats forestiers (5,52 ha) et les habitats humides (0,46 ha).

Ils représentent à eux seuls 84,87% de la superficie totale des habitats d'intérêt communautaire de la partie terrestre des sites étudiés. Cette constatation témoigne de l'intérêt patrimonial des sites Natura 2000 de l'extrême Sud de la Corse.

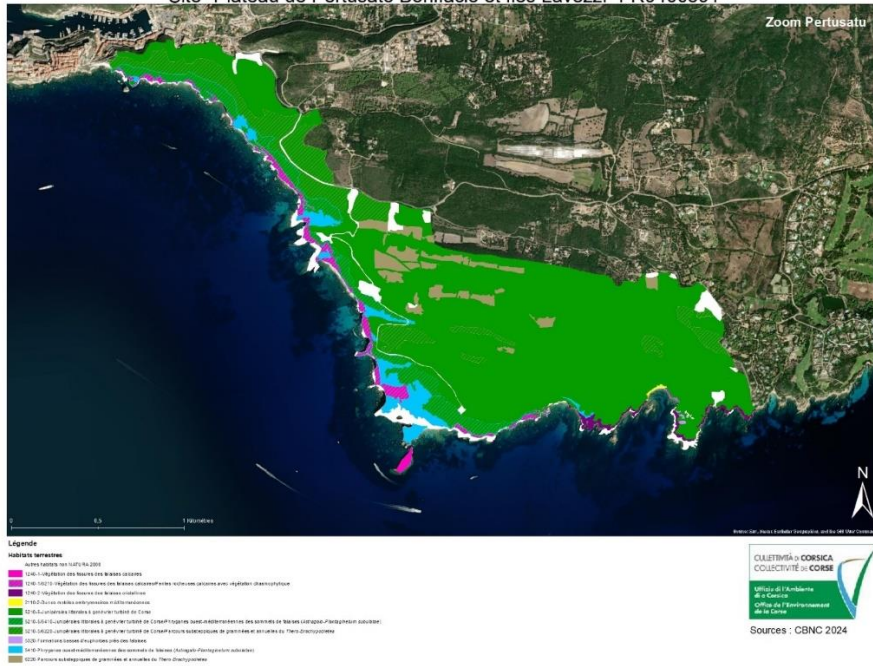
Quatre habitats prioritaires ont été identifiés : les mares temporaires, les fourrés à genévriers sur dunes, les parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea et les junipérais littorales à genévriers turbiné de Corse.

Le recensement des habitats Natura 2000 a permis de mettre en exergue que 72,5% de la surface des sites étudiés est représenté par un seul habitat : les junipérais littorales à genévriers turbiné de Corse. Il s'agit d'un habitat caractéristique du contexte insulaire, que l'on peut observer sur d'autres sites Natura 2000 du sud de la Corse comme Roccapina-Ortolu et Ventilegne-la Trinité de Bonifacio-Fazzio. L'hypothèse que les junipérais littorales à genévriers turbiné de Corse constitueraient le climax de ces zones, en l'absence de feux de forêts (Paradis et al., 2006), pourrait être émise.

Les relevés floristiques des espèces exotiques envahissantes ont révélé une présence importante d'EEE sur tous les sites étudiés.

D'autres prospections terrains pourraient être entreprises afin d'améliorer les connaissances de ces habitats d'intérêt communautaire terrestres.

Carte des habitats NATURA 2000
 Site "Plateau de Pertusato Bonifacio et îles Lavezzi" FR9400591



Autre action :

Avancement du plan de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfe de Porto : Calanque de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola »

L'OEC est officiellement gestionnaire du site du patrimoine mondial (UNESCO) depuis 2019 par délégation de la Collectivité de Corse (convention octobre 2019, CdC/OEC/Préfecture de Corse). La mission « Façade Maritime Occidentale » de l'OEC est constituée de 2 agents basés sur site, d'un chargé de mission et dotés d'un bateau et d'un véhicule. Ils assurent des missions de surveillance, sensibilisation et suivi scientifique sur le secteur terrestre et maritime de Piana à Galeria.

Obligatoire pour tous les sites inscrit au patrimoine mondial, un plan de gestion n'avait encore jamais été formalisé. Toutefois, des orientations de gestion avaient été définies en 2015 et un certain nombre de documents d'orientations sont en vigueur et s'appliquent au périmètre du site : document d'objectifs des sites Natura 2000 « Calvi-Carghese », plan de gestion de la réserve MAB « Falasorma-Dui Sevi », plan de gestion de la réserve naturelle de Scandola, plan d'aménagement de la forêt communale de Piana, ainsi que des documents de portée plus large (PADDUC, plan de prévention rapprochée des massifs, ...).

Un document d'étape du plan de gestion a été rédigé en 2024. Il reprend tous les éléments de diagnostic écologique et socio-économique disponibles à l'échelle du site, associés à des cartographies réalisées en interne à l'OEC.

D'ores et déjà, le cadrage du document s'oriente sur deux enjeux spécifiques découlant des critères retenus pour l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial : paysage et biodiversité. Trois enjeux généraux y sont associés sur les usages durables (incluant une politique de tourisme durable), la prévention des risques (avec l'adaptation aux changements climatiques) et la gouvernance du bien

Le paysage regroupe les principales valeurs ayant conduit à l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial. Considéré comme un élément capital intégrant le plan de gestion, une analyse spécifique confiée à un bureau d'étude spécialiste a été réalisée en 2024. Les restitutions seront annexées au plan de gestion et retranscrites dans celui-ci.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le document d'étape rédigé servira de base à la rédaction définitive du plan de gestion pour lequel un bureau d'étude a été mandaté par l'OEC fin 2024 dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Une restitution finale est prévue pour l'été 2025.

Le plan de gestion doit être évalué par l'UICN et validé par la Collectivité de Corse et la Préfecture, avant transmission au comité du patrimoine mondial de l'UNESCO par l'intermédiaire du Ministère chargé de l'Environnement et de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Surface du site inscrit au patrimoine mondial UNESCO : 11.800 ha dont 3509 ha maritimes (2896 ha compris à une profondeur de 0-50m). 136 km de côtes.

26 sommets de 224 à 927 m d'altitude ; 32 îles et îlots

14-18 couples de balbuzard pêcheur sur le périmètre du site, soit près de la moitié de la population reproductrice de Corse

1.045 ha en propriété du Conservatoire du Littoral et 201 ha en propriété de la CdC. 561 ha de forêts publiques (communales et territoriales)

1034 ha d'herbiers de posidonies sur substrat meuble ou rocheux

6,9 ha de cymodocées,

175 grottes marines (67 médiolittorales, 18 obscures, 90 semi-obscures)

39,3 ha de coralligène,

140,22 km de formations à algues encroûtantes dont 12,77 km d'encorbellements à Lithophyllum

Durant la saison 2024, 317 bateaux se trouvant dans les zones de quiétude du Balbuzard pêcheur ont été sensibilisés et invités à s'éloigner des secteurs sensibles.

159.000 visiteurs ayant utilisé les navires de promenade en mer en 2023 (d'après déclarations taxe « Barnier »)

Les suivis scientifiques dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Le suivi de la patelle géante

Patella ferruginea (la patelle géante), espèce rare et endémique de Méditerranée occidentale, est protégée en France depuis 1992. Au sein de la RNBB, un suivi à long terme de cette espèce a été initié dès 1991. Entre 1991 et 2012, les effectifs de *P. ferruginea* ont montré une augmentation constante et significative sur les sites témoins de la réserve. Cependant, le suivi de 2023 a révélé un déclin notable des effectifs sur deux des trois sites de l'archipel des Lavezzi.

En 2024, les prospections ont été élargies à sept autres sites de la RNBB pour évaluer si ce déclin s'étendait à d'autres zones de la réserve. De plus, une méthode de quadrats aléatoires, développée et appliquée pour la première fois en 2024, a été utilisée sur tous les sites étudiés, y compris ceux prospectés en 2023, afin de comprendre les causes potentielles du déclin.



Individu de *P. ferruginea* de 66 mm de diamètre dans la RNBB, mesuré à l'aide d'un pied à coulisse

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les résultats montrent une diminution significative des effectifs de *P. ferruginea* : entre 70 % et 80 % sur la majorité des sites depuis le dernier échantillonnage. Seuls les sites « Îlot A Magrùnaggia » et « Sutta Rocca » échappent à cette tendance.

La prédation naturelle, notamment par *Stramonita haemastoma*, semble jouer un rôle clé dans l'évolution des effectifs de *P. ferruginea*.

En effet, les données montrent que les densités de *P. ferruginea* sont significativement plus élevées dans les quadrats situés au-dessus des surplombs que ceux situés au-dessus de strates arborescentes.

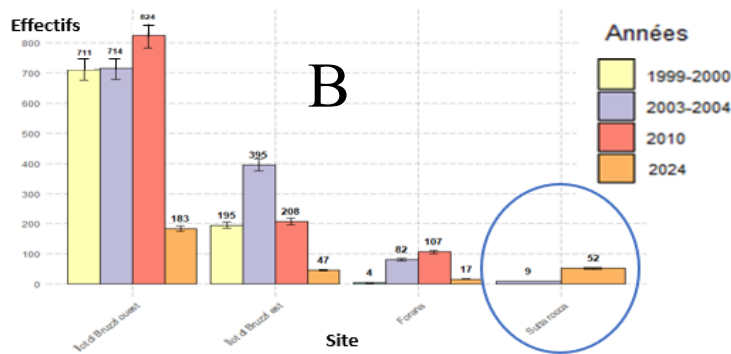
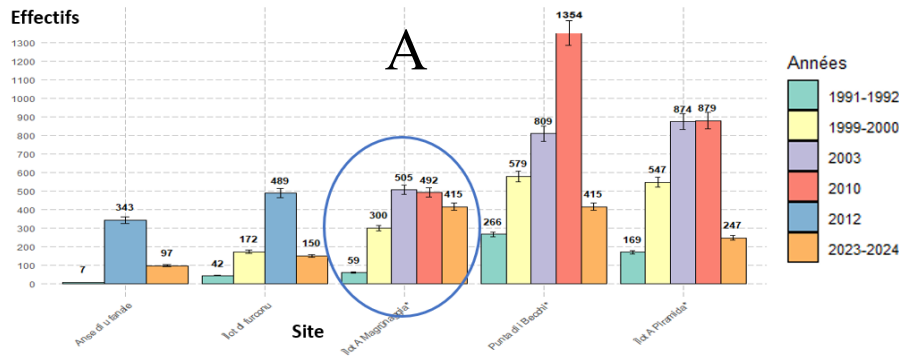
Ce constat s'accorde avec le comportement opportuniste de *S. haemastoma*, qui privilégie les proies facilement accessibles. De plus, *S. haemastoma* préfère les substrats rocheux couverts d'algues, ce qui accentue la pression de prédation sur les patelles situées à proximité immédiate de leur habitat.

Ces relations sont confirmées par des analyses statistiques : une corrélation significative et positive forte ($r = 0,96$) a été établie entre la densité de *S. haemastoma* par site et la proportion de strates arborescentes par site. Au contraire, une corrélation significative et négative ($r = -0,79$) a été observée entre la densité de *S. haemastoma* par site et la proportion de surplombs par site.

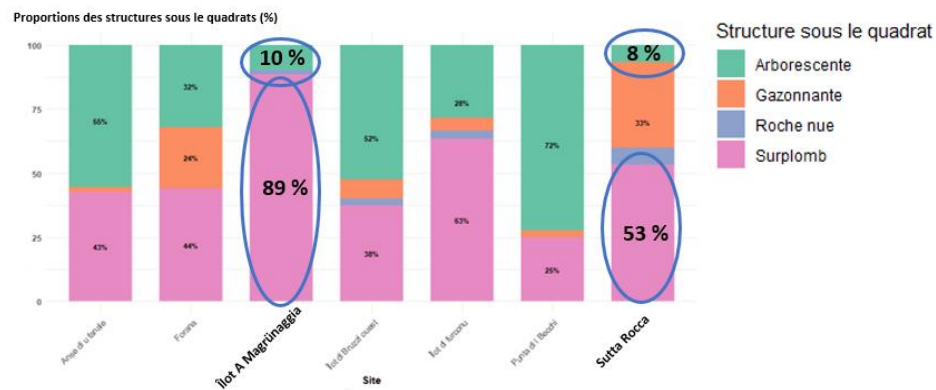
En vue de ces observations, les proportions des structures sous les quadrats pour chaque site ont été examinées. Les sites « Îlot A Magrùnaggia » et « Sutta Rocca » se distinguent par les proportions les plus faibles de strates arborescentes sous les quadrats, avec seulement 10 % et 8 %, respectivement. De plus, les proportions de surplombs sous les quadrats y sont les plus élevées, ces caractéristiques étant particulièrement marquées sur « Îlot A Magrùnaggia », suivi par « Îlot di Furconu » et « Sutta Rocca ».

Il est important de rappeler que le déclin des populations de *P. ferruginea* a été observé sur tous les sites, à l'exception du site « Îlot A Magrùnaggia » et du site « Sutta Rocca ». Il est envisageable qu'un cycle naturel prédateur-proie se soit mis en place. Face au déclin observé, qu'il résulte de fluctuations naturelles inscrites dans un cycle pluri-décennal, d'autres facteurs encore non identifiés, ou d'une synergie de plusieurs éléments, il est essentiel de poursuivre le suivi de cette espèce protégée.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :



Évolution interannuelle des effectifs de *P. ferruginea*. A : Sur les sites de l'archipel des Lavezzi. B : Sur les sites de l'archipel des Bruzzi, « Forana » dans l'archipel des Cerbiciale, et « Sutta rocca »



Proportion des structures sous le quadrat observées sous les quadrats en fonction des sites.

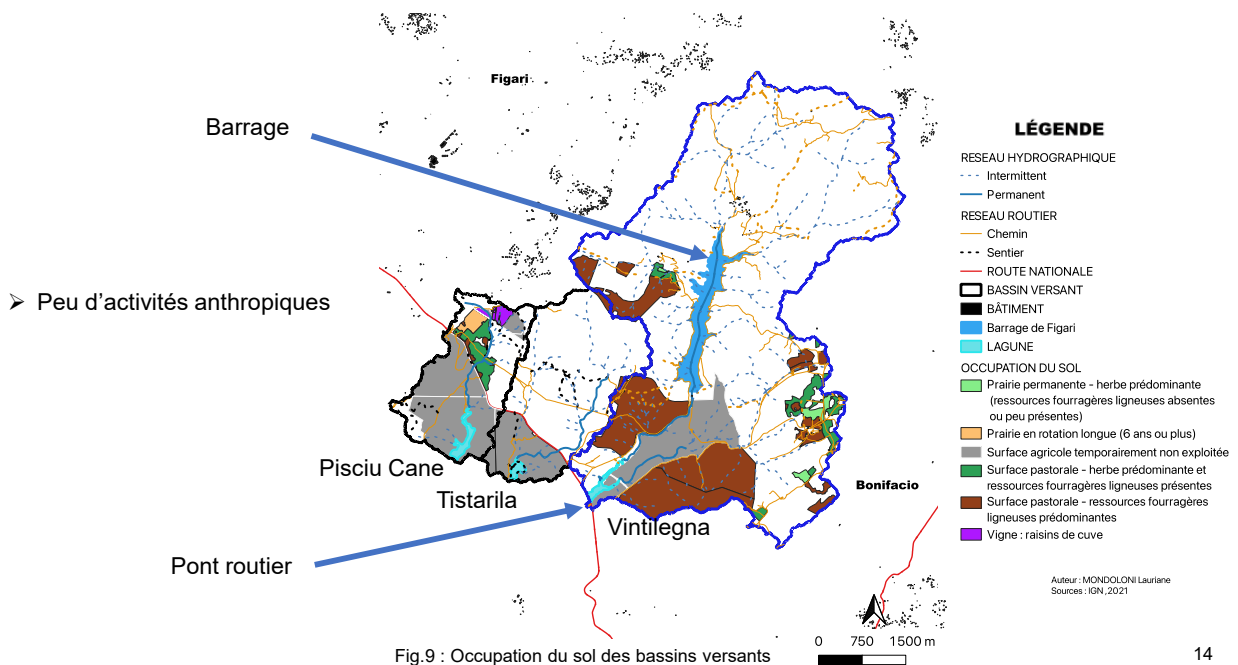
Première étude spatio-temporelle des populations d'*Aphanius fasciatus* valenciennes 1821) des lagunes de la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu



Cette étude vise à initier une démarche de collecte de données scientifiques sur le long terme, nécessaires à l'amélioration des connaissances des lagunes de la RNBB ainsi que des espèces qui y vivent et en particulier de *Aphanius fasciatus* ou Aphanius de Corse.

Un protocole fondé sur l'utilisation de nasses expérimentales a été utilisé et combiné avec la mesure des températures et de la salinité des lagunes. Ce suivi a permis de réaliser l'état initial des populations d'*Aphanius fasciatus* et de déterminer quels pouvaient être les facteurs limitant leurs dynamique de populations. Ces dernières sont caractérisées par une forte saisonnalité ainsi que des variations des classes de tailles en fonction des lagunes. La nourriture disponible ou la prédation par *Callinectes sapidus* peuvent être en lien avec ces variations, tout comme une anthropisation d'un des bassins versants. L'état initial de ces populations ayant été mis en place, il est nécessaire de poursuivre ce suivi à long terme et de continuer à œuvrer pour la conservation de cette espèce résiliente dans un contexte de changement climatique.

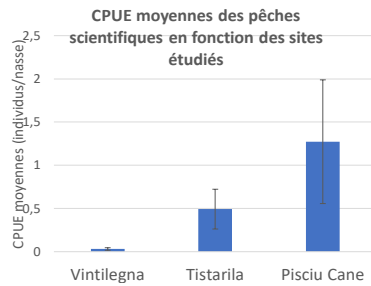
RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :



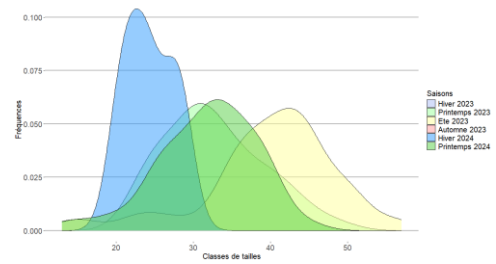
CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :



Aphanius fasciatus
mâle (A)
femelle (B)



Courbe de densité de taille dans la lagune de Tistarila



L'*Aphanius fasciatus*

- Espèce signalée sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine en tant qu'espèce quasi menacée (NT).
- Très adapté aux lagunes méditerranéennes temporaires
- Tolérant à de très fortes variations de température et de salinité
- Potentiellement résistante au changement climatique
- ➔ Mais son habitat très sensible
- ➔ Nécessité de préserver l'habitat
- Potentielles menaces liées aux espèces exogènes (ex : *Callinectes sapidus*)



Perspectives pour le gestionnaire :

- Equipement de sondes fixes dans les trois lagunes de la RNBB
- Poursuite du suivi sur le long terme
- Étendre les suivis en Corse (FOGEC)
- Mise en place de programme de recherche en génétique des populations
- Intégration du suivi de l'espèce dans le projet transfrontalier de création d'une réserve Mab (Man and the Biosphère) de l'UNESCO (2024-2026)

Le suivi scientifique de la pêche artisanale corse

Caractérisation des pêcheries maritimes de Corse

Réponse conjointe de l'OEC (Service APMIL) et de l'Ifremer à une demande d'expertise émanant de la DGAMPA et mise en perspective dans le cadre du plan de gestion WestMed.

Ce rapport conjoint OEC-Ifremer répond à une demande de saisine de la DGAMPA d'avril 2024, dans le cadre du règlement (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale.

Dans un contexte Méditerranéen où la petite pêche côtière est très mal représentée auprès des instances européennes par manque de données scientifiques fiables, l'objectif de la saisine est de mieux caractériser et de mieux connaître l'ensemble des pêcheries de Corse dans le but de mieux défendre les spécificités des pêcheries au regard du plan de gestion West Med ou d'autres perspectives à venir pour la gestion de la ressource insulaire.

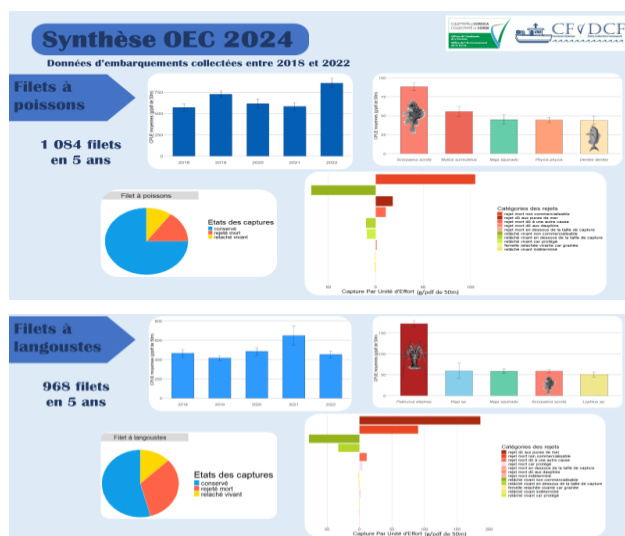
L'OEC via son service APMIL est bien établi pour le suivi sur le terrain des petits métiers côtiers. A l'opposé, l'Ifremer ne possède aucun programme d'observation de la pêche commerciale en Corse mais

dispose de l'ensemble des données déclaratives et des outils développés depuis des années pour réaliser des estimations de l'activité de pêche sur l'ensemble des façades maritimes de la France.

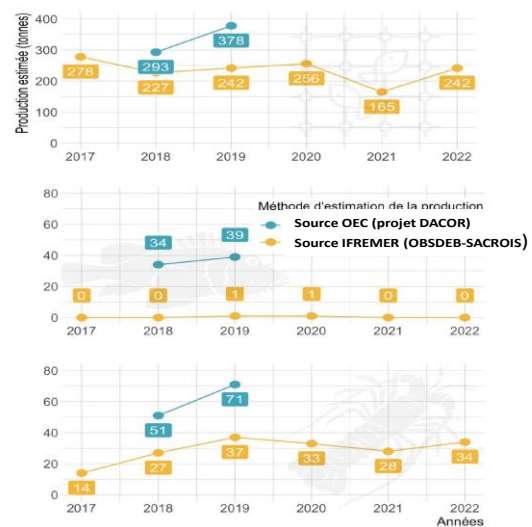
Au-delà de la caractérisation des pêcheries attendue, cette saisine a été aussi l'occasion de confronter les dispositifs de collecte des deux organismes. L'OEC coordonne en qualité de partenaire DCF une acquisition importante de données depuis 2017 (données biologiques collectées en mer, effort de pêche et production). Cette collecte est réalisée en collaboration avec les pêcheurs professionnels de Corse grâce à un partenariat étroit initié dès le début des années 90 dans la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu puis étendu au fil des années à l'échelle des 4 prud'homies de Corse. L'ensemble des données collectées depuis 2017 est centralisé et sauvegardé dans la Base de données halieutiques corse de l'OEC.

Le présent rapport met en commun ces différentes données pour une analyse conjointe mettant en lumière les espèces représentatives de la pêche insulaire et leur valeur économique, la poly-activité de la petite pêche côtière, les bonnes pratiques des pêcheurs artisans par une analyse fine des captures retenues et non retenues en fonction des engins ... Cependant, cette analyse a permis de relever quelques différences importantes entre les deux instituts, notamment dans les estimations des volumes débarqués, ce qui nécessitera de poursuivre les efforts de collaboration pour mieux harmoniser les méthodologies et les estimations.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION



Exemple d'analyse des captures collectées en mer dans les filets à poisson et les filets à langouste entre 2018 et 2022.



Mise en évidence des écarts de chiffres entre les évaluations de production proposées par les deux instituts.

L'évaluation de la production de la pêche corse semble être sous-estimée par la méthode SACROIS optimisée de IFREMER. Ce constat pourrait entraîner des conséquences négatives aussi bien pour la gestion de nos ressources halieutiques que pour la profession en cas d'estimation d'une éventuelle perte d'exploitation liée la mise en place de mesures de gestion, d'une pollution en mer... Un projet pilote « **optimisation des méthodes de calcul de production pour la petite pêche côtière** » sera mis en œuvre dès 2025 entre l'Ifremer et l'OEC afin de proposer à la profession et aux décideurs finaux, une méthode commune fiable permettant d'affiner et ajuster les données déclaratives réglementaires par des données scientifiques collectées sur le terrain.

Le COPIL DCF (Data Collection Framework) s'est réuni dans la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu les 18, 19 et 20 septembre 2024 pour travailler sur le prochain plan de travail 2025-2027 assurant la collecte des données sur les flottes de pêche et leurs activités, données socio-économiques, biologiques et informations sur l'état des stocks halieutiques exploités.



Deux journées de travail animées par la DGAMPA, se sont tenues à Portivechju. Le pôle de suivis scientifiques et halieutique du service APMIL a présenté son programme de collecte de données biologiques sur les pêches maritimes de Corse pour les 3 prochaines années ainsi que ses derniers travaux au service de la caractérisation de la pêche corse et de la conservation des ressources marines (comptages sous-marins, pêches scientifiques, suivi de la pêche récréative dans la RNBB et de la pêche artisanale à l'échelle de la Corse).

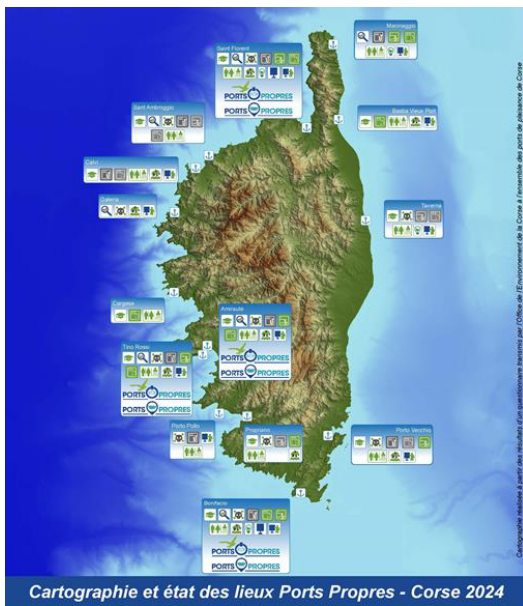


Une journée de rencontre et de présentation de la flottille de l'extrême sud sur le port de Bunifaziu a été organisée par le gestionnaire de la RNBB avec les pêcheurs professionnels. Accompagnés des représentants du CRPMEM de Corse et des prud'hommes de l'île, ils ont présenté le métier de pêcheur artisan et défendu ses spécificités auprès des institutions présentes (DGAMPA, MNHN, IFREMER, INRAE, SSP, OEC, OFB).

La certification ports propres

« Ports Propres » est la certification de bonne gestion environnementale des ports de plaisance.

L'ensemble des parties prenantes de ce secteur a compris que le management environnemental est impératif, tout simplement parce que :



-les réglementations doivent être respectées ;

-de nombreux ports de plaisance se situent au niveau d'espaces remarquables et vulnérables, qui concentrent une importante biodiversité marine. Souvent, ces ports sont à proximité de zones de baignade où la qualité des eaux est primordiale ;

-la dimension économique, avec l'accueil du tourisme très important en haute saison ainsi que la dimension sociale (la professionnalisation, la qualification et la pérennisation des métiers) sont inséparables de la dimension environnementale.

Les impacts générés par l'activité des ports et de leurs plaisanciers (même s'il s'agit de petites quantités de polluants), sont répétitifs et affectent le milieu marin qui compte des écosystèmes aussi riches que fragiles. On constate par ailleurs que ces impacts sont fortement accentués en période estivale du fait de l'importante fréquentation de plaisanciers le long de nos côtes et dans les ports.

La certification Ports Propres tend à réduire considérablement cette pression, en répondant

favorablement aux prérogatives du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, pour atteindre le bon état des masses d'eau, conformément aux objectifs fixés par la Directive 2008/56/CEE sur la Stratégie pour le Milieu Marin.

En effet, Ports Propres s'inscrit dans une dimension d'excellence environnementale, en accord avec les exigences du développement durable et traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de ports de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation écologique des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines, à travers des points obligatoires.

Chiffres clés 2024 : 14 opérations traitées en 2023, 4 ports certifiés Ports Propres en 2024, 4 avec la certification supplémentaire « actifs en biodiversité » en 2024, 12 ports ont intégré la démarche

Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes aquatiques

Cet objectif spécifique doit permettre d'atteindre les objectifs de la réglementation européenne environnementale et celle de la pêche tel que le bon état écologique des écosystèmes marins et d'eau douce. Il vise notamment à préserver la biodiversité marine et littorale à travers :

- Des opérations de protection et de restauration des écosystèmes marins et littoraux ; L'élaboration, la gestion, la surveillance et le suivi du réseau d'aires marines protégées ;
- La lutte contre les pollutions et déchets en mer et sur le littoral, des actions pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin, comme prévu à l'article 1er, paragraphe 1, de la directive 2008/56/CE ;
- La gestion, la restauration et le suivi des zones Natura 2000 conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de l'article 8 de la directive 92/43/CEE du Conseil Européen ;
- La protection des espèces en vertu de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de l'article 8 de la directive 92/43/CEE.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 : 1 dossier FEAMPA traité en 2024, 1 dossiers FEAMPA sélectionné et programmé en 2024

Favoriser une pêche durable

L'OEC contribue également à une pêche durable et à la conservation des ressources biologiques aquatiques afin de :

- Renforcer les activités de pêche durable sur le plan économique, social et environnemental ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche ;
- Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Cet objectif spécifique contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en assurant :

La viabilité économique et la durabilité environnementale des entreprises de pêche, des infrastructures et équipements collectifs dont elles ont l'usage ;

La préservation des ressources à travers le respect des rendements maximum durables ;

La mise en œuvre de la gestion des pêcheries basées sur des approches écosystémiques, en évitant la dégradation de l'environnement marin par les activités de pêche et d'aquaculture, en éliminant graduellement les rejets via la réduction et le débarquement des captures non désirées

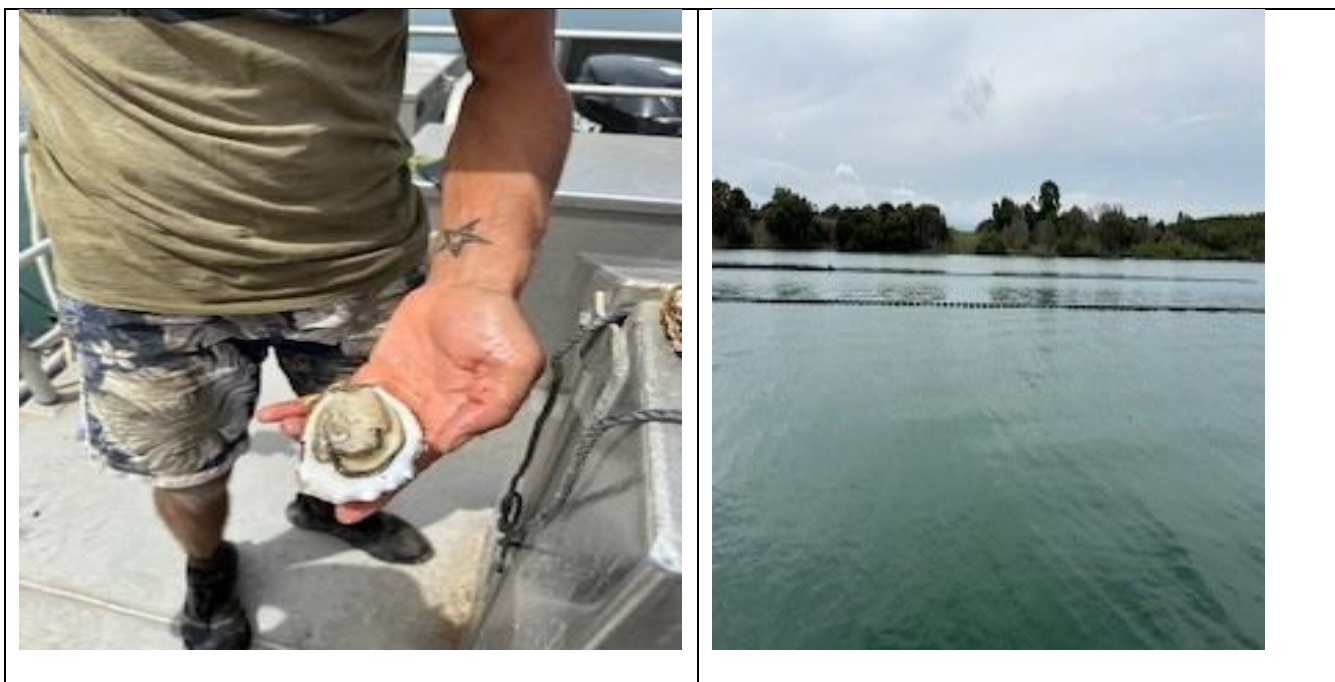
CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

23 dossiers FEAMPA traités en 2024

23 dossiers FEAMPA sélectionnés et programmés en 2024

15 dossiers FEAMPA payés en 2024

En particulier, l'OEC participe à promouvoir les activités aquacoles durables sur le plan environnemental (et économiquement viables)



RESULTATS :

Cet objectif vise à favoriser le développement d'une aquaculture durable en soutenant des actions prévues dans le Plan Aquaculture d'Avenir (PAA)

Les actions soutenues doivent permettre d'améliorer le maintien et l'identification de nouveaux espaces pour l'aquaculture, via notamment la planification spatiale, la promotion de la recherche et l'innovation, la mise en réseau, le soutien au développement du secteur, l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises, l'amélioration de la prévention, la gestion des risques sanitaires, zosanitaires, climatiques et environnementaux et l'accompagnement économique des entreprises en cas d'aléa, et améliorer le bien-être animal.

Le principal enjeu étant la souveraineté alimentaire.

Chiffres essentiels :

- 1 dossier FEAMPA traité en 2024
- 1 dossier FEAMPA sélectionné et programmé en 2024
- 1 dossier FEAMPA payé en 2024

L'OEC apporte également son Soutien aux activités professionnelles de la pêche et de l'aquaculture au niveau de la transformation et de la commercialisation

Cet objectif spécifique vise à améliorer l'adéquation de l'offre à la demande. L'évolution des marchés doit se traduire par un soutien au développement de la commercialisation et la transformation afin d'aboutir à la valorisation et l'accroissement de la valeur ajoutée sur le produit.

Cette transformation doit être accompagnée d'une démarche de modernisation et plus soucieuse de son impact environnemental.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

- 3 dossiers FEAMPA traités en 2024
- 3 dossiers FEAMPA sélectionnés et programmés en 2024
- 1 dossier FEAMPA payé en 2024

Suivis écologiques des récifs artificiels du Ricantu à Ajaccio

En 2017, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) a installé récifs artificiels, de nouvelle génération, positionnés au fond du golfe d'Ajaccio zone Natura 2000 (FR 9402017), sur le site du Ricantu.



Les **objectifs** de cette opération sont triples : **la production halieutique, la reconstitution des biocénoses marines et la Recherche et le Développement.**

L'OEC a souhaité s'inscrire dans une démarche de R&D en innovant sur **l'architecture et la texture des modules** ainsi que sur les **techniques de fabrication.**

Des **suivis écologiques** sont réalisés chaque année depuis leur installation et les résultats sont très encourageants. En 2021, au regard des résultats de ces suivis, les **modules les plus performants ont été répliqués afin d'accroître l'efficacité de ce dispositif.**

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION : Chaque année, deux suivis écologiques (un en mai ; l'autre en novembre) portent sur :

- La faune et de la flore fixée
- La faune ichtyologique et des invertébrés

Suivi faune flore fixée : La colonisation des récifs artificiels du Ricantu par la faune et la flore fixée est un processus lent mais observable. Ces années de suivi ont permis de mettre en évidence : d'une part, que la faune et la flore fixées s'installent au-dessous ou à la verticale des récifs pour se protéger des courants et de la sédimentation ; d'autre part, la rugosité naturelle des récifs semble faciliter l'installation d'espèces encroûtantes. Enfin, les espèces fixées sur ces récifs sont semblables, à savoir des espèces de vers sédentaires, des éponges, des cnidaires et des algues encroûtantes.



Suivi ichtyologique : Parmi

les espèces observées, certaines l'ont été de manière récurrente. Il s'agit d'espèces relativement sédentaires (sar à tête noire, dorade grise, sar commun) et fortement inféodées aux substrats rocheux (chapon, petite rascasse rouge, mostelle, poulpe, congre). D'autres espèces, beaucoup plus mobiles, ont pu être observées. Il s'agit de prédateurs évoluant dans un environnement vaste (raie pastenague, baliste, denti et sériole). Au sein de ces différentes espèces, des dynamiques intéressantes ont été observées pour le sar à tête noire, le chapon, la petite rascasse rouge, la dorade grise, le denti et la mostelle.

L'implantation de ces récifs a pour finalité :

- d'augmenter la production halieutique dans le but de soutenir les activités de pêche professionnelle dans le golfe d'Ajaccio
- reconstituer des biocénoses marines face aux différentes pressions anthropiques au sein du golfe d'Ajaccio ;
- favoriser et améliorer la recherche et le développement, dans une perspective d'innovation et d'expérimentation

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Durant les années de suivi, 11 espèces ciblées par la pêche ont été recensées dont un jeune poulpe (*Octopus vulgaris*). Au total, 1045 poissons appartenant à 11 espèces ciblées par la pêche ont été recensés pour une biomasse totale de 210 kg en 2023 et presque 300 kg en 2024.

Le nombre d'espèce, l'abondance et la biomasse ont augmenté de manière importante depuis l'installation des nouveaux récifs en 2021.

2.15. Améliorer la connaissance des différents flux de déchets

La Collectivité de Corse, compétente en matière de planification des déchets, a délégué à l'Office de l'Environnement de la Corse, l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets (PTPGD), incluant un Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC). Le PTPGD et le PTAEC ont été approuvés par l'Assemblée de Corse en juillet 2024. Ils déterminent les axes de la planification des déchets sur le territoire insulaire et la politique d'actions de la Collectivité de Corse dans le cadre de l'économie circulaire. L'ensemble des actions qui découlent de cette planification doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la réglementation (loi AGECE, LTECV...)

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette planification, l'Office de l'Environnement de la Corse assure le suivi de l'ensemble des indicateurs permettant l'accompagnement d'un déploiement opérationnel le plus efficient. A partir d'une bonne connaissance des flux et des gisements, l'UAC pourra, également, mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés par la réglementation et le planificateur. Les missions de l'Observatoire Territorial des Déchets et de l'Economie Circulaire (OTDEC) s'inscrivent dans cette ambition. **Les données quantitatives et qualitatives de l'observatoire doivent permettre d'assurer la rédaction du bilan annuel qui doit être présenté à la Commission d'Evaluation et de Suivi du Plan.**

Conformément à l'engagement du conseil exécutif de Corse, en phase d'approbation du PTPGD, l'année 2024 a, concomitamment, été consacrée à l'actualisation des données collectées par l'observatoire.

Afin de parfaire la connaissance des gisements proposés, la donnée relative au regroupement, à la valorisation et au traitement insulaire et hors territoire (exports) a nécessité la mise en place d'une méthodologie adaptée à la réalité du territoire.

L'objectif est d'améliorer les champs d'observation des différents flux de déchets, DMA, BTP, DAE, au travers d'enquêtes afin d'améliorer :

- La connaissance des différents acteurs liés dans la production et le traitement, mais aussi la valorisation des déchets en y intégrant également les acteurs liés au réemploi et la réutilisation, à la réparation,
- Les circuits de gestion par flux, les destinations, les modes de collecte,
- La connaissance des gisements et de la production, des quantités collectées, des quantités regroupées,
- La connaissance du traitement,
- La connaissance des flux de déchets valorisés, réemployés, réutilisés et réparés.

L'identification des déchets dangereux (DD) des trois flux DMA, BTP et DAE et les tonnages correspondants sont également intégrés pour l'amélioration des connaissances de l'OTDC.

L'actualisation des données permettra à l'UAC d'ajuster le nombre d'enquêtes.

A cet effet, l'UAC s'attachera à examiner plus particulièrement la donnée « soutiens financiers perçus » par les acteurs pour établir une mise en perspective avec les objectifs de prévention, de valorisation et de traitement.

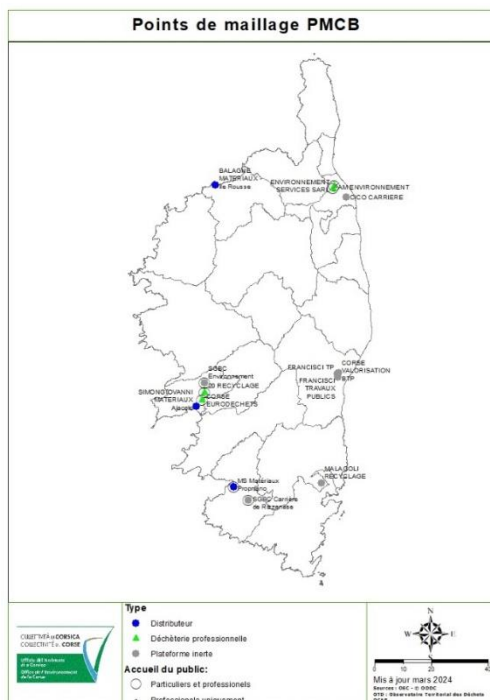
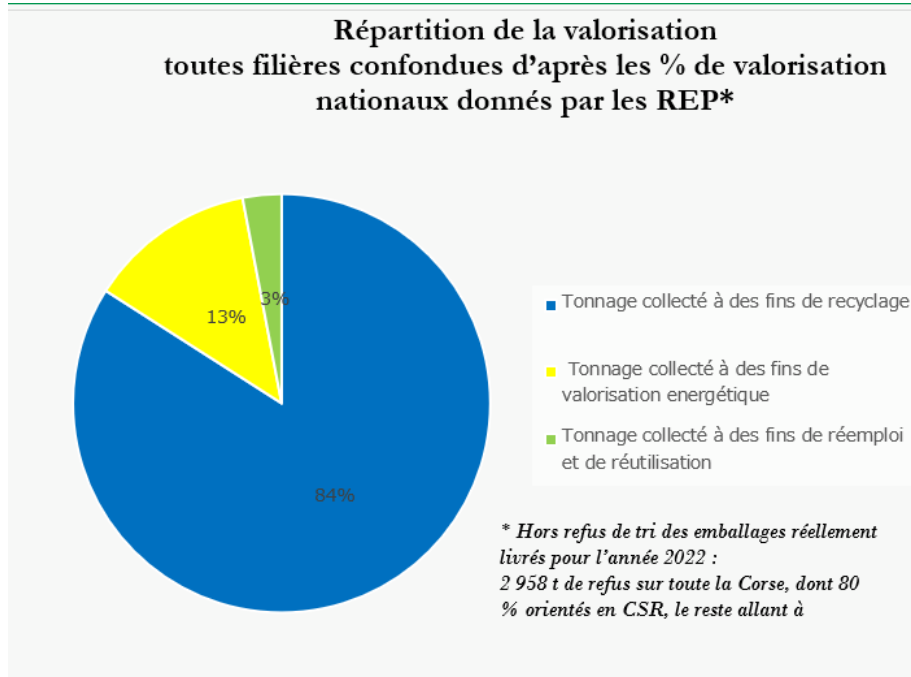
A cette fin, il conviendra d'inclure les acteurs de l'Economie Circulaire non recensés encore jusque-là, notamment :

- Les structures d'Economie sociale et solidaire (ESS),
- Le nombre de ressourceries et d'espaces de réemploi (une approche sur le nombre d'artisans labellisés Répar'acteur et sur les structures proposant une action de réparation dans leur offre sera réalisée),
- Les acteurs de reprise des matériaux dans le secteur du bâtiment,

Dans ce cadre, la liste des démarches de prévention seront complétées, notamment sur la production de biodéchets et de du tri à la source, les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire seront listées afin d'établir un état des lieux de 2018 à 2024/ type d'acteur, et, le nombre de projet d'EIT sera précisé.

Les circuits de gestion des déchets/catégorie pour les DMA, DAE, BTP et DD seront modélisés également. Ces travaux permettront d'affiner la méthodologie stratégique d'enquêtes des différents flux de déchets, pertinente pour le territoire.

Les REP du territoire, 49 000 tonnes collectés :



Le BTP, une filière qui a débuté sa mise en place en 2023 avec 4 éco-organismes concernés, un maillage des points qui ne cesse de se développer :

Approbation du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et de son Plan Territorial d'Actions pour une Economie Circulaire (PTAEC) par l'Assemblée de Corse



Le 25 juillet 2024, L'Assemblée de Corse a approuvé le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et son Plan Territorial d'Actions pour une Economie Circulaire (PTAEC) par la Délibération N°24/093 AC.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, attribue la compétence de planification des déchets aux Régions qui ont la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention et la gestion des déchets sur leur territoire.

Le PTPGD œuvre à la mise en place des conditions d'atteinte, en Corse, des objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets.

Il se fonde sur 2 principes majeurs de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- Le principe de proximité : consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et qui permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement des filières ;
- Le principe d'autosuffisance : consiste à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations de valorisation de déchets recyclables et d'élimination des déchets ultimes.

Le Conseil exécutif de Corse a renforcé la portée de son Plan en faisant primer le principe de gestion publique des déchets, et dans le cas d'une gestion externalisée des déchets, le respect d'un équilibre financier admissible incluant une logique de bénéfice raisonnable de l'opérateur privé et de retour sur investissement.

La planification de la prévention et de la gestion des déchets pour les années à venir s'articule ainsi autour de 8 orientations stratégiques :

- Assurer une cohérence de la démarche de prévention sur tout le territoire insulaire en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire ;
- Développer et optimiser la collecte de proximité et le tri à la source ;
- Augmenter la valorisation matière et organique ;
- Travailler au développement d'une filière pérenne de traitement des déchets résiduels ;
- Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages ;
- Mieux connaître et mieux comprendre pour mieux planifier et organiser ;
- Créer du lien entre les territoires et les acteurs qui y résident ;
- Former et sensibiliser pour améliorer les pratiques des professionnels.

Ces 8 orientations sont déclinées en 30 objectifs et 100 actions.

Un bilan sera produit annuellement et présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). A noter également la possibilité de révision du Plan à 6 ans.

Concernant l'année 2024, 710 109,90€ engagés par l'OEC et répartis comme suit sont rattachés aux objectifs et indicateurs définis dans le PTPGD.

Enjeux / Plan AAP	Financement OEC	Indicateurs
Objectif A5 du PTPGD : Promouvoir le développement du réemploi et de la réutilisation	310 029,30€	Nb de ressourcerie / recyclerie déployé (OA5-08) Nb total d'espaces de emploi / réutilisation déployée (OA5-09)
Objectif A6 du PTPGD : Prévenir la production de biodéchets et Déchets verts et renforcer le tri à la source.	128 884,00€	Nb d'utilisateurs du service (O'-6-22) Tonnage OMr collecté (OA-6-23)
Objectif B3 du PTPGD : Orienter 100% des encombrants vers les bonnes filières	20 100,00€	Tonnages de tout-venant issu des collectes et des déchetteries
Objectif B5 du PTPGD : Améliorer le captage des déchets dangereux diffus	15 598,50€	Tonnages de déchets dangereux traités
Objectif C2 du PTPGD : créer les conditions à l'émergence de filières de valorisation des biodéchets	151 116,60€	Tonnages de biodéchets valorisés (OC-2-50)
Objectif C5-65 du PTPGD : mise en place de la Redevance Spéciale (RS) sur tous les territoires en TEOM (OC-5-65).	27 821,50€	Nb de collectivités ayant mis en place la RS (OC-5-65)
Objectif D1 du PTPGD : Etudier la pertinence du recours à une filière de valorisation énergétique pour les déchets du territoire	56 560,00€	Etude réalisée

2.16. Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets

Sensibilisation et Formation des acteurs publics et privés à l'EC

Le concept d'économie circulaire reste très largement à développer en Corse auprès des entreprises, des collectivités locales et les associations, mais aussi auprès des bureaux d'études.

Il s'agit de poursuivre nos actions de développement et de promotion de l'intégration de l'économie circulaire auprès **des acteurs économiques et des collectivités locales** ; afin de favoriser la transition écologique et la politique de réduction des déchets et, plus particulièrement la politique de réduction des déchets à la source.

Plusieurs actions de sensibilisation et de formation ont été initiées depuis 2023 et se sont poursuivies 2024, notamment via des actions d'information territorialisées et thématiques, dont réglementaires.

Ces opérations et animations territorialisées visent à promouvoir et accélérer la transition écologique et la réduction des déchets au regard des principaux piliers de l'économie circulaire, à savoir notamment la réduction à la source en partageant des outils et concepts méthodologiques.

L'UAC a également engagé une réflexion en vue du lancement d'appels à projets répondant aux objectifs du Plan Territorial Economie circulaire (PTAEC) validé par l'Assemblée de Corse en juillet 2024.

A ce titre, l'objectif est de promouvoir les caractéristiques et enjeux du plan territorial en définissant et partageant :

- Les enjeux et le cadre de l'économie circulaire (Historique, état des lieux dans le monde, réglementations)
- L'organisation et la mise en œuvre pratique et opérationnelle (partages de boites à outils opérationnelles, enjeux et perspectives réglementaires d'AGEC)
- Les moyens, méthodes et clefs nécessaires à l'activation circulaire auprès des EPCI et des acteurs économiques.
- Des retours d'expérience concrets, reproductibles en Corse.

Les actions de sensibilisation et de promotion menées en 2023 et 2024 ; en vue de favoriser la réduction des déchets à la source s'amplifieront en 2025 auprès de cibles prioritaires (BTP, agroalimentaire) ; principaux acteurs de l'économie locale et producteurs de déchets à partir d'actions planifiées dans le cadre d'opérations de promotion opérées par les services de l'UAC et les acteurs « relais » déterminants dans la mise en œuvre de la stratégie économie circulaire.



Par ces actions, il s'agit d'accélérer le passage de l'Economie linéaire à une économie circulaire à l'échelle de la Corse ; en ciblant et accompagnant prioritairement les « relais » locaux principaux vecteurs de promotions de formation de l'île ; et les principaux acteurs économiques et publics de l'économie corse.

Un bilan sera produit à l'issue des opérations et des bilans d'activités annuels.

**RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE, LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
ET LES GÉNÉRATIONS**



Acchisu 3 – Rinforzà a cusionu suciale, a sulidarità trà i territorii à trà e generazione

Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

Il est nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et entre les territoires pour lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. La Collectivité de Corse consciente de ces problématiques n'a cessé de mettre en œuvre et développer ses interventions dans ce domaine.

3.1 Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme

La **politique linguistique portée par la Collectivité de Corse** s'articule selon deux axes majeurs qui sont, d'une part, l'éducation et la formation, et d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société. Aussi, l'objectif global de cette politique est d'étendre les dispositifs d'enseignement et de formation en direction du grand public et des scolaires afin de rendre accessibles les ressources en langue corse dans tous les domaines.

Le règlement des aides relatives au titre de de la langue corse a été adopté pour la première fois par l'Assemblée de Corse en 2015, puis des compléments au règlement ont ensuite été apportés la même année, puis en 2020. Un tel document ayant vocation à évoluer, il n'est pas figé dans la durée. Ainsi, au gré des usages, des remontées des acteurs insulaires et de sa pratique, il apparaît indispensable de procéder à des adaptations et des ajustements permettant d'en faire un outil toujours plus performant au service du développement de la langue corse, comme en témoignent les derniers dispositifs mis en œuvre par la Collectivité de Corse.

Ainsi, le nouveau règlement des aides de la **direction Lingua corsa** adopté par la délibération n°24/068 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024, s'inscrit dans le fil des orientations politiques définies par le Conseil exécutif de Corse pour le développement et la promotion de la langue corse, et des axes et projets soutenus à ce titre par la CdC. Il se compose de 29 fiches réparties dans 3 domaines d'intervention (la signalétique, la diffusion, l'éducation et la formation) auxquels se rajoutent des appels à projets et dispositifs spécifiques.

Des **ajustements** sur les pourcentages, la latitude et les plafonds d'aides ont été portés après **retours et analyse des besoins**. Ce document continue de mettre l'accent et de valoriser la Cartula di a lingua, tant nombre d'aides et dispositifs demandent une adhésion à cette dernière.

Il s'adapte aux réalités desterritoires, aux spécificités géographiques et aux besoins divers qui en découlent, c'est pourquoi il est prévu une aide plus adaptée et bonifiée à l'égard des communes de moins de 2 000 habitants, afin de garantir un **meilleur maillage territorial** et de se servir de la langue corse comme **vecteur d'attractivité dans le les territoires de la montagne et de l'intérieur**.

Il s'adapte également aux réalités de son époque, comme à travers la refonte de la Festa di a lingua. Le regard porté par la société corse ayant évolué sur la question linguistique, ce règlement des aides permet de mieux répondre à la concrétisation pérenne de projets qui, alors, faisaient figure d'expérimentation. A festa zitellina di a lingua concentre ses efforts sur les jeunes publics, locuteurs de demain, efforts qui s'élargissent à une valorisation supplémentaire pour les demandes d'accompagnement et de **soutien d'opérations à destination des publics de moins de 18 ans**.

De plus, en complément des autres dispositifs préexistants et de dispositifs nouvellement ajoutés comme ceux des Corsi immersivi, ce règlement permet la mise en place, par le biais d'une **interaction**

efficace entre la CdC et les acteurs de terrain, d'une voie de coofficialisation de facto de la langue corse.

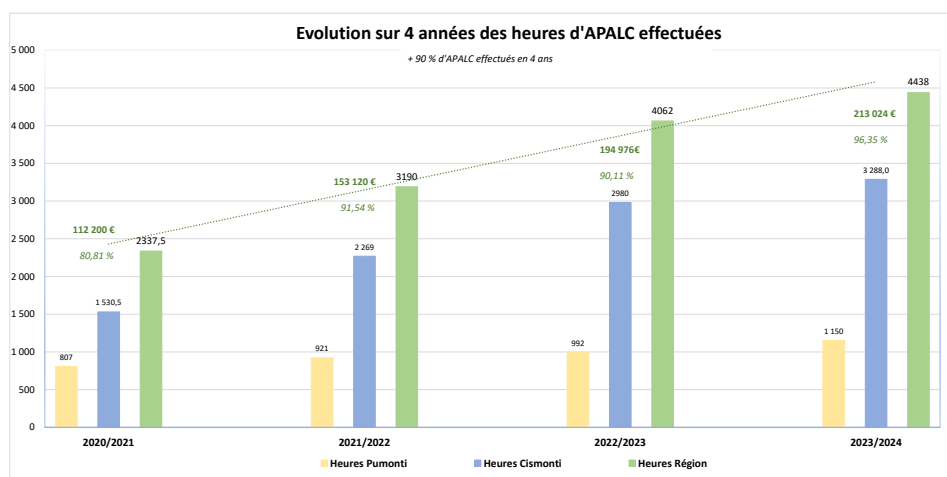
Ce nouveau règlement des aides a été élaboré dans le but de **mieux répondre aux attentes des acteurs** et de **s'adapter à la réalité des opérateurs de terrain**, selon leur implantation géographique, leurs compétences, leurs besoins mais également les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, en répondant aux compétences variées des acteurs et ainsi **élargir, d'une part, le spectre d'intervention et d'autre part la couverture de l'ensemble des territoires**.

La prise en compte des éléments précités répond au besoin de recadrage et permet d'éviter le chevauchement des aides et dispositifs en fonction de leur évolution et des enjeux d'aujourd'hui et de demain, en tenant compte des nouveaux défis et des acquis observés ces dernières années.

L'objectif étant d'assurer la continuité des actions engagées tout en permettant une projection efficace pour l'avenir, facilitant et clarifiant les démarches entreprises par les différents opérateurs de la langue.

Chiffres clés :

Les élèves du premier degré ont pu bénéficier de 4 438 heures d'ateliers de pratique artistique en langue corse cette année, soit une **augmentation de 90 % en 4 ans**.



Dans le cadre du développement de l'enseignement en langue corse, la Collectivité de Corse aide les établissements scolaires du second degré pour le fonctionnement de leurs filières bilingues. Ce soutien est désormais élargi aux classes de spécialité Langues, littératures et cultures régionales LLCR – langue corse, en conformité avec le nouveau règlement des aides de la direction Lingua corsa. Cette rentrée scolaire 2024 enregistre deux ouvertures de filières bilingues. Le soutien de la direction lingua corsa relative au fonctionnement et aux séjours pédagogiques en immersion linguistique à destination du second degré pour 2024/2025 s'élève à **plus de 180 000 €**.

Cette dotation permet à chaque EPLE de développer les projets de la filière bilingue et des classes de spécialité en lien avec la langue corse, afin, d'une part, de **valoriser** et susciter la pratique de la langue corse au sein des établissements, et d'autre part d'**encourager** la motivation des élèves et de consolider ainsi les efforts des équipes enseignantes.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse continue d'assurer l'équipement des sites bilingues de l'Académie de Corse en apportant une aide sous la forme de dotations d'équipement aux écoles créant ou développant une filière bilingue ou d'apprentissage par méthode immersive ou ayant une filière installée et présentant un projet pédagogique.

Cette année, dans le cadre de l'appel à projets lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse, les ouvertures et extensions de classe ou filière recensés sont soutenus à hauteur de **18 500 €**. A titre d'exemple, sur le Pumonti, l'ensemble des projets retenus correspondant aux

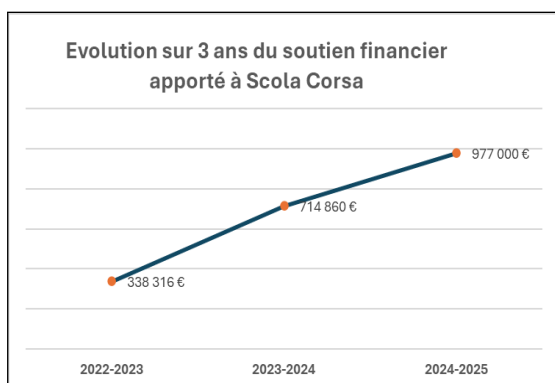
orientations stratégiques de la CdC et validés par le conseiller pédagogique départemental de LCC concerne 33 classes et 673 élèves.

Dans le domaine éducatif, la Collectivité de Corse a également cherché à voir comment certaines structures existantes pourraient être mises au service de l'immersion à destination du public scolaire. Ainsi, afin de soutenir et développer des actions pédagogiques en immersion centrées autour des thématiques éducatives environnementales et de pleine nature, un nouvel appel à projets a été élaboré puis lancé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse. Le PNRC dispose en effet, d'une part d'animateurs parfaitement corsophones capables d'animer des ateliers en immersion linguistique, et, d'autre part, possède des structures d'accueil dédiées aux thématiques environnementales.

Pour son premier lancement sur 2023/2024, cet AAP intitulé « Lingua Corsa è Natura », destiné aux élèves des écoles élémentaires et des collèges a permis la réalisation de séjours en immersion linguistique se déroulant dans les structures du PNRC de Galeria à Vizzavona pour plus de 340 élèves de l'académie. Ces projets pédagogiques des sites bilingues du premier degré et des filières bilingues des collèges ont été aidés à hauteur de 66 000 €.

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'appel à projets initialement destiné aux filières bilingues de l'Académie jusqu'à la classe de troisième est désormais ouvert aux secondes bilingues, aux premières et Terminale de spécialité Langues, littératures et cultures régionales LLCR – langue corse, en conformité avec le nouveau règlement des aides de la direction Lingua corsa. De plus, un autre site à Moltifau est proposé, afin de **diversifier les projets** proposés et **d'améliorer le maillage territorial**.

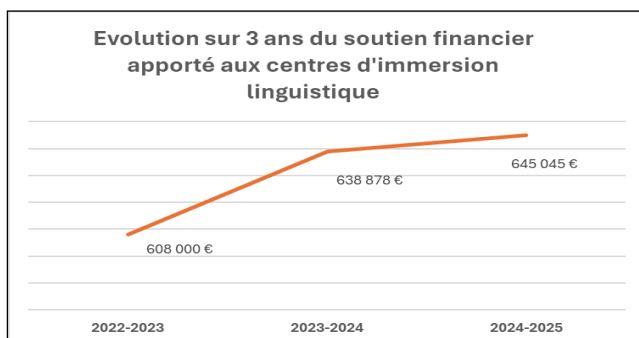
On note cette année onze actions CANOPE soutenues à hauteur de 300 000 € pour la réalisation de ressources pédagogiques en langue corse.



Concernant l'enseignement immersif associatif avec Scola Corsa, **plus de 150 enfants sont scolarisés depuis septembre 2024 sur les 4 sites de la TPS au CE1**. Après deux conventions annuelles pour les deux années précédentes, ayant permis à la Collectivité de Corse de s'assurer de la viabilité du projet et de la solvabilité de l'association, un nouveau conventionnement est intervenu cette année pour participer au soutien des projets de promotion de la langue portés par Scola Corsa de **977 000 €** pour la période 2024/2025.

Dans le cadre du grand plan de formation des enseignants en langue corse, cinq stages se sont tenus sur 2023/2024 pour les professeurs, et un à l'attention des formateurs. Quatre-vingt-onze enseignants ont été formés, dix-sept habilitations ont été délivrées et 82 % ont obtenu un niveau entre A2 et B1. Pour l'année scolaire 2024/2025, le soutien de la Collectivité de Corse au Groupement d'intérêt public de l'Académie de Corse s'élève à **225 225 €**.

Les centres d'immersion linguistique constituent un dispositif d'appui important de la mise en œuvre de la **politique de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement de la langue corse**. L'objectif est de permettre à chaque élève la fréquentation d'une de ces structures au moins une fois durant son cursus scolaire, ces séjours favorisant une utilisation naturelle de la langue corse à l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu.



Pour l'année scolaire 2024/2025, un soutien de 305 045 € est apporté à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse, gestionnaire de ces centres de séjours et d'études corses, pour le Cismonti. Le mode de gestion par le biais de bons de commande est conservé pour le centre de Bastelica avec une aide de 340 000 €.

3.2 Favoriser l'accès au foncier et au logement des ménages

Malgré les contraintes budgétaires de cet exercice, dans le cadre des interventions de la CdC en faveur du logement, le règlement des aides « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a permis en 2024 de soutenir les projets portés par le bloc communal et les bailleurs sociaux, dont les deux Offices publics de l'habitat, en matière de production de logements locatifs sociaux ou de réhabilitation d'ensembles immobiliers. Par exemple :

- Le soutien aux communes du rural pour l'acquisition et la réhabilitation de bâti pour la création de logements à loyers encadrés, à BARBAGGIO (réhabilitation pour la création de logements communaux), qui a bénéficié d'une aide de 424 586€ pour un coût total d'opération de 1,130M€, à COZZANO (création de 5 logements destinés à de l'habitat inclusif), qui a bénéficié d'une aide de 405 680€ pour un coût total d'opération de 1,757M€.
- Les projets de construction de logements locatifs sociaux à VENZOLASCA et (32 logements), à VESCOVATO (40 logements), à CASAGLIONE (acquisition foncière) et à AIACCIU (30 logements) ont bénéficié d'un volume d'aide de 5 360 421€ pour un investissement total de 22,361M€.

Dans le cadre du soutien à la primo accession à la propriété, ce sont 59 ménages qui ont pu bénéficier d'un soutien financier et ce pour un montant global de 1 302 014€

Sur le plan notamment de la rénovation énergétique des bâtiments ou bien de l'accessibilité notre collectivité soutient également les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat menées sur le territoire insulaire. Ce sont ainsi 660 818€ d'aides directes aux propriétaires occupants, bailleurs ou aux copropriétés dégradées qui ont été attribuées et versées au titre du règlement des aides.

Le volume des aides attribuées et notamment celles en faveur du logement communal à vocation sociale, ainsi que de celles destinées aux bailleurs sociaux, atteste du besoin auquel le règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a pu répondre.

La mise à niveau et l'adaptation de certaines mesures est prévue dès 2025, notamment au regard de la mise en œuvre prochaine des « pactes territoriaux » en lieu et place des OPAH et ayant comme axe principal la rénovation énergétique des logements.

3.3 Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser un accès à la santé pour tous

Installation du Comité de suivi du CHU de Corse

Par délibération n°23-123 AC, l'Assemblée de Corse a approuvé :

- La création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) en Corse sur un modèle innovant, centré sur les coopérations entre établissements de santé publics et privés porté par le Conseil exécutif sur la base du rapport final produit par le Cabinet conseil GovHe ;
- La transformation du comité de pilotage en comité de suivi du CHU de Corse.

L'objectif principal du Comité de suivi du CHU est la mise en œuvre des étapes recommandées ne nécessitant pas d'adaptation réglementaire.

D'autres étapes nécessitent, pour leur mise en œuvre, une adaptation réglementaire soit dans le cadre commun, soit dans le cadre d'une délégation de compétences issues de l'évolution statutaire de la Corse vers une autonomie.

- Installation du Comité de suivi du CHU le 23 avril 2024
- 2^{ème} réunion du Comité de suivi le 25 septembre 2024 : La question du rôle et des fonctions d'un Doyen de CHU est abordée (Invité Pr Palombi, Doyen de L'Université Grenoble-Alpes).

3.4 Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et au développement durable

Dans le cadre de ses compétences sans cesse réaffirmées par les différentes lois de décentralisation, la Collectivité de Corse se doit de participer à la formation tout au long de la vie.

A ce titre, elle définit et met en œuvre une politique pour les jeunes et les adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Afin d'organiser au mieux l'exercice de ses compétences, et adapter son action aux besoins des différents publics et de l'économie des territoires, la Collectivité de Corse a lancé un accord cadre en veillant au respect d'un développement équilibré des territoires, et en permettant à tous les publics demandeurs d'emploi d'accéder à la formation ou à un premier niveau de qualification au travers d'actions de qualité.

Cet accord cadre concerne l'achat de formation au bénéfice des publics du Programme Régional de Formation (PRF), pour le compte de la Collectivité de Corse.

Il comporte 34 lots portant sur divers secteurs et territoires et a mis l'accent en 2023 sur le secteur de l'environnement et du développement durable à travers les lots 29 et 30 concernant les formations suivantes :

- Assainissement et traitement des déchets
- Valorisation et recyclage des déchets
- Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel
- Gestion des risques majeurs
- Filière durable
- Management environnemental

Une fois les formations mises en œuvre sur les territoires de Corse du Sud et de Haute Corse, il s'agira d'évaluer leur attractivité ainsi que le taux d'insertion des publics visés.

Mise en place d'actions de sensibilisation à l'urbanisme durable à l'AUE

L'AUE développe des actions de sensibilisation à l'urbanisme durable

- Mise en place et animation d'un club urbanisme en Corse pour mettre en réseaux tous les techniciens des collectivités publiques travaillant dans le domaine de l'urbanisme ou de

l'aménagement du territoire afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, partager les retours d'expériences, mutualiser les savoir, organiser le cas échéant des formations ;

- Organisation d'ateliers avec des étudiants visant à la fois la transmission et la formation des étudiants mais aussi et surtout, à travers ces ateliers, la diffusion de ces réflexions et ces pratiques aux territoires.

- o Sur les risques : avec l'Université de Corse, afin de sensibiliser les étudiants sur les outils d'aménagement permettant de les anticiper et d'agir sur la vulnérabilité du territoire, ponctué d'une conférence sur les risques.
- o Sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, sur le territoire Marana-Golu, avec les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes, suivi quelques mois plus tard d'une restitution itinérante sous forme de diverses maquettes de projet ;



- Organisation partenariale de séminaires et interventions :

- o L'AUE a organisé les 30 et 31 octobre 2024 le Salon Energ'isule. Depuis 2013, c'est le premier évènement dédié aux défis, opportunités et solutions innovantes liés aux grands enjeux de transition écologique dans les territoires insulaires. Energ'isule représente une plateforme d'échange, de partage d'expérience et de collaboration pour les acteurs impliqués dans les secteurs de l'énergie et de l'aménagement des territoires, les décideurs politiques, les professionnels et les innovateurs technologiques. L'édition 2024 concernait l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les Zones Non Interconnectées. Au cours de cet évènement, des stratégies d'aménagement en faveur de la résilience de territoires et leur mise en œuvre ont pu être présentées aux acteurs locaux ;
- o Intervention de l'AUE aux assises du littoral de la Corse sur le thème de l'adaptation aux risques littoraux. L'AUE a participé au débat sur le thème « Mise en œuvre opérationnelle d'un plan d'adaptation à partir de stratégies existantes » et est intervenue dans l'atelier intitulé : Comment rendre l'aménagement de notre littoral plus résilient pour faire face aux enjeux climatiques ?



- Participation active aux scontri di i territorii organisés par la Fondation de l'Université de Corse à travers des interventions aux tables rondes : logement durable, data et risques naturels



Ces actions, développées pour certaines pour la première fois en 2024 ont été accueillies avec enthousiasme de la part de nos interlocuteurs et semblent répondre à une attente ; elles demandent à être renouvelées, systématisées et amplifiées (fréquence, public).

En parallèle des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence, elles concourent à éclairer les collectivités locales sur les enjeux du territoire et sur les outils pour y répondre.

Elles permettent aussi d'améliorer les échanges avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de nouer des partenariats, élément essentiel pour mener à bien des stratégies d'aménagement durable des territoires et les mettre en œuvre.

Elles permettent également de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires ou d'autres institutions, et de capitaliser sur leur réussite ainsi que de tirer les leçons des écueils rencontrés.

3.5 Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne

Les interventions du comité de massif

- **Per l'infrastruttura di retale (fibra)** / En matière d'infrastructures de réseau (fibre) :

Le soutien en faveur de l'adressage constitue entre autres un élément essentiel du déploiement de la fibre car il permet d'identifier précisément les logements à raccorder (localisation d'habitations ou de locaux).

Il est donc nécessaire de disposer très rapidement de données fiables et normalisées, à très court terme pour ce déploiement, mais au-delà, pour la vie quotidienne des usagers sur les territoires, notamment pour les services d'aide à la personne, d'aide sociale, de courrier et de transport, de sécurité civile et incendie, etc...

Un Appel à Projet spécifique a ainsi été proposé aux communes, desquelles relève cette compétence.

Le soutien proposé porte sur les trois phases de réalisation allant de la constitution d'un plan d'adressage, à la mise en place d'une signalétique et à la communication en direction des tiers (usagers et services).

Chiffres clés :

Sur l'année 2024, l'intervention du Comité de Massif a permis à près de 94 communes de réaliser leur adressage et signalétique.

L'intervention du fonds montagne dans le cadre de cet AAP a été, pour 2024, de 1 239 248.82 €.

Depuis le lancement de l'AAP en 2021, près de 250 projets ont été soutenus pour un montant total de 2 822 482.19 €, dont 2 168 665.46 € de fonds montagne.

149 communes ont finalisé leur démarche en réalisant les deux phases d'adressage et de signalétique, et 82 ont lancé leur démarche.

De nombreuses demandes arrivent régulièrement, 17 sont en cours d'instruction.

- En matière d'éducation et de formation

Le Comité de Massif, à travers le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection de la Montagne (SADPM), souhaite renforcer le système éducatif en milieu rural et de montagne. En effet, sans un tissu éducatif soutenu et adapté, la dévitalisation des territoires de l'intérieur et de la montagne ne sera que plus galopante.

Résultats et axes d'amélioration :

En matière d'accès à une éducation de qualité, le Comité de Massif a participé sur l'année 2024 au financement de deux voyages scolaires d'établissements de montagne, au développement de 2 programmes destinés aux scolaires « Ortu pedagogicu » et « La rivière m'a dit » et enfin à l'aménagement d'une bergerie agricole au LEGTA de Sartène.

Chiffres clés :

L'intervention du fonds montagne concernant l'éducation a été de 115 448.18 € sur un montant total de projets de 163 175.72 €.

- Soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires

La Corse est la plus forestière des îles de la Méditerranée. Les formations boisées de Corse représentent 507 000ha soit 58% de la superficie de l'île soit :

- 405 000 ha soit 80% de forêts privées,
- 150 000 ha soit 20% de forêts publiques (forêts communales et forêts territoriales).

Malgré l'importance de ce potentiel, l'industrie corse du bois d'œuvre est essentiellement approvisionnée par des produits d'importation. A l'heure où le bois occupe une place de plus en plus importante dans le marché de la construction, il est essentiel d'encourager les opérateurs locaux à privilégier le recours à des ressources forestières locales issues de forêts durablement gérées

L'utilisation du bois local dans les ouvrages publics soutient l'emploi dans l'industrie et l'artisanat de nos territoires et assure une valorisation sur place de notre matière première.

Cette question constitue un enjeu essentiel pour la relance de la filière bois. Elle a été mise en avant à travers le plan montagne du PADDUC adopté en 2015, lequel rappelle que la forêt, comme l'agriculture sont des enjeux stratégiques pour la Corse.

Le projet de stratégie territoriale de développement économique de la forêt/bois approuvé par l'Assemblée de Corse en septembre 2016 affirme également l'importance d'agir en faveur des forêts de montagne.

Par ailleurs, à travers le Schéma d'Aménagement de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC), la Collectivité de Corse (CdC), en complément des politiques sectorielles menées par l'ODARC, mais également par l'ADEC ou encore l'AAUE, ambitionne de participer à la relance de la filière au travers d'investissements structurants à l'échelle des principaux massifs forestiers.

En effet, le Comité de Massif, à travers le schéma de Montagne a défini, en matière de gestion de la forêt, une stratégie articulée autour de la relance de la filière bois permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés de manière à valoriser cette ressource aujourd'hui encore trop inexploitée.

Celle-ci se décline dans le règlement des aides mettant en œuvre le SADPM à travers la fiche action « Agriculture pastorale de montagne, forêt » qui s'inscrit dans l'axe 4 dudit schéma « Soutien aux activités agro-pastorales et aux productions primaires ».

L'appel à projet lancé dans le cadre du SADPM doit participer à la relance de la filière bois par une action de la commande publique pour accroître la demande de bois local sur le marché. Il s'agit d'impulser et de soutenir une dynamique visant le développement de l'économie et des savoirs faire locaux.

L'AAP répond aux objectifs de « la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse intégrée à une politique de gestion durable de la forêt » arrêtée par la Collectivité de Corse.

Son objectif est de contribuer à la valorisation des essences locales issues de forêts durablement gérées, au développement d'une économie de proximité, à la promotion de circuits courts, et le maintien et/ou la création d'emploi local non délocalisable.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de qualité répondant à des normes écologiques responsables soutenue par la Collectivité de Corse et mise en œuvre par l'ODARC à travers le développement de la marque certifiée « Lignum Corsica »

L'AAP porte également sur le soutien d'acteurs de la filière bois, notamment à travers le financement d'équipements et de matériels permettant le développement de leur activité.

Chiffres clés :

L'intervention du fonds montagne dans le cadre de cet AAP a été en 2024 de 271 362.00 € sur un montant total de projets de 492 270.00 €.

Depuis le lancement de l'AAP en 2021, 13 projets ont été soutenus pour un montant total de 1 780 641.62 €, dont 946 669.10 € de fonds montagne.

Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse

La déprise rurale et la désaffection de la pratique de la transhumance ont abouti à une déshérence de l'habitat pastoral de montagne. Force est de constater que cet abandon des bergeries est souvent dû aux conditions d'habitabilité ou encore à une mauvaise gestion des sites d'où l'importance aujourd'hui d'agir et d'aider à conserver ce patrimoine matériel et immatériel. A cela vient s'ajouter les nouvelles conditions climatiques qui poussent à modifier les pratiques pastorales.

Pour répondre à ces problématiques, le Comité de Massif souhaitait disposer d'un état des lieux des territoires d'estive sur l'ensemble de la Corse en vue de deux objectifs :

- la rédaction d'une Charte de gestion des estives afin de proposer des « bonnes pratiques » et un « modèle de cohabitation » adaptable à chaque territoire
- la relance du pastoralisme en Corse afin de donner aux éleveurs les moyens de revenir à la transhumance dans les meilleures conditions possibles (habitat, atelier transformation...), rendre les estives plus attractives et conserver les traditions

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le Comité de Massif dispose, depuis le 30 juin 2024, de 20 rendus ainsi que d'une cartographie interactive reportant les résultats des 4 volets de l'étude à savoir les périmètres d'estives, l'activité pastorale, les activités connexes au pastoralisme et l'étude socio-anthropologique. A cela, vient s'ajouter un inventaire reprenant l'ensemble des « fiches bergerie » du territoire d'estive permettant de comparer l'évolution des sites, de connaître les toponymes, de recueillir les données anthropologiques (souvenirs, noms des derniers occupants, ethno textes, d'identifier les ressources en eau recensées, l'analyse du relief, du paysage et de la végétation.

Plusieurs axes d'amélioration s'offrent à ce jour :

- travailler de façon transversale avec les autres directions de la CdC pour mutualiser nos compétences et enrichir cette étude
- co-rédiger la Charte avec l'ensemble des partenaires (direction, offices et Agences)
- communication sur les travaux par le biais de la création d'un magazine dédié distribué dans le rural
- collaboration avec des organismes extérieurs comme Canope pour partager le contenu des rendus et viser un public plus large comme les scolaires ou les universitaires
- partenariat avec des établissements pour échanger et mutualiser cette étude.

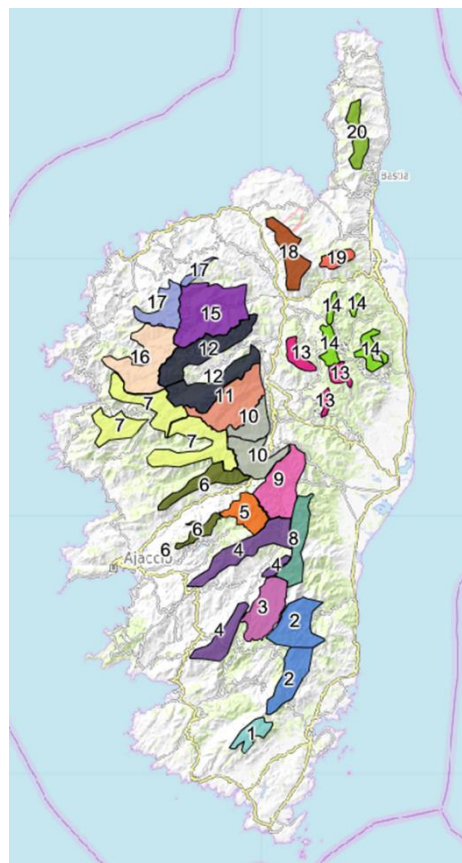
CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

20 rendus par territoire d'estive corses

20 inventaires avec les « fiches bergeries »

1 cartographie interactive mettant en évidence 4 volets (les périmètres d'estives, l'activité pastorale, les activités connexes au pastoralisme et l'étude socio-anthropologique)

- E1. ESTIVE DE CAGNA
- E2. ESTIVE DE USPIDALI - BAVEDDA
- E3. ESTIVE DU CUSCIONU
- E4. ESTIVE DU TARAVU
- E5. ESTIVE DE ESI – VERDANESI
- E6. ESTIVE DE GRAVONA - PRUNELLI
- E7. ESTIVE DUI SEVI, DUI SORRU È CRUZINU
- E8. ESTIVE DU FIUMORBU
- E9. ESTIVE DE ROSPA SORBA
- E10. ESTIVE DU VENACHESE
- E11. ESTIVE DU CURTINESE
- E12. ESTIVE DU NIOLU
- E13. ESTIVE DU BOZIU È CALDANE
- E14. ESTIVE DE CASTAGNICCIA
- E15. ESTIVE ASCHESE – GHJUNSANI
- E16. ESTIVE DU FALASORMA – LONCA
- E17. ESTIVE MONTE CURONA – SAN PARTEU
- E18. ESTIVE NEBBIU – TENDA
- E19. ESTIVE BORGU – BIGORNU
- E20. CAPICORSU



La plateforme Paes’Idei

La Collectivité de Corse souhaite construire une nouvelle relation avec les territoires avec un effort de solidarité accru en faveur des territoires ruraux, de l’intérieur et de la montagne.

Communes et EPCI ont fait remonter les contraintes auxquelles ils doivent faire face, notamment depuis la fusion de 2018 : distension des liens entre centres de décision et territoires, foisonnement d’interlocuteurs et de dispositifs, complexité normative croissante etc.

Dans une démarche d’amélioration de la gestion de la relation à l’usager « élu », la plateforme Paes’idei, mise en ligne le 27 février 2024, vise à centraliser et faciliter l’accès à l’information et offre un premier niveau de réponse, indispensable pour les collectivités les plus fragiles.

Avec cet outil innovant, la Collectivité de Corse identifie et propose aux communes et intercommunalités des services et conseils d’experts, des aides techniques et financières et diverses ressources pour favoriser l’émergence de leurs projets ou apporter des réponses opérationnelles à leurs problématiques quotidiennes.

Fruit de la collaboration entre plusieurs acteurs, la plateforme a pour objet de faciliter les démarches et l’accès à l’information des maires, présidents d’intercommunalités et leurs collaborateurs (notamment d’améliorer la visibilité de l’offre d’accompagnement en direction des élus, proposée par les services de la Collectivité, ses agences et offices et ses partenaires et de valoriser le recours à l’ingénierie territoriale sur l’ensemble du territoire).

Résultats obtenus/prévus :

Accès simplifié aux ressources pour les élus : une interface unique pour accéder aux informations sur les aides techniques, financières, et expertises disponibles.

Appui aux collectivités fragiles : réponse opérationnelle rapide pour les communes et intercommunalités disposant de peu de moyens.

Collaboration renforcée entre les services de la Collectivité, les agences, offices et partenaires.

Renforcement des capacités des élus locaux et réduction des inégalités entre collectivités.

Augmentation du nombre de projets territoriaux accompagnés et soutenus.

Réduction des délais pour obtenir une aide ou une réponse technique.

Amélioration de la satisfaction des élus utilisateurs.

Axes d'amélioration

Optimisation de l'expérience utilisateur

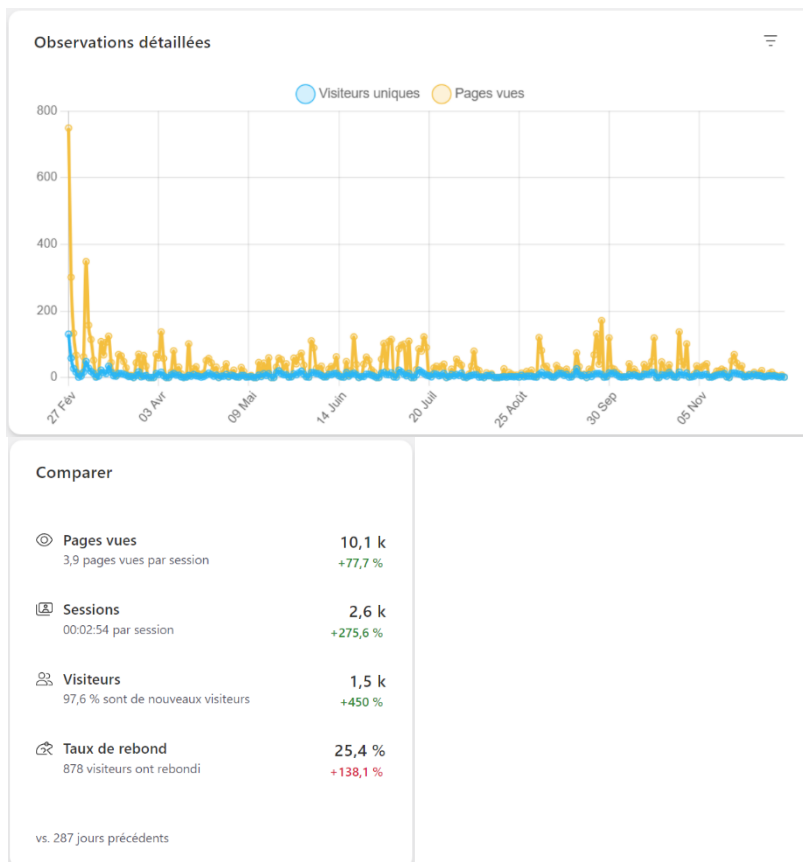
Améliorer la visibilité de la plateforme auprès des élus et collaborateurs des collectivités (campagnes d'information, sessions de sensibilisation).

Élargissement des fonctionnalités : ajout d'un espace collaboratif d'échanges entre élus, des outils de suivi des dossiers de subventions (ex. : tableaux de bord pour suivre les demandes, les financements en cours, etc.)

Collecte et analyse des retours utilisateurs

Ajustement des contenus et services selon les besoins réels des collectivités.

Chiffres clés 2024



Depuis le lancement de la plateforme :

- 1500 visiteurs
- 4 nouveaux partenaires institutionnels impliqués
- 28 fiches « services et conseils d'experts » (rubrique vue 1008 fois)
- Satisfaction des utilisateurs (retours positifs via la Chambre des territoires notamment)

3.6 Améliorer le réseau routier

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier très important, de plus de 5000 kms de linéaire, situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Il dessert par ailleurs des centres urbains enclavés.

L'objectif d'amélioration du réseau routier vise à offrir aux usagers un réseau sûr et efficace dans le respect des enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz polluants et de limitation et compensation de l'impact environnemental des travaux routiers.

Deux axes d'amélioration sont poursuivis : le désenclavement des aires urbaines et la fluidification du trafic d'une part, l'accessibilité de l'ensemble des territoires d'autre part.

Cette action a été poursuivie en 2024 toujours selon les deux mêmes angles d'intervention :

1. La réalisation et la programmation d'aménagements routiers structurants
2. La maintenance du patrimoine routier en vue d'assurer la qualité et la sécurité du réseau, la conservation et l'amélioration du patrimoine

RESULTATS :

Aux abords des villes d'Aiacciu et Bastia en vue de désenclaver les agglomérations :

- Achèvement de la Voie verte des Sanguinaires (réalisation du tronçon Trottet-Cimetière et poursuite des études Scudo – Parata),
- Poursuite de la Voie verte Fond de baie-A Bastiliccia,
- Poursuite du projet de la pénétrante d'Aiacciu : lancement de la section 1 Bodiccione/Stiletto
- Poursuite des travaux de la Voie nouvelle Bastia-Furiani,
- Poursuites des études de la dénivellation du Giratoire de Tragone,
- Poursuite des études de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia,
- Approbation de l'opération de requalification de l'ex. RD 464, dite "Route impériale"

Sans pour autant délaissier les autres axes routiers :

- Rectifications de virages,
- Régénération des sections affectées par les intempéries Domingos et Ciaran, notamment lancement d'études en urgence dans les secteurs de la Restonica (exRD 623) et Ota-Portu (ex-RD81, ex-RD84, etc ...)
- Poursuite des travaux pour l'opération de création du créneau de dépassement de Punti di I Muri à l'aval du col de Vizzavona et poursuite des études pour les sections entre Ponte Novu et Casamozza sur l'ex RT 20
- Sécurisation des carrefours : études pour l'opération de sécurisation de trois carrefours sur la commune de Talasani (ex RT20) et pour l'opération de sécurisation du carrefour d'U Sulaghju (ex RT10/ex RD545),
- Aménagement des traverses de villages en coopération avec les Communes : démarrage de la 2^{ème} tranche de la traverse de Livia, poursuite des aménagements des traverses de Sartè,

Carghese et Aucciani, achèvement de l'aménagement de la piste cyclable d'Aiacciu en fond de baie, poursuite des études pour l'aménagement des traverses de Santa Lucia di Muriani, Biguglia, Venacu et Vivariu, approbation de l'aménagement d'un carrefour de type tourne à gauche sur l'ex-RD 80 au lieu-dit les Minelli, dans la traverse de E Ville di Petrabugnu.

- Approbation de l'opération d'aménagement d'un tronçon de l'ex-RD 151 à Pigna
- Poursuite des études de déviations (Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju, Figari et Venacu).

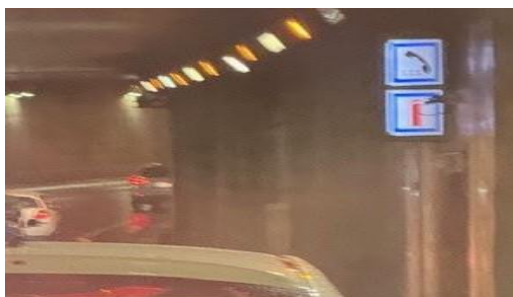
Cette action globale est menée dans le respect des exigences d'information, de consultation et de concertation du public et s'attache à limiter, réduire et compenser les impacts environnementaux des projets routiers.

CHIFFRES CLES 2024 :

80 Millions d'euros investis sur le réseau routier pour l'année 2024.

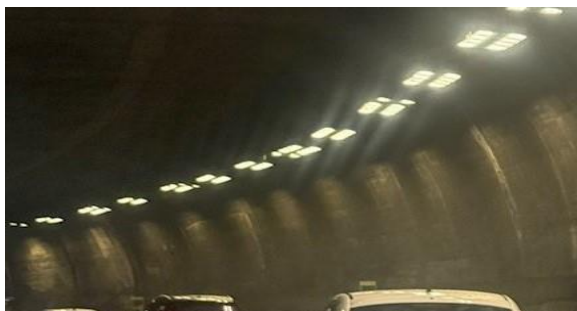
Exemples de réalisations :

- Mise en place d'un éclairage LEDS dans le tunnel de Bastia :



Dans le cadre des économies d'énergie, le DERC procède à la mise en place d'un éclairage LEDS dans le tunnel de Batia (photo avant travaux).

RESULTATS :



Baisse très significative des consommations électriques et de la maintenance.

Qualité de l'éclairage nettement améliorée pour les usagers (photo rénovation en cours).

Réduction de la consommation électrique pour le poste « éclairage public du tunnel de Bastia » **d'environ 70 %.**

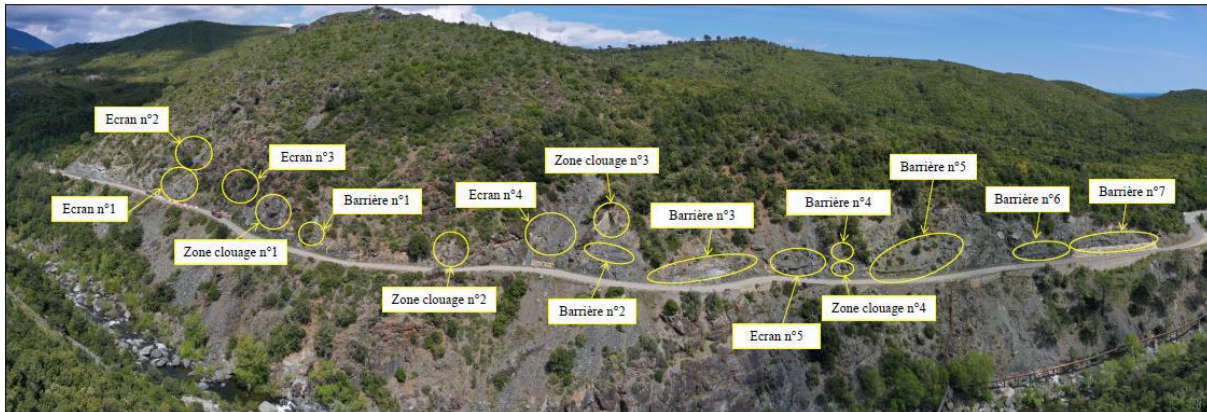
Economie sur la maintenance de l'éclairage public du tunnel de Bastia. Cette dernière sera divisée par 6.

- Mesures préalables visant à limiter l'impact des travaux sur la *Biscutella Rotgesii* Foucaud

Le projet de travaux de mise en sécurité de la RD 344, porté par la Collectivité de Corse, est situé sur une zone concernée par le PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites de Corse.

L'opération à réaliser en site amiantifère concerne le nettoyage, la réparation et remplacement de filets anti-éboulements implantés en amont de la voie de circulation.

Malgré les difficultés occasionnées par la présence d'amiante, au regard des impacts potentiels du projet sur le patrimoine naturel, le porteur de projet doit s'engager à l'élaboration d'un panel de mesures d'évitement et de réduction d'impact visant à limiter les effets dommageables prévisibles.



Résultats :

Avant d'entreprendre les travaux, des actions visant à limiter l'impact de ces derniers sur une plante endémique, "la *Biscutella Rotgesii*", devront être déployées.



Le dispositif de sauvegarde à mettre en place a donné lieu à une étude réalisée en amont par un écologue. Pour connaître le nombre de plantes susceptibles d'être menacées par les travaux, la zone impactée a fait l'objet d'une campagne de recensement des espèces. Le repérage a été matérialisé sur un plan et géolocalisé. Cette première étape importante devra être suivie par des mesures de sauvegarde (balisage des stations, mesures de lutte contre les pollutions accidentelles du chantier, suivi des travaux par un écologue.)

Malgré les mesures de protection, certaines plantes qui se trouvent dans la masse des terres à évacuer seront directement impactées par les travaux. Ce problème fait l'objet d'une demande de dérogation et de mesures de compensation (mesures d'ensemencement et de translocation des plantes

directement menacées).

Un suivi écologique est programmé sur 4 ans dans la zone concernée par les travaux.

3.7 Lutter contre le non-recours aux droits

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la lutte contre la précarité et la pauvreté au moyen tout d'abord d'un plan stratégique.

Elle a par la suite contractualisé avec l'Etat afin de compléter ce dispositif volontariste en s'engageant dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La Corse est en effet particulièrement touchée. En 2020, 18,3% de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté contre 14,4% à l'échelle de la France.

De plus, les populations vulnérables sont principalement exposées :

- un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre
- les familles monoparentales représentent 30% de la population
- un tiers des habitants est âgé de 60 ans et plus
- trois résidents sur quatre vivent dans un territoire fragilisé (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification, situations familiales spécifiques, logements inadaptés, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité).

Ainsi, la lutte contre le non-recours aux droits a été définie comme un objectif prioritaire et s'est concrétisée entre autres par la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) pour la période allant de 2019 à 2023 puis par la signature du contrat local des solidarités pour la période 2024 à 2027.

Les actions déjà mises en œuvre s'articulent autour de trois axes :

- la poursuite des formations au 1er accueil social des personnels communaux, étendues aux personnels associatifs : un jour en distanciel
- la lutte contre l'illectronisme au sein des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires du RSA de trois intercommunalités ont été invités aux journées Digital Factory in paese afin de les sensibiliser au digital, de repérer une situation d'illectronisme, de leur apporter des conseils et solutions pour s'approprier le digital (sécurité, utilisation des logiciels de bureautique dans la perspective d'un emploi) et de leur présenter des opportunités d'emplois dans le domaine du numérique. Ils étaient également accompagnés dans leurs démarches d'accès aux droits.
- la rénovation du portail des ressources sociales Sulidarità.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

- 1) Assurer un accueil social à moins de 30 minutes de chaque habitant

En 2020, une cartographie de l'accueil social en Corse a permis de constater une couverture à 88% de la population sur le territoire, par un accueil social des services de la collectivité à moins de 30 minutes.

L'objectif était alors que chaque habitant de Corse puisse avoir accès à un accueil social par les services de la Collectivité de Corse à moins de 30 minutes de chez lui (rapport n° 2020/O2/301).

Ces formations, qui ont eu lieu à la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2024, ont permis de faire évoluer le taux de couverture d'un premier accueil social de 88% à 93%.

- 2) La rénovation d'un portail des ressources sociales à destination des usagers et des professionnels du territoire

En 2023, le portail a reçu 4700 visiteurs et 7700 visiteurs en 2024.

La moitié des utilisateurs se connectent via leurs smartphones.

Le processus de rénovation doit aboutir au cours du 1^{er} semestre 2025.

- 3) La lutte contre l'illectronisme

Plus de 500 bénéficiaires du RSA ont été invités à participer aux journées d'accompagnement et de sensibilisation sur 3 intercommunalités.

3.8 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé : le bus « Campà bè »

Bus Campà Bè

Campà Bè, u traculinu di a Cullettività di Corsica pè u Fium'Orbu

Programme au verso ▶

Anonymat garanti, ouvert à tous et sans rendez-vous, ce Traculinu permet :

- De faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins,
- D'améliorer le quotidien des habitants du Fium'Orbu par l'activité physique et culturelle,
- D'aller-vers, pour lutter contre la vulnérabilité et être plus proche du rural.

Campà Bè gira u Fium'Orbu

- Sillonner le Fium'Orbu et s'installer sur des places publiques, collège, lycée, associations, etc.
- Mettre en place des dépistages thématiques de type : Check-up santé, dépistage dentaire, dépistage visuel, bilan auditif, bilan nutritionnel, ...
- Mettre à disposition un lieu d'écoute, d'échanges et d'orientation avec une approche bienveillante et chaleureuse,
- Mobiliser une vingtaine de professionnel.le.s de santé : médecins, infirmier.es, sages-femmes, dentistes, diététicien.ne.s, audio-prothésistes, etc...

Contact : campa.be@isula.corsica

Logos: CULLETTIVÀ DI CORSICA COLLECTIVITÉ DE CORSE, Fium'Orbu Castelli, ARS, PRÉFET DE CORSE, PEI

Les bus de prévention sont depuis très longtemps un des moyens utilisés par les institutions pour faire face au problème de la ruralité et apporter les services au plus près de la population, ainsi les bus où l'on pouvait effectuer des radiographies ou du dépistage existaient déjà depuis 1998.

La Collectivité de Corse, fidèle aux décisions prises à la suite des assises territoriales 2019 de la santé, des assises territoriales de la jeunesse et en accord avec les engagements de son Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, a souhaité expérimenter un bus santé-social (BuSS) qui s'adresse à toute la population de la zone d'expérimentation dans un premier temps, puis aura vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire.

En 2019, l'ARS en partenariat avec la Collectivité De Corse fait appel à l'association « à vos soins », ayant mis en place des bus de dépistage dans la région de Saint Nazaire, pour réaliser une étude du besoin et de faisabilité sur le territoire di a piaghja Orientale.

La première zone d'expérimentation de ce dispositif concerne 14 communes di a piaghja Orientale, principalement localisées au sein de la communauté de communes Fiumorbu-Castellu, plus la commune d'Aghjone située sur la communauté de Commune de l'oriente.

En effet, au sein de ce territoire, différents types de « public-cible » ont pu être identifiés : les personnes âgées isolées dans les villages, les travailleurs agricoles immigrés, les travailleurs saisonniers et les jeunes.

Les différents diagnostics menés sur le territoire confirment l'intérêt d'un outil mobile facilitateur de l'accès aux services publics et de santé, créant du lien entre les habitants du rural et des villages de montagne, les services administratifs et l'offre de soin.

➤ Objectifs

- Faire de la lutte contre les Inégalités Sociales et territoriales de Santé dès l'enfance une priorité
 - « Aller vers » les personnes âgées, isolées, démunies, les immigrés, les saisonniers et plus largement les personnes non assurées sociales
- Rendre effectif l'accès aux droits fondamentaux, dont font partie les soins, la prévention la protection sociale et les mesures intersectorielles en direction des plus vulnérables
 - Faciliter l'accès aux droits, à la prévention, et aux soins des populations en général et plus spécifiquement en situation de vulnérabilité
 - Lutter contre le non-recours et la fracture numérique
- Mettre en lien les professionnels de santé, les populations et les professionnels institutionnels pour améliorer la santé de la population par la promotion de la santé physique, psychique et sociale.

Cette unité mobile santé-social, a pour objectif principal « d'aller vers » les personnes éloignées du système de soins, de créer du lien, avec une offre de prévention professionnelle, confidentielle, gratuite, ouverte à tous et sans rendez-vous.

« Campa Bè » est un camping-car connecté. Il est aménagé en deux parties. Une salle de consultation/entretien équipée du matériel nécessaire aux intervenants (fauteuil de prélèvement, audio-test, Visio-smart, Visio-test, kit dentaires, ordinateur connecté...) et une petite salle d'accueil, également équipée d'un ordinateur connecté.

Il dispose d'un vidéoprojecteur et de deux écrans de télévision (intérieur et extérieur) qui permettent les projections lors d'actions collectives.

Le Bus stationne sur la place du village, ou un autre lieu stratégique préalablement défini avec la commune et accueille les habitants autour d'un café convivial.

La communication se fait essentiellement par le biais des mairies, affichage dans le village, sms, réseaux sociaux des collectivités (CDC, Communautés des communes, Mairies)

Le Bus sillonne le territoire, selon un planning établi sur un mois, pour proposer des dépistage individuels, gratuits et ouverts à tous, organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, informer et orienter les bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

Des professionnels de santé et travailleurs sociaux accueillent les bénéficiaires dans un espace bienveillant et confidentiel.

Ils proposent différents types de dépistage (visuel, bucco-dentaire, auditif, check-up santé, santé de la femme, repérage des fragilités chez les personnes de plus de 60 ans...) et des actions de prévention (addictions, nutrition, prévention cancer, santé affective et sexuelle...)

Un accompagnement social permet également aux usagers de faire un point sur leurs droits et d'être aidé dans leurs démarches.

➤ Résultats

L'initiative est particulièrement bien accueillie, aussi bien par les municipalités, qui ont activement collaboré à la communication, que par les habitants qui, outre les dépistages proposés, y ont trouvé un lieu d'écoute, de conseils, d'orientation, et ont pu être aidés dans les démarches administratives.

Les nombreux témoignages des habitants démontrent l'intérêt qu'ils portent à la démarche : « c'est très bien, très utile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer ; cela permet de se retrouver ; ça crée du lien ; c'est très bien de s'intéresser au rural ; c'est très bien pour les personnes isolées qui ont besoin de parler ; on y trouve de très bons conseils... »

Pour mener à bien ces actions l'équipe de Campà Bè a pu compter sur la participation des personnels de la Collectivité De Corse, d'associations partenaires, et sur l'engagement de professionnels libéraux.

➤ **Enjeux**

Le bus de prévention santé social est un dispositif mobile qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriale de santé, à sensibiliser et à informer la population sur des thématiques de santé publique, à dépister certaines maladies, et à promouvoir les comportements favorables à la santé globale. Les enjeux principaux de ce dispositif sont variés et importants :

1. Accessibilité des soins et de l'information

- Atteindre des populations éloignées : Le bus permet de se rendre dans des zones rurales, isolées ou mal desservies par les infrastructures de santé.
- Réduire les inégalités de santé : En offrant des services gratuits il facilite l'accès à la prévention pour les personnes en situation de précarité ou sans couverture médicale.

2. Prévention et dépistage précoce

- Limiter les complications de santé : La détection précoce réduit les coûts et les impacts des maladies à long terme.

3. Sensibilisation et éducation à la santé

- Promouvoir les comportements sains : Les équipes du bus peuvent sensibiliser à l'importance d'une bonne alimentation, de l'activité physique, culturelle, des vaccinations....
- Informer sur les risques spécifiques : les addictions (tabac, alcool, drogues), les infections sexuellement transmissibles...

4. Renforcement du lien social

- Rapprocher les services des populations : ce contact direct permet d'instaurer une relation de confiance avec des populations qui se sentent parfois exclues.
- Réorienter vers des structures adaptées : les personnes identifiées comme ayant besoin d'un suivi plus approfondi peuvent être dirigées vers des médecins ou des établissements spécialisés.

5. Impact sur les politiques de santé publique

- Les données recueillies lors des actions pourraient aider à identifier des tendances, à ajuster les politiques locales et à mieux cibler les besoins sanitaires et sociaux.

Le bus Campà Bè joue un rôle dans la réduction des inégalités, la promotion de la santé, et l'amélioration des systèmes de soin en rendant la prévention plus proche, accessible et adaptée aux besoins des populations.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Nombre et type d'actions sur le territoire : 77

- Bilan visuel 9
- Check up santé 13
- Santé de la femme 7
- Programme icope 11
- Bilan dentaire 11
- Bilan auditif 12
- Nutrition diététique 5
- Gestes et postures 2
- Prévention cancer 7

Nombre de personnes accueillies : 284

Nombre de personnes orientées : 154

Nombre de professionnels engagés (professionnels libéraux et agents CDC : 17

Un autre exemple :

Scopre è S'apre » : Accès à la culture et lien social pour les usagers du MASP

Le projet d'action collective « Scopre è s'apre » vise à lutter contre l'isolement social et à favoriser l'autonomie des usagers du service des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) du CISMONTE à travers des activités culturelles collectives. L'équipe du projet, composée de conseillères en économie sociale et familiale et d'un agent administratif, souhaite promouvoir la mobilité et l'accès à la culture pour un public en grande précarité, souvent limité par des freins à la mobilité et un faible accès aux loisirs culturels.

Diagnostic :

Le public cible présente une grande précarité sociale et économique : 56,6 % bénéficient de prestations sociales (AAH, RSA), 80 % sont des femmes, et 56,7 % ne sont pas véhiculés. Les résultats d'un questionnaire réalisé en 2023 révèlent un faible engagement culturel, avec des difficultés d'accès liées à la mobilité et au manque de connaissance des offres culturelles. Cependant, une majorité (70 %) se dit intéressée à participer à des activités collectives.

Objectifs du projet :

Les principaux objectifs sont de rompre l'isolement, favoriser l'autonomie des usagers et renforcer le lien social à travers des activités culturelles et sociales. Cela inclut la découverte de sites historiques, la promotion de la mobilité grâce aux transports en commun, et la création de liens entre participants.

Ce projet offre aux travailleurs sociaux l'opportunité de s'engager dans une démarche de travail collectif. Il souligne l'importance de cette approche pour lutter contre l'isolement et permettre aux usagers de retrouver des espaces de socialisation et de culture, favorisant ainsi leur autonomie et l'enrichissement de leurs expériences.

Permettre à ce public en précarité d'accéder à la culture est aussi un moyen de rompre les inégalités.

Déroulé du projet :

Le projet propose une activité par mois, organisée selon un planning trimestriel et en partenariat avec des sites culturels locaux. Les usagers pourront s'inscrire à des sorties culturelles, avec des groupes de

maximum 8 personnes accompagnées de 2 à 3 professionnelles. Les activités incluent des visites de musées, des balades, et des événements culturels, avec des tarifs accessibles grâce à des partenariats locaux.

Moyens financiers :

Le budget inclut les coûts des activités (billetterie, transports), estimés à environ 1688,50 € pour les activités et 1980 € pour les transports. Aucun coût ne sera demandé aux participants, mais ils devront financer leur propre pique-nique. Le budget total estimé pour l'année est d'environ 6490 €, incluant la billetterie, les transports, les repas et une collation à la fin du projet.

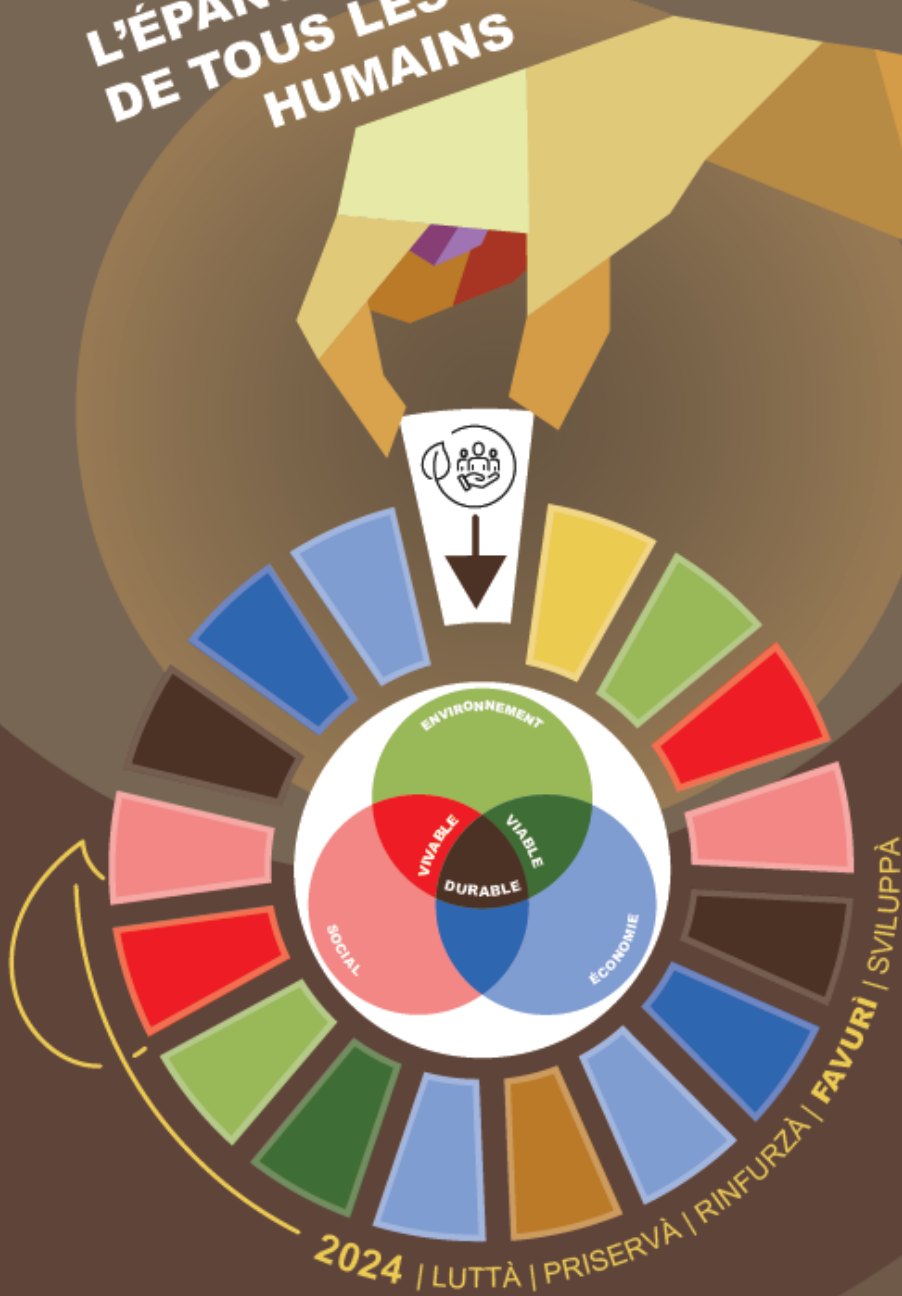
RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Projet qui a démarré en octobre 2024, l'objectif pour 2025 serait d'élargir le nombre de personnes à participer aux sorties culturelles.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024

10 personnes bénéficiant d'un accompagnement budgétaire participent pour 2024 aux sorties culturelles. Elles sont accompagnées par 3 conseillères en économies sociales et familiales.

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l'essari umani

Axe 4 – Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

Cet axe présente une ambition majeure pour la Collectivité qui a su, par son action toujours renforcée, mettre en place et développer de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles notamment.

4.1. Eduquer au développement durable



Dans le cadre de sa politique menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse soutient et accompagne les initiatives visant à transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île. L'opération annuelle « Les trophées scolaires du développement durable - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà » à destination des écoles maternelles et primaires mais aussi des collèges et lycées insulaires, s'inscrit dans cette

perspective d'action.

Cet appel à projets a pour objectif de permettre aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets pédagogiques en lien avec ce thème et en entrant notamment dans le champ des 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015.

L'appel à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable » initié il y a plus de 10 ans en Haute-Corse en collaboration avec l'Éducation nationale est ouvert à tous les établissements scolaires publics ou privés de Corse.

Les projets soutenus doivent notamment permettre d'aider les jeunes à découvrir leur environnement proche et d'appréhender les enjeux liés par exemple au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Ils peuvent aussi favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Les candidatures sélectionnées bénéficient également d'un appui technique des services de la collectivité de Corse et des structures insulaires compétentes (PNRC, CPIE, OEC, université de Corse...) sur diverses thématiques. Les ateliers proposés combinent des visites de terrain (sites naturels, équipements techniques...), des rencontres avec les acteurs de l'environnement et du travail en salle.

La sixième édition de cet AAP a rencontré à nouveau un vif succès auprès des établissements scolaires insulaires avec 36 projets retenus. Face aux défis écologiques, les sujets abordés auprès des élèves favorisent le développement de la conscience environnementale et permettent de mieux comprendre la nécessité de mettre en œuvre des actions innovantes et collectives.

Cette année la journée de cérémonie de remise des récompenses en présence des 15 classes lauréates a été organisée le 6 juin 2024 au Parc Galea. Durant cette journée, les élèves et leurs professeurs ont eu le plaisir de participer aux ateliers mis en place par les animateurs du Parc Galea.

Les 5 premiers prix ont également bénéficié d'un séjour éducatif à la Casa di a natura ou à la Casa Marina dans le cadre d'une convention de partenariat avec Parc naturel régional de Corse. Durant ces séjours, les élèves ont pu aussi découvrir des espaces naturels remarquables comme la réserve naturelle de Scandola.

Chiffres clés :

36 classes. 700 élèves. Travail sur les 17 ODD.

Le programme Furest'avvene

La forêt est un espace naturel arboré et un habitat pour la biodiversité dont le rôle est essentiel afin de préserver les besoins vitaux de la planète en eau et oxygène. Deuxième puit de carbone mondial, elle contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En perpétuelle évolution et transformation au gré des interventions humaines, elle est aussi façonnée par la météorologie et désormais confrontée aux risques conséquences du changement climatique : grands incendies, tempêtes, glissements de terrain, sécheresse, etc...

En Corse, île la plus boisée de Méditerranée, le couvert forestier représente 500 000 hectares soit 60% du territoire insulaire dont 150 000 hectares de forêt publique gérés par l'Office National des Forêts. La situation d'insularité entraîne un endémisme marqué qui se retrouve dans la majorité des forêts (futaies de pin laricio de Corse) qui abritent des espèces remarquables reconnues comme telles à l'échelle mondiale.

Face à ce constat, il est nécessaire de sensibiliser la jeune génération aux enjeux de préservation de cet écosystème d'exception.

Le programme Furest'avvene qui s'inscrit dans cette dynamique d'action vise à créer un lien entre les générations d'élèves, avec une philosophie générale à inculquer, à savoir : l'importance et la responsabilité de la transmission d'un patrimoine forestier à échelle réduite pour en appréhender de manière concrète la nécessaire gestion, la vulnérabilité et les effets néfastes du changement climatique.

Ce programme qui a fait l'objet d'une convention de partenariat entre les services de l'ONF, la Collectivité de Corse, le Rectorat d'Académie, l'association des communes forestières a pour objectif de faire travailler durant 3 années scolaires sur des parcelles de forêts d'environ 1 hectare, les élèves des établissements du Stiletto (Aiacciu) section CLEDD, de Corti (classe bilingue) et du Fiumorbu (classe bilingue) sur la thématique des forêts de Corse face au changement climatique.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :



Une journée de regroupement de l'ensemble des classes du programme Furest'avvene s'est déroulée le jeudi 13 juin 2024 au palais Lantivy d'Aiacciu en présence Monsieur Paolini, conseiller exécutif en charge de la forêt et de l'aménagement du territoire, de monsieur le président de l'association des communes forestières et des messieurs les maires des communes de Bocognano, Noceta, Serra di Fium'orbu.

Au cours de cet évènement les élèves ont présenté le travail réalisé pendant l'année et ponctuée par une séquence de questions/réponses aux différents acteurs institutionnels. Ces élèves ont également eu le plaisir de visiter l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et les jardins du Gran'Palazzu.

La Bourse Ghjovani in mossa

Les aides inscrites au Règlement des Aides Jeunesse sont disponibles sur la plate-forme Ghjuventu et notamment celle concernant les bourses Ghjovani in mossa.

Ces bourses visent à soutenir l'initiative des jeunes porteurs de projets, à encourager leur participation à la vie locale et à l'organisation collective, à développer les pratiques culturelles, linguistiques, sportives, scientifiques, créatrices du lien social, à susciter des projets innovants, l'invention d'un outil, d'un produit qui apporte une solution ou une plus-value pour l'intérêt général ou l'usage public.

Elles aident les jeunes porteurs de projets présentant un défi et favorisant les changements comportementaux par des prises accrues d'initiatives et de responsabilités.

En 2024, le jury, composé de services de la Collectivités de Corse, a retenu 4 projets, parmi lesquels 2 s'inscrivent plus particulièrement dans les objectifs 12, 13, 14 et 15.

- **One Day in the Mediterranean** : Ce projet fusionne talents artistiques et compétences océanographiques pour préserver les écosystèmes marins. Le projet vise à sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité marine en documentant de manière immersive les rencontres avec la faune et la flore méditerranéennes. Les expéditions marines, partant d'Ajaccio, capturent la beauté et les défis de la Méditerranée, en intégrant des Corses dans cette aventure. En plus des expéditions, le projet crée du contenu pédagogique pour les écoles en Corse, conférences, et salons.
- **Ferme expérimentale en agroforesterie syntropique** : Le projet consiste à créer une ferme expérimentale régénératrice en Corse, utilisant des techniques agroécologiques syntropiques et permacoles pour cultiver des plantes traditionnelles corses. Cette approche novatrice, peu connue en France, s'inspire des écosystèmes naturels pour améliorer la production agricole tout en préservant l'environnement.

Les projets financés en juillet 2024, seront évalués en juillet 2025, mais les retours suivants peuvent déjà être communiqués :

One Day in the Mediterranean



La bourse Ghjovani in Mossa, a rendu possible une expédition de 15 jours au départ d'Ajaccio à bord d'un catamaran. Cette aventure a réuni une équipe diversifiée composée de scientifiques (océanographe, naturaliste, biologiste) et d'artistes (réalisateur, photographe, comédienne, chef d'orchestre, créateurs de contenu), chacun apportant son expertise pour la sensibilisation au sujet de la biodiversité marine en Corse et en Méditerranée.

Cette expédition s'est concentrée sur la thématique « Mi-Air Mi-Eau », explorant les interfaces entre la surface de la mer et l'atmosphère. Ces frontières invisibles, riches de possibilités, offrent des perspectives inédites sur des processus aussi fascinants que complexes.

Le premier teaser de l'expédition est paru le 7 novembre. En janvier 2025, un documentaire de 26 minutes sera diffusé en avant-première au Salon de la Plongée sous-marine de Paris. Par ailleurs, une série de capsules pédagogiques sera disponible dès le premier trimestre 2025, traitant de sujets variés : processus physiques et météorologiques, phénomènes géologiques, écosystèmes médiolittoraux et supralittoraux, etc.

Ferme expérimentale en agroforesterie syntropique



La bourse a permis d'initier la création de la ferme, avec la construction du poulailler, l'achat de poules et d'une mini-pelle pour mettre en place, l'accès au terrain, l'irrigation, la plantation d'arbres et de plantes.

L'objectif d'autonomie alimentaire est visé pour le territoire et sa population avec des produits locaux et qualité, obtenus dans le respect de la terre et des animaux.

Lutter contre le harcèlement scolaire

Le service Information Jeunesse a une mission de prévention des comportements à risques et d'éducation à la citoyenneté.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, il a accompagné le Collège de Luri dans la mise en œuvre d'une action de lutte contre le harcèlement scolaire inscrite dans leur projet d'établissement et impliquant tous les élèves.



Le service a mobilisé les acteurs de jeunesse œuvrant sur cette thématique : Maison de protection des familles de la gendarmerie, Associu Umani, Association Alpha, Médiateurs numériques de la CDC pour proposer à tous les élèves des ateliers diversifiés et complémentaires abordant la lutte contre le harcèlement. Il a également accompagné tout au long de l'année 4 classes de 3^{ème} et 4^{ème} dans l'écriture et la réalisation de 4 clips de prévention.

Ces clips ont par la suite été diffusés à l'ensemble des élèves et ont donné lieu à des discussions et des débats.

Cette action a permis à tous les élèves de l'établissement de réfléchir aux enjeux, et conséquences de leurs comportements, d'identifier les mécanismes menant à des situations de harcèlement, et de savoir quoi faire en cas de harcèlement qu'ils soient victimes ou témoins.

A la rentrée 2024, la cheffe d'établissement a diffusé les clips réalisés par les élèves aux nouveaux élèves dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement.



En accord avec le Rectorat cette action de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement, pourra être proposée à d'autres EPLE.

Lutter contre le décrochage scolaire

Depuis le 1er janvier 2015, les plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs doivent mettre en œuvre et coordonner les actions de prise en charge des jeunes sortis sans diplôme de l'école, en lien avec les instances académiques. Dans le cadre du service public territorial de l'orientation (SPTO), la CdC, par le biais de sa direction de l'orientation tout au long de la vie, est responsable de l'animation des deux PSAD de Corse (Corse du sud et Haute Corse). La PSAD de Haute Corse concerne les zones géographiques des 2 Milos de Haute Corse (Milo du rural 2B et Milo de Bastia) et la PSAD de Corse du sud (Milo d'Ajaccio et milo Sud Corse) concerne les zones géographiques des 2 Milos de Corse du sud

Les activités à réaliser dans ce cadre sont principalement centrées sur :

*Le suivi et la remontée des indicateurs, et l'évaluation des résultats obtenus

*L'analyse des besoins (en ressources, accompagnement,)

*L'animation de la communication des plates-formes et le partage de bonnes pratiques : les responsables régionaux et départementaux doivent animer la communication et l'échange d'informations entre les plates-formes de leur territoire, et relayer les grandes orientations définies sur le plan national.

Pour améliorer le dispositif, il conviendrait d'aller chercher les décrocheurs scolaires et les jeunes soumis à l'obligation de formation restants auprès des communes rurales.

Ce n'est qu'à compter d'avril 2024 que la direction de l'Orientation de la Collectivité pilote réellement les PSAD. Par conséquent les remontées statistiques relevées mensuellement ne permettent pas encore d'en extraire des éléments pertinents et des tendances.

Favoriser l'inclusion par le sport

Tout au long de l'année 2024, la direction adjointe en charge des sports a mené, dans le cadre du développement de la pratique sportive pour tous, plusieurs actions de sensibilisation des acteurs associatifs, des communes et des publics en situation de handicap, à l'organisation d'activités sportives et de loisirs accessibles à tous.

L'objectif est de promouvoir des activités sportives inclusives, afin que, d'une part l'offre puisse se développer sur le territoire, et que d'autre part les publics concernés osent découvrir ces nouvelles activités.

Ce programme s'est conclu le 6 novembre 2024, à la Pinède de l'Isolella par l'organisation de la Journée "Sports adaptés", un événement organisé pour promouvoir l'inclusion et le partage à travers des activités sportives adaptées à tous.

De 9h00 à 16h00, des personnes en situation de handicap de tout âge ont pu découvrir plusieurs activités sportives grâce à divers équipements adaptés et à des encadrants formés pour les accompagner.

- Sports nautiques et activités de mobilité : paddle, fauteuils tout-terrain (F.T.T.), joëlettes (manuelles, électriques et Finisher), fauteuils Hippocampe.
- Sports innovants et adaptés : pistolets Laser Run avec cibles, jeu de Boccia.

Cette action a été menée en partenariat avec l'Association APF France handicap.

Elle vient compléter l'action d'amélioration de l'accessibilité des plages menée par l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité de Corse en illustrant les possibilités que permettent cette accessibilité.

Résultats :

Ce cycle et cette dernière journée ont rencontré un véritable succès.



L'implication et le professionnalisme des organisateurs permet de proposer un cadre sécurisé, inclusif et dynamique pour tous les participants.

Les participants sont particulièrement enthousiastes et peuvent dépasser leurs limites, découvrir de nouvelles sensations et tisser des liens avec les autres.

Ces démonstrations mettent en lumière l'importance du sport comme vecteur d'intégration et de partage, et démontrent le rôle clé des équipements adaptés et des encadrants qualifiés pour rendre le sport accessible à tous.

Ces interventions, menées cette première année sur le mode expérimental, ont vocation à servir de modèle pour une généralisation de la démarche, qui sera examinée dans le cadre des travaux de la Conférence du Sport, installée le 22 novembre.

4.2. Sensibiliser les individus aux problématiques de l'écologie et du développement durable

L'action du FRAC

Depuis plusieurs années, le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) de la Corse s'inscrit dans une démarche résolument engagée en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. Au début de l'année 2024, l'exposition *A Terra di U Cumuna* a mis en lumière les liens profonds entre l'art contemporain et la ruralité. Ce projet a réuni des artistes dont les œuvres dialoguent notamment avec les spécificités du territoire corse, interrogeant les relations entre l'humain, la terre, et le patrimoine naturel. À travers cette exposition, le FRAC a affirmé son rôle de médiateur entre les acteurs locaux, les populations rurales et la création actuelle, contribuant à une réflexion collective sur la préservation des ressources et la durabilité des pratiques artistiques.

Dans le cadre de sa nouvelle exposition, *La Seconde vie des images en mouvement*, inaugurée en novembre 2024, le FRAC poursuit son exploration des enjeux écologiques à travers la présentation des œuvres d'artistes internationaux. Parmi celles-ci, plusieurs adoptent une approche critique ou poétique des problématiques environnementales :

- *In Our Real Life (Waves)* de Jason Hendrik Hansma montre les effets du réchauffement climatique à travers la compilation de phénomènes extrêmes (tempêtes, tsunamis, vagues exceptionnelles) qui traduisent les bouleversements des écosystèmes marins et côtiers, tout en mettant en lumière la fragilité et l'interconnexion des éléments naturels face aux activités humaines et aux dérèglements météorologiques.

- *Aequare. The Future that Never Was* de Sammy Baloji interroge l'impact colonial et postcolonial sur les écosystèmes, questionnant les héritages environnementaux du passé à travers l'exemple de l'exploitation de la forêt tropicale entourant la ville de Yangambi, en République démocratique du Congo et la destruction écologique qui en a résulté.

L'action des musées :

Paoli à Merusaglia : Patrimoine matériel et immatériel de la Castagniccia



Par le biais d'animations organisées sur différents sites du village de Merusaglia (le musée Paoli, le couvent St François et l'église Santa Reparata) avec les artisans de Castagniccia, permettre au public fréquentant l'établissement à l'occasion des événements nationaux (Nuit des Musées) et internationaux (Journées Européennes du Patrimoine), de découvrir la richesse patrimoniale du village de Merusaglia, mettre en valeur les collections du musée et le patrimoine immatériel du territoire.



Résultats :

Augmentation de la fréquentation du public à l'occasion de ces événements (environ 650 personnes sur 3 journées en 2024), mise en valeur du patrimoine matériel (musée, couvent et église de Merusaglia) et immatériel (Histoire de Paoli, et savoir-faire des artisans). Une dizaine de prestataires, tous issus du rural, ont été mobilisés pour ces actions, au cours desquelles ils ont présenté leurs activités : conférences sur les produits alimentaires locaux en circuit court et démonstration culinaire, fabrication des huiles essentielles, ébénisterie, chant, musique et littérature corses.

Chiffres clés :

650 visiteurs du musée ont participé à la Nuit des Musées et aux Journées Européennes du Patrimoine en 2024. Le coût total de l'opération pour le service s'élève à 3 680 €.

Le projet de création d'un jardin botanique à la Punta

La direction du patrimoine travaille sur un projet de création d'un jardin botanique à la Punta, dans ce cadre ayant plusieurs objectifs :

- Objectif 1 : **contribuer à l'adaptation au changement climatique**
 - o Face à ce nouveau défi des expérimentations :
 - En gestion de l'eau,
 - En adaptation des végétaux
 - o De la conservation, de l'étude et de la mise en exposition de la diversité végétale insulaire et mondiale

- Objectif 2 : **sensibiliser le large public**
 - o Sensibiliser aux enjeux du changement climatique, à la beauté, à la diversité, aux paysages, au vivant

- Objectif 3 : **proposer des espaces (intérieurs et extérieurs) de connaissance, d'expériences**
 - o Proposition d'expositions scientifiques, artistiques, débats de société, conférences, ateliers, immersion, expérimentation

- Objectif 4 : **faire rayonner la Corse et contribuer au développement économique et culturel local**
 - o Accueillir le public insulaire mais également de passage dans ce lieu unique
 - o Permettre au pays ajaccien, à la Corse de se doter d'un équipement de grande valeur patrimoniale et d'exigence scientifique ou la beauté du vivant est au centre de nombreuses dynamiques de politiques publiques (autonomisation alimentaire...).

Résultats attendus pour les 3 sous-actions

1/ lutter contre la pression des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site et permettre la plantation de végétaux permettant l'expression de la biodiversité. Un panneau d'information destiné au public venant sur site est en cours de réalisation.

2/ le résultat des travaux des deux étudiants est un véritable outil de politique publique en termes de gestion de l'eau, de la préservation des écosystèmes, d'aménagements urbains et paysagers mais également de meilleure qualité de vie dans les quartiers. Cette étude a également été transmise à la CAPA afin de participer collectivement à une réelle prise en compte de ces éléments dans les politiques régionales et intercommunales. Ces travaux sont disponibles.

3/ cette étude va déterminer la présence d'espèces protégées ou pas sur le site et les moyens les plus adaptés à mettre en place pour leur respect dans le cadre de ce projet.

Le projet Citadella XXI

La Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse a engagé en décembre 2018 le projet *Citadella XXI*, projet de requalification de la Citadelle de Corti.

Dans ce cadre et pour confirmer la faisabilité de l'utilisation du marbre de la Restonica et de Corte pour la réhabilitation du site classé monument historique et lever l'absence d'enjeu au titre des espèces protégées, elle fait réaliser depuis février 2024 une étude écologique par le cabinet SO Consultant

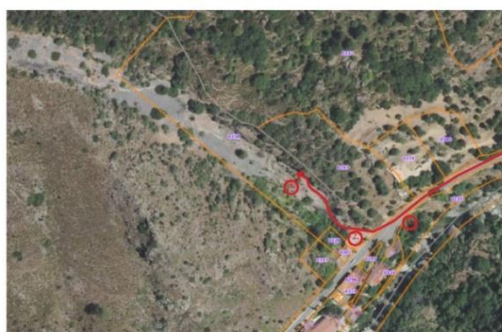
ACCÈS DU LIEUX DE COLLECTE / Marbre de la Restonica

Photographies de la zone de prélèvement

Cheminement des accès

Accessible depuis la route en véhicule

Pour la partie de la carrière très peu accessible à pied (végétation dense et topographie abrupte)



Photographie aérienne de la zone de prélèvement



Les premiers résultats de cette étude éclairent sur les enjeux écologiques du site, notamment l'avifaune en présence.

Elle doit confirmer que les méthodologies envisagées (mesure d'évitement, de réduction, et d'accompagnement pour réduire les impacts du chantier) sont compatibles avec les écosystèmes en place et que les modalités de remise en état du site prévues la préserveront la biodiversité du site, les milieux et les ressources.

4.3. Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement

Sensibiliser au repérage de l'illettrisme

Dans un contexte où l'illettrisme touche 1,4 millions de personnes, de 18 à 64 ans en France, la question de la formation et de la professionnalisation des formateurs est un enjeu crucial.

Les formateurs qui interviennent auprès des personnes en situation d'illettrisme doivent être en mesure de répondre aux besoins spécifiques de cette population, de les accompagner dans le développement de leurs compétences de base (littératie, numératie, numériques) pour faciliter la réalisation de leurs tâches au quotidien et leur insertion sociale et professionnelle et afin de leur permettre d'accéder à une éducation de qualité et de réduire les inégalités.

Pour les professionnels, cela nécessite une formation particulière et continue, ainsi qu'une mise à jour régulière de leurs compétences et de leurs connaissances. La professionnalisation des formateurs est donc un facteur clé de la qualité de la formation et de l'insertion professionnelle des apprenants.

La Collectivité de Corse est engagée dans l'accompagnement des organismes de formation dans une démarche qualité. Elle s'appuie sur la mission du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation – Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Carif-Oref) qui mène des actions de professionnalisation à destination des acteurs de la formation.

Ainsi, en appui aux actions menées par la délégation régionale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI) en 2023, dans le cadre d'un cycle de professionnalisation aux compétences clés et situation d'illettrisme à l'attention des formateurs et animateurs, la Collectivité de Corse a mis en place des modules de professionnalisation à destination de ces formateurs en charge des publics en situation d'illettrisme, visant à construire un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux appréhender les questions et défis auxquels ces acteurs sont confrontés dans l'exercice de leurs pratiques d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme de notre territoire.

Ce cycle de professionnalisation 2024-2025 est constitué de 4 modules :

- 1) « Animer des actions de remobilisation et former des adultes en situation d'illettrisme : posture, accompagnement global, approches pédagogiques adaptées »
- 2) « Construire des parcours de formation à partir du référentiel CLÉA »
- 3) « Ludo-pédagogie : former les publics en situation d'illettrisme avec le jeu »
- 4) « Former avec et au numérique en adoptant la démarche DUPLEX »

Les 4 modules de formation se déroulent sur la période de novembre 2024 à mars 2025.

Chiffres clés : Une cinquantaine de formateurs de différentes structures d'accompagnement ou de formation et de tous les territoires sont concernés par ce cycle de professionnalisation et se sont inscrits sur ces modules en fonction de leur expérience et de leurs objectifs pédagogiques.

4.4. Soutenir et favoriser les actions de protection de l'enfance

Création d'un comité des enfants accueillis en protection de l'enfance sur notre territoire.

L'OCPE s'est engagé dès 2023, en lien avec les différents acteurs de la protection de l'enfance dans la construction d'un comité des enfants. Ce projet a abouti et répond aux dispositions issues de la loi du 14 mars 2016 qui visent un recentrage sur l'enfant et sur ses besoins fondamentaux et celles issues de la loi Taquet du 07 février 2022.

Cette instance représentative a pour objectif de permettre ainsi aux jeunes accueillis en protection de l'enfance :

- D'exprimer leur avis sur les dispositifs de prise en charge existants et,
- De faire des propositions qui viseront à améliorer les conditions d'accueil en protection de l'enfance.

Elle répond à un enjeu de cohésion sociale en renforçant les liens entre jeunes accueillis et, par la prise de parole, en plaçant l'enfant dans un rôle de citoyen à part entière qui agit dans l'intérêt général.

Résultats :

Dans ce cadre, 6 ateliers de deux heures clôturées par un goûter et une activité ont été animés en mars, juillet et novembre 2024, avec à chaque fois un atelier dans le Pumontu et un dans le Cismonte. Ils ont permis de réunir une quarantaine de jeunes volontaires.

Ces derniers ont manifesté un réel engouement et ont formulé des propositions d'amélioration des dispositifs de prise en charge globale.

Ils ont également exprimé leur volonté de participer à nouveau à ces échanges très riches et à participer à la réunion de restitution des travaux du comité aux partenaires de l'observatoire.

Axes d'amélioration :

Afin de renforcer la cohésion et l'ancrage de la démarche sur notre territoire, une activité culturelle ou ludique a été proposée aux jeunes à l'issue des ateliers. Elle a reçu un vif intérêt de la part des jeunes et permet de continuer les échanges dans un autre cadre.

Chiffres clés :

Dès 2023, deux séances ont été réalisées en 2023, une vingtaine d'enfants ont été réunis.

En 2024 : trois séances dans le Cismonte et trois séances dans le Pumonte ont été effectuées et environ 40 enfants y ont participé.

Pour 2025, trois comités au minimum seront organisés (dans le Cismonte et dans le Pumonte). Une séance de restitution sera d'ailleurs proposée en 2025.

Mise en place de protocoles inter-directions visant à soutenir les actions éducatives de la protection de l'enfance tout en promouvant les actions de gestion, de protection et de valorisation de l'environnement, du patrimoine et de la culture en Corse

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'enfance, la Collectivité de Corse souhaite développer des actions innovantes en mutualisant ses ressources internes, en faveur des mineurs et de leurs familles, tout en promouvant les actions de découverte et de protection du patrimoine naturel et de la culture en Corse.

A ce titre, la Direction de la Protection de l'Enfance a signé deux protocoles inter-directions afin de mutualiser des moyens en vue de l'organisation d'activités à la journée et de séjours à visée éducative. Ces activités pouvant être sur un support sportif, culturel, à travers des chantiers spécifiques permettant de concourir au maintien et au développement du patrimoine corse, ou bien favorisant l'échange entre les usagers.

L'objectif de la DPE était également de pouvoir construire d'autres partenariats avec toutes les directions ouvertes à cette forme de partage de savoirs, de connaissances, et de richesse humaine.

Ainsi, des actions conjointes avec la Direction Culture Patrimoine Jeunesse et Sport ont pu être organisées à destination des enfants bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance.

Par ailleurs, des journées d'activité dans le cadre des séjours apprenant, en partenariat avec l'Etat, et les associations de prévention (Leia et la Falep), ont également été organisées. Elles visaient à remobiliser les savoirs chez des jeunes souffrant de déscolarisation, ou en risque de rupture, à travers des expériences collectives.

Les résultats :

Des activités journées organisées lors des vacances scolaires, et lors de certains week-ends. Développer le partenariat avec d'autres DGA et directions.

Chiffres clés :

En 2024, près de 20 journées ont été organisées permettant à une quarantaine d'enfants d'en bénéficier.

4.5. Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés

Dans le cadre de la Stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté et de la mise en œuvre du Plan Précarité adopté le 30 mars 2017 par l'Assemblée de Corse, l'action vise à renforcer et à optimiser les interventions conjointes de l'Etat et de la Collectivité de Corse en matière d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse participe au financement de « contrats aidés » et s'engage à développer l'accès aux dispositifs d'insertion par l'activité (Parcours Emploi Compétences et Insertion par l'Activité Economique). Les PEC sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, et l'IAE s'adresse à des personnes sans emploi, cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur état de santé, de la précarité de leur situation. Parallèlement, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux structures de l'IAE porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Les objectifs poursuivis sont les suivants : Les PEC visent à permettre le développement de compétences techniques et transversales répondant aux besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent. Pour être éligible au dispositif d'aide, l'employeur doit démontrer sa capacité à accompagner le salarié au quotidien, à proposer les conditions d'un parcours insérant, à faciliter son accès à la formation et le cas échéant, à pérenniser le poste. L'entrée dans une structure de l'IAE s'inscrit dans une logique de parcours individualisé, tenant compte des besoins des personnes et des projets individuels. Le salarié en insertion bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein d'un chantier d'insertion conventionné par l'Etat. Ces deux dispositifs visent à remobiliser les bénéficiaires du RSA par la mise en situation de travail et par l'acquisition ou la réacquisition de savoirs de base et de compétences mobilisables dans de nombreux secteurs d'activité. Enfin, l'accompagnement financier des SIAE a pour objectif de permettre aux structures de se professionnaliser et de mener à bien leurs missions d'accompagnement social tout en favorisant l'émergence de projets afin de maintenir une offre d'insertion diversifiée sur le territoire.

Les dispositifs PEC et IAE concernent l'ensemble du territoire insulaire. Ils font l'objet d'un cofinancement Etat-Collectivité de Corse dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens, qui détermine le nombre prévisionnel de PEC et de CDDI pour sa période d'application. L'aide financière aux SIAE concerne 20 structures porteuses de 35 chantiers d'insertion. Elle intervient dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel.

Chiffres clés :

Pour 2024, le nombre prévisionnel de PEC à conclure avec le secteur non-marchand a été fixé à **21**.

Le montant des crédits mobilisés pour le cofinancement de ce dispositif s'élève à **140 975,05€**. Pour le volet IAE, la Collectivité de Corse s'est engagée à participer au financement de **184 postes d'insertion**, les crédits d'intervention sont fixés à **1 235 210€**. Pour le volet « aide aux SIAE », le montant des crédits mobilisés s'élève à **2 041 933 €** pour l'année 2024.

4.6. Adapter la politique d'action sociale de la Collectivité pour ses agents

L'amélioration du déploiement de la politique d'action sociale en faveur du personnel

Dans le cadre de la politique ambitieuse engagée dès 2018 pour réduire les inégalités entre les personnels et améliorer leur qualité de vie, la Collectivité de Corse a continué de déployer sa politique d'action sociale en faveur du personnel en sensibilisant encore plus d'agents à faire valoir leurs droits.

Un axe d'amélioration identifié en 2023 a permis l'organisation de deux permanences d'action sociale en 2024 :

- Une à Sartè dans le Valincu
- Une à Calvi, en Balagne

L'objectif étant de se rendre dans l'ensemble des territoires afin d'aller à la rencontre des agents et de communiquer au mieux sur le dispositif.

Chiffres clés :

8,125 M de budget pour 2024.

3 862 agents ont fourni leurs avis d'impôt à nos services afin de faire valoir leurs droits.

450 137 titres repas commandés.

49 agents en difficulté ont été accompagnés en 2024 soit au moyen d'une aide financière d'urgence soit au moyen d'un prêt à taux 0.

La mise en place d'une convention de participation

Dans le cadre de notre engagement pour améliorer la qualité de vie au travail, notre collectivité a mis en place une convention de participation dédiée à la santé et à la prévoyance.

Cette initiative permet à nos agents de bénéficier d'une couverture santé élargie et de garanties adaptées, tout en maîtrisant les coûts. Grâce à cette convention, les agents, y compris ceux pour qui l'accès à une mutuelle était auparavant difficile, peuvent désormais bénéficier d'une meilleure protection tout au long de leur vie professionnelle et personnelle. Cette démarche contribue directement à un mieux-être face aux aléas de la vie.

Les résultats :

Résultats très satisfaisants sur les adhésions de l'année avec 3086 agents qui ont adhéré sur 4500 au total.

Mieux prendre en compte les familles monoparentales dans la grille tarifaire.

Chiffres clés :

+ de 3000 adhésions donc gain de 500 agents par rapport à l'ancien système de la labellisation.

1,4 M d'euros en participation employeur pour la santé sur l'année.

600K euros en participation employeur pour la prévoyance sur l'année.

Soit 2 M d'euros en participation employeur pour la santé et la prévoyance sur l'année contre 1.8M l'année précédente.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE



2024 | LUTTÄ | PRISERVÄ | RINFURZÄ | FAVURI | SVILUPPÄ

Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunumia durevule è sulidaria

Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire

Il est essentiel de limiter les effets pervers en termes environnementaux et sociétaux des activités économiques, c'est particulièrement le cas en Corse avec le tourisme mais il est important aussi de mener une politique agricole et forestière permettant la création de valeur ajoutée et la croissance durable des territoires.

5.1. Promouvoir une agriculture durable et de proximité

□ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

A) L'agriculture biologique

Par ses pratiques culturales préservant l'environnement, l'agriculture biologique offre intrinsèquement une réponse aux enjeux d'un développement agricole durable. Le soutien à la conversion à l'Agriculture Biologique s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) Volet Corse. Il s'agit de la mesure 70.03. Cette aide est destinée à apporter un soutien aux agriculteurs lors de leur passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Elle vise à compenser le manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion, lorsqu'ils respectent toutes les exigences de la réglementation bio sans pouvoir commercialiser leurs produits en tant que « produits AB ».

Il est à noter que la Corse subit également la crise du Bio actuelle ; ce qui entraîne un ralentissement des conversions.

Chiffres clés :

- 35 contrats sur la nouvelle programmation au titre de la période 2023-2027 programmés en 2024.
- Montant total pour 5 ans : 872 500€ engagés dont 118 000€ payés au titre de la 1^{ère} annuité.
- 19 % de la SAU en bio : la Corse se place au 2^{ème} rang en comparaison avec l'ensemble français
- 599 exploitations en bio ou en conversion dont 181 en productions animales et 418 en productions végétales.

B) Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

On peut retenir, au titre de l'année 2024, 5 interventions inscrites au PSN volet Corse.

- **MAEC 70.22 Restauration de la mosaïque du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies**

En Corse, 77% des surfaces physiques déclarées par les agriculteurs sont constituées en partie ou en majorité par des ligneux. Ces espaces sont soumis à une dynamique de fermeture conduisant à une uniformisation des paysages et une érosion de la biodiversité.

Pour endiguer cette fermeture inexorable et préserver cette biodiversité, il apparaît indispensable de restaurer une mosaïque de milieux, à l'échelle des exploitations pastorales, avec pour objectif que les milieux ouverts (restaurés) accessibles aux animaux soient prépondérants ce qui permettra de retrouver une certaine offre fourragère pour tendre vers une autonomie alimentaire, de pratiquer un pâturage facilité et surtout une restauration de la biodiversité (OS F). Il est nécessaire ensuite d'en assurer la gestion rationnelle et durable par des pratiques agroécologiques.

- **MAEC 70.23 Préservation et régénération de corridors écologiques favorables à la biodiversité sur les parcelles agricoles**

Le patrimoine floristique et faunistique riche de la Corse est encore relativement préservé, compte tenu de la faible pression anthropique. Plusieurs indicateurs révèlent cependant une érosion de la biodiversité généralement sur la région méditerranéenne, ce qui conduit à en prévenir le risque également en Corse. D'une façon générale, l'intensification des modes de production et la spécialisation des territoires et des assolements sont susceptibles d'entraîner des impacts défavorables sur la biodiversité des écosystèmes agricoles. Cette perte est encore plus importante en périphérie de cultures pérennes ou annuelles monospécifiques.

Cette intervention a pour ambition de lutter et prévenir cet appauvrissement en mettant en place des modes de gestion permettant de conserver, de développer, voire de régénérer des espaces particuliers, riches en biodiversité dans les exploitations agricoles.

- **MAEC 70.24 - Revitalisation et protection des sols**

Compte tenu des fortes pentes et des pratiques agricoles parfois inadéquates, l'importance de l'érosion en Corse est évidente. Ces pratiques engendrent des risques d'appauvrissement des sols par des phénomènes de ruissellement, de perte de fertilité et de perte de biodiversité. Toutefois, des références agronomiques locales ont confirmé que l'utilisation d'engrais verts et l'enherbement permettent d'enrichir fortement le sol en matière organique. Les engrais organiques vont apporter les éléments nécessaires à la croissance de la culture principale tout en favorisant une revitalisation des sols. Le mélange d'espèces aux propriétés complémentaires va également être facteur de préservation des sols, tandis que le choix des techniques culturales simplifiées pour implanter des couverts permanents ou des espèces fourragères adaptées va permettre une protection des sols des agressions climatiques.

16 contrats ont été programmés en 2024 pour un montant total de 384 000€ dont 41 600€ payés au titre de la première annuité.

- **MAEC en faveur de la protection de la ressource en eau**

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, le Plan Stratégique National (PSN), validé par la Commission Européenne, comprend un dispositif spécifique à la Corse en faveur de la protection de la ressource en eau via l'intervention 70.25.

A l'instar des MAEC surfaciques, la MAEC forfaitaire vise à accompagner les exploitations agricoles dans les changements de pratiques nécessaires à une meilleure gestion de la ressource en eau. Cet accompagnement permet de compenser financièrement les surcoûts et les manques à gagner des agriculteurs engagés dans la démarche. Le montant d'aide forfaitaire à l'exploitation est versé annuellement en contrepartie d'un certain nombre d'obligations définies dans le cahier des charges de la MAEC prévue pour une durée de 5 ans.

Nombre de dossiers 2023 : 10 instruits

Nombre de dossiers 2024 : 49 en cours de diagnostic

MAEC en faveur de l'apiculture

L'intervention 70.29 du Plan Stratégique National PSN 2023-2027 MAEC-API - Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles vise à modifier les pratiques apicoles pour mieux mettre cette activité au service de la biodiversité végétale dans les zones de grandes cultures et dans les zones intéressantes au titre de la biodiversité.

45 dossiers ont été instruits et validés en 2024 pour un montant total de 183 000€ d'aide.



C) La prévention des incendies

En septembre 2021, l'ODARC a intégré les agents du débroussaillage légal dans le cadre du transfert du service agroenvironnement de l'OEC. Cette équipe conduit notamment des actions orientées vers la prévention des incendies en milieu rural. Pour la protection de ces espaces habités, une réglementation nationale existe, prévoyant un débroussaillage efficace autour de chaque habitation ou construction.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023. Ainsi les animateurs du débroussaillage légal poursuivent leurs actions fortes d'animation et de sensibilisation auprès des communes et des populations rurales et les étendent, annuellement, à d'autres communes. Ces actions se déploient :

- Auprès des Maires pour :
 - Présenter les conditions d'élaboration d'un Plan Communal de Débroussaillage (PCD) qui doit avoir comme finalité de définir une stratégie propre à la commune pour faire appliquer la réglementation en vigueur.
 - Assurer un accompagnement administratif et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCD en concertation avec les partenaires des Groupes Techniques Permanents Départementaux (GTPD) de DFCI (SIS, DDT, ONF, DRAAF, CDC).
- Auprès des propriétaires concernés, quand cela le nécessite, en les informant de leurs obligations, en leur apportant un conseil technique (quel type de végétation enlever, etc.), en leur fixant le délai dont ils disposent pour se mettre en conformité et en distribuant des plaquettes techniques sur la réglementation.

Depuis 2022, 70 communes, 46 en Cismonte et 24 en Pumonte, ont sollicité l'ODARC pour un accompagnement administratif et technique dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de leur PCD.

Evolution 2022 - 2024 du nombre de communes bénéficiaires d'un accompagnement

	2022	2023	2024	Total
Pumonte	12	9**	3	24
Cismonte	25*	7	14	46
Corse	37	16	17	70

* 2 communes n'ont pas donné suite en 2022

** 1 commune en attente de validation PLU

Cet accompagnement se solde en 2024 par 51 stratégies élaborées et en cours d'application (31 en 2B et 20 en 2A) notamment sur les communes de Aucciani, Carbuccia, Carghjese, Evisa, Lumiu, U Filicetu, Campile... et 19 en cours d'élaboration (12 en 2B et 7 en 2A), entre autres sur les communes de Calcatoghju, Soccia, Sampolu, San Martinu di Lota, Chisa, Vivariu...

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies « phase 1 » retenues, plusieurs actions ont pu être menées :

- Envois de courriers à l'ensemble des obligataires ou uniquement aux obligataires qui n'étaient pas en conformité avec la réglementation en vigueur,
- Organisation de réunions publiques
- Visites de terrains ciblées
- Visites de terrain à la demande des obligataires....

Sur 16 communes (5 en 2B et 11 en 2A) cette phase 1 étant considérée comme terminée, des réunions d'étape ont été organisées. Ces réunions ont comme objectif d'apprécier l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie proposée dans la phase 1 du Plan Communal de Débroussaillage et d'en valider une évolution possible.

Au-delà de cette action d'animation et de sensibilisation au débroussaillage légal, la division agroenvironnement est présente au sein de divers groupes de travail et ateliers (Groupes Techniques Permanents Départementaux, Groupe de Travail Interservices...) et participe à la définition de la politique de prévention et de prévision des incendies avec l'ensemble des organismes concernée par cette problématique (DRAAF, DDT, ONF, SIS, Services de la Collectivité de Corse, OEC, Chambre Régionale d'Agriculture,).

D) L'animation agro-environnementale

Les actions principales menées en 2024 par les chargés de missions agroenvironnement de l'ODARC se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- Recherche et expérimentations de matériel végétal, de techniques culturales innovantes, respectant l'environnement et adaptées aux conditions pédoclimatiques de la Corse,
- Développement de l'agroforesterie et de l'agro-sylvopastoralisme,
- Mise en œuvre opérationnelle des MAEC corses pour la PAC 2023-2027,
- Collaboration technique avec les organisations institutionnelles et professionnelles du monde agricole et avec les organismes en charge des problématiques environnementales,
- Accompagnement et soutien administratif et technique aux éleveurs et agriculteurs (conseils techniques et vulgarisation des résultats d'expérimentations, accompagnement à la déclaration annuelle des surfaces à la PAC des bénéficiaires de contrats MAEC, animation de groupements d'éleveurs autour d'objectifs agroécologiques (ex : groupements pastoraux, GIEE...).



5.2. Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement

L'Agence du tourisme de la Corse est engagée dans le développement d'un tourisme durable.

En 2024, différentes actions ont ainsi été poursuivies ou mises en œuvre :

- **Le développement d'un écolabel européen en Corse**

L'ATC poursuit sa démarche de diffusion de l'écolabel européen, lancée fin 2021, au sein des structures d'hébergement touristique corses. L'ATC a créé une aide permanente, via son guide « aides au tourisme 2022-2027 », qui permet d'aider les candidats à l'écolabel européen (frais d'accompagnement et d'investissement). L'ATC s'appuie également sur des programmes européens de coopération tel que Ecotour (Interreg Cosme).

L'ATC a créé et anime un « Club de l'écolabel européen » qui se réunit physiquement une fois par an, en 2024 à L'Île-Rousse, pour faire un bilan des actions en cours.

Afin d'établir un lien permanent entre les acteurs, l'ATC a créé un espace collaboratif dédié aux membres du club de l'écolabel ainsi qu'aux candidats à l'éco-labélisation. Cet espace permet d'échanger toute l'année sur les conseils, informations et bonnes pratiques.



Après une phase de lancement qui avait abouti à une forte progression du nombre d'éco-labellisés en Corse, la démarche entre dans une phase de stabilisation avec une progression d'une dizaine d'établissements supplémentaires chaque année. L'objectif étant de maintenir ce taux de progression pour le futur. La Corse figure parmi les régions qui détiennent le plus d'établissements détenteurs de l'écolabel européen.

Résultats obtenus

2021 : 11 établissements écolabellisés

2023 : 50 établissements écolabellisés

2024 : 59 établissements écolabellisés

- **Candidature de la destination Corse au label Green destinations**



« Green Destination » est une fondation internationale créée en 2014, elle est basée aux Pays-Bas et accréditée pour porter une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable (Global Sustainable Tourism Council - GSTC) qui est la plus haute instance traitant du tourisme durable au niveau international.

Le GSTC est une organisation indépendante, légalement constituée aux États-Unis en tant qu'organisation à but non lucratif, qui représente des membres divers et mondiaux, des gouvernements nationaux et provinciaux, les principales entreprises de voyage, des hôtels, des tour-opérateurs, des ONG, des individus et des communautés qui s'efforcent d'atteindre les meilleures pratiques en matière de tourisme durable.

« Green Destination » est un programme de certification et de promotion des destinations touristiques durables, au niveau international, selon des critères environnementaux, socio-économiques et culturels : les critères de Green Destinations sont ceux du GSTC. La présentation d'un dossier de candidature prend en compte 84 critères et indicateurs de durabilité dont 75 sont obligatoires et 9 optionnels. Ces critères couvrent six domaines :

1. La gestion des destinations (le PADDUC est un élément fort dans ce domaine)
2. La nature et les paysages
3. L'environnement et le climat
4. Cultures et traditions
5. Le bien-être social (sanctionne les destinations où le droit du travail est bafoué)
6. La communication d'entreprise (les efforts de l'ATC pour mettre en avant les éléments constitutifs de la durabilité de la destination).

Des critères tels que la qualité, la transférabilité, le niveau d'innovation des histoires et la présence de tous les piliers de la durabilité sont pris en compte dans la sélection.

En fonction des scores, une destination se voit décerner un prix : bronze, argent, or, platine.

Cette candidature a vocation à positionner la destination Corse parmi les destinations internationales et notamment méditerranéennes, qui sont engagés dans une démarche de transition écologique du tourisme sur le long terme. L'obtention du label est espérée pour 2025 ou au début de l'année 2026.

- Le développement de l'itinéraire cyclo-touristique GT 20

- o Création d'aires d'arrêts



La Grande Traversée de la Corse à vélo (GT20) est un itinéraire créé en 2019 par l'ATC et qui traverse la Corse du Nord au Sud (Bastia-Bunifaziu) en parcourant 600 km donnant lieu à une douzaine d'étapes.

L'étude en cours d'achèvement est un travail sur l'équipement de l'itinéraire GT20 en le ponctuant d'aires d'arrêts équipées proposant des services.

L'ATC a réalisé une concertation avec les territoires traversés par la GT20, une trentaine de participants ont participé à ces réunions qui avaient pour objet de présenter aux acteurs des hypothèses d'aménagement et

d'en débattre avec eux sous forme d'atelier de travail.

L'ATC a retenu une stratégie, validée par l'ensemble des participants, consistant à créer des aires hors ville-étape, implanter des arceaux dans les villages traversés sur demande des collectivités locales et positionner des totems dans les villes-étapes.

La phase d'étude est achevée et la réalisation des aires d'arrêt équipées est prévue pour 2026.

- o Diffusion de la marque « Accueil vélo »



Comme cela avait été indiqué pour le RADD 2023, l'ATC souhaite diffuser la marque « Accueil Vélo » tout au long du parcours.

La marque est un signe de reconnaissance à l'attention des clientèles cyclo-touristiques qui leur permet de sélectionner des entreprises qui s'engagent à les satisfaire dans l'exercice de leur loisir.

A ce jour, 10 entreprises portent la marque sur le parcours.

- Favoriser l'accessibilité des plages aux personnes handicapées

Dans le cadre de la mission « una Piaghja per tutti », l'association Cap Corse Handicap, l'ARS, la DRAJES, la direction des sports, de la jeunesse et du vivre ensemble de la CdC et l'ATC ont noué un partenariat pour proposer aux acteurs de l'aménagement du territoire de rendre accessibles les plages et les plans d'eau aux personnes en situation de handicap. L'accès aux plages est un droit et cette opération vise à promouvoir une Corse plus inclusive.

L'objectif est de réaliser, en deux ans au moins, une plage accessible dans toutes les communes disposant d'un littoral et une plage de niveau 4 (Poste de secours, handiplagiste, douche, WC, vestiaires, adaptée aux mal voyants) dans chaque intercommunalité.



A titre d'exemple, on peut mentionner le travail réalisé par l'Office de Tourisme Intercommunal de Calvi-Balagne qui a fait l'acquisition, avec le soutien à 80% de l'ATC, de tapis permettant la mise à l'eau des PMR ainsi que de petit matériel afférent. Un accord a été établi avec l'association « Cap Corse Handicap » pour le montage et le démontage de ce matériel ainsi qu'avec les établissements de plage pour son stockage. Six plages ont pu ainsi être équipées en 2024.

Chiffres clés : 63 plages équipées et vérifiées périodiquement.

- Labellisation marque d'état Tourisme et Handicap



Le label Tourisme et Handicap est le seul label d'Etat attribué aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.

Il identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap, qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel. Dans ce cadre, une convention a été signée par l'Agence du Tourisme de la Corse avec l'Etat qui la désigne comme étant chargée du suivi et de l'exécution de cette convention. L'ATC s'engage à promouvoir et à développer le label Tourisme et Handicap (label collectif de certification appartenant à l'Etat). La formation des agents ATC a été organisée par l'association Tourisme et Handicap.

Il doit être précisé que les modifications fréquentes opérées par l'Etat du mode d'attribution de ce label ont considérablement compliqué la tâche de l'ATC ces dernières années.

Chiffres clés : Deux établissements ont obtenu le label en 2024. Il s'agit de :

- Hôtel Campo dell'Oro à Aiacchi (4 chambres labellisées). Premier hôtel à bénéficier de ce label en Corse ;
- Villas Lantana à Lecci de Portivechju.

Deux résidences vont être contrôlées en 2025. Les services de l'ATC ont également été sollicités par plusieurs établissements hôteliers en vue de leur labellisation

5.3. Orienter l'action économique par les engagements financiers vers les transitions écologique et sociale des entreprises

La CdC peut procéder au versement d'aides économiques dans le cadre de ses attributions spécifiques en matière d'interventions économiques (articles L. 2251-1, L. 3231-1 et L. 4211-1 ; articles L.1511-1 et suivants du CGCT ; article R.1511-1 et suivants du CGCT) et ce, outre les dispositions du CGCT relatives au développement économique qui lui sont également applicable. (L.4421-1 et article L4424-29 du CGCT issus de la Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse). La loi Notre et sa retranscription via le SRDEII, délibération 16/293 de l'Assemblée de Corse sont venues appuyer et préciser les orientations.

Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale en matière de développement industriel, artisanal, technologique et commercial de la Corse, l'Agence a été chargée par délibération de la Collectivité Territoriale de Corse en date du 22 octobre 1992 et pour son compte, de la gestion et de l'exécution des aides directes et indirectes aux entreprises mises en place par la Collectivité Territoriale, l'Etat et la Communauté Européenne.

Différents dispositifs d'aides directes sont mobilisés au travers de l'ADEC, parmi lesquels :

- Un dispositif unique d'aide à l'emploi : U PATTU IMPIEGU ;
- Un dispositif unique d'aide à la création, à l'extension et à la reprise-transmission d'activités économiques : IMPRESA SI ;
- Un dispositif de soutien aux activités de Recherche, Développement et Innovation : U PATTU INNUVAZIONE.

Par délibération n°21/148 AC en date du 30 septembre 2021, l'Assemblée de Corse a validé le principe d'une évaluation qualitative des projets déposés auprès de l'ADEC et sollicitant des aides publiques. Ainsi, pour accéder aux aides directes de l'ADEC, les projets doivent désormais remplir au moins 3 critères parmi les suivants :

- Est centré sur une activité de production de biens ou de services non délocalisables, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois durables (i.e. hors activités saisonnières)
- S'inscrit dans une démarche significative de transition écologique, numérique, énergétique, se concrétisant par des choix significatifs.
- Est innovant, se concrétisant par des choix significatifs.
- Est porté par une entreprise située dans une zone rurale ou dans un quartier de la politique de la ville, au sein desquels il permet de créer/maintenir une activité et créer/maintenir des emplois
- S'inscrit dans une filière, un écosystème ou une action de revitalisation stratégique déjà accompagnée par l'ADEC
- Est porté ou intéresse une grappe d'au moins trois entreprises qui se regroupent en préfiguration d'une possible structuration en filière ou dans une logique coopérative inter-filière
- Est porté par des entreprises, filières ou opérateurs économiques contribuant à l'internationalisation ou au rayonnement économique de la Corse.
- Valorise la langue et la culture corse

La sélectivité des dossiers fondée sur ces différents critères assure une prise en compte importante des enjeux de développement durable dans la politique de développement économique de la Collectivité de Corse mise en œuvre par l'ADEC.

De plus, le dispositif PATTU IMPIEGU, qui intervient sous forme d'aides directes au bénéfice des PME/TPE de Corse, permet l'amélioration de l'accès à l'emploi via une action ciblée sur différentes catégories de publics qui en sont éloignées : les jeunes ayant bénéficié d'un contrat emploi d'avenir afin d'assurer la pérennisation de ces emplois en CDI, les publics en difficulté d'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi, les jeunes diplômés.

Par ailleurs, le dispositif IMPRESA SI, intervenant également sous forme d'aide directe au bénéfice des PME/TPE de Corse, prévoit une modulation de son intensité d'intervention en fonction de différents critères : viabilité économique, potentiel en termes de création/maintien d'emplois, compatibilité avec le SRDE2I, typologie du porteur de projet.

Le critère de compatibilité avec le SRDE2I valorise les projets pour lesquels une démarche de réduction leur impact sur l'environnement visant à limiter de façon significative la production de gaz polluants ou à effet de serre est mise en œuvre ou les projets qui permettent une production respectueuse de l'environnement (économie circulaire, réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, écoconstruction).

Le critère de typologie du porteur de projet valorise les entreprises situées dans le rural mais également les portages de projets par certains publics prioritaires (entrepreneuriat féminin, jeunes, seniors, en situation de handicap).

En 2024, plus spécifiquement, par délibération N° 24/054 AC en date du 26 avril 2024, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport « travail et emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme ». Des propositions opérationnelles de réorientation, notamment le fait de repenser la politique de soutien à l'emploi, au regard des évolutions économiques, sociales et sociologiques en cours ont été introduites.

Ainsi, une nouvelle approche de prime à l'emploi « RIESCE » a été actée, en remplacement du précédent dispositif de soutien à l'emploi « U PATTU IMPIEGU ».

Elle est centrée sur l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale en entreprise (RSE) comme levier d'action pour répondre aux besoins de compétences et en même temps participer de l'attractivité au poste. L'année 2025 verra la déclinaison opérationnelle de ce dispositif.

Plus généralement, sur la base de travaux préparatoires conduits en 2024, l'ADEC envisage en 2025 de proposer une politique publique de sensibilisation et de diffusion de la RSE auprès des entreprises de Corse et prévoyant notamment une conditionnalité/bonification des aides.

Chiffres clés :

300 projets soutenus par l'ADEC, intégrant de facto les enjeux de développement durable par application des critères de l'évaluation qualitative, pour 12 M€ de d'aides directes accordées

5.4. Soutenir la politique territoriale du travail et de l'emploi en Corse

Plusieurs éléments de contexte viennent alimenter cette action :

- La délibération AC en date du 30 septembre 2016 adoptant un plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ;
- La délibération n°19/171 AC du 23 mai 2019, relative à l'adoption d'a Cartula Impiegu Lucale (Charte de l'emploi local) ;
- La délibération n°20/072 du 30 avril 2020 du rapport du Président de l'Assemblée de Corse relatif à l'expérimentation d'un revenu universel en Corse ;
- Le rapport « Cambià u Campà » adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 octobre 2021 ;
- Le rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi présenté en session AC des 21 et 22 décembre 2022.

Les objectifs sont les suivants :

- Réviser le dispositif de soutien à l'emploi de la Collectivité de Corse sur une logique de RSE, visant ainsi à mieux accompagner et valoriser les démarches d'accompagnement renforcé vers l'emploi, (notamment la promotion de l'alternance), la montée en compétences et la promotion par mobilité interne, l'attractivité du projet de recrutement (considérant notamment le niveau de rémunération), la signature de la charte sur l'emploi local, le soutien du pouvoir d'achat des salariés, l'amélioration des conditions de travail (s'agissant notamment des compléments de rémunération).
- Expérimenter un CDI saisonnier en Corse visant à sécuriser les parcours des travailleurs saisonniers (notamment les profils les plus expérimentés) et de tester les conditions d'une annualisation de leur temps de travail, en vue d'une meilleure fidélisation auprès de leurs employeurs et d'une trajectoire stabilisée de progression en compétences.
- Soutenir l'expérimentation Territoires zéro chômeur de Costa Verde, dans la continuité de la première expérimentation menée en Corse en 2017 dans la Communauté de communes Pasquale Paoli, et dans le cadre d'une gouvernance assurée par la commission ad hoc créée par délibération n° AC 18/301 du 02 février 2018. L'enjeu étant de favoriser l'insertion professionnelle durable des populations les plus précarisées sur le territoire.
- Favoriser la transmission d'entreprises auprès des salariés sous forme de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), participant ainsi de l'intéressement des salariés à la performance et résultats de l'entreprise (partenariat avec la DR des SCOP et SCIC de PACA).
- Renforcer le dialogue social, via une offre complémentaire de formation / sensibilisation portée par l'Institut national du travail et un DU Dialogue social porté par l'Université de Corse (déploiement courant 2024). L'enjeu étant d'améliorer la concertation et le dialogue au sein de l'entreprise pour favoriser la conclusion d'accord support à une amélioration des conditions de travail et des rémunérations.

Malgré un environnement international profondément instable, depuis 2022, en dépit des événements sanitaires, géopolitiques, climatiques, l'économie corse reste performante : augmentation de leur chiffre d'affaires et les recettes de TVA déclarées, progression des dépenses d'investissement, des encours de crédits, taux de chômage en Corse historiquement bas (6,1 % de la population active contre 7,1 % à l'échelle de la France), etc.

Pour autant, malgré des éléments de conjoncture redevenus favorables et une tendance sur le marché du travail qui pourrait s'apparenter, sur certains territoires, à une situation de plein emploi jamais atteinte, la situation socio-économique de la Corse s'avère, dans les faits, beaucoup plus contrastée avec :

- Un niveau de rémunération des salariés du secteur privé le plus bas en comparaison avec les régions françaises ;
- De façon liée, la Corse est la plus touchée par la pauvreté monétaire, les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans étant logiquement les plus concernés.

Or il est par ailleurs observé que les prix à la consommation sont plus élevés en Corse que la moyenne française (Corsica Statistica), +8,7% pour le seul poste de l'alimentaire qui représente 15% des dépenses des ménages.

Cette trajectoire de croissance appauvrissante commande une action publique forte pour améliorer le plus possible les tendances observées, au défaut de ne pouvoir envisager pour l'heure de mesures plus disruptives compte tenu d'un cadre réglementaire encore très contraint.

L'ensemble des actions (complétées de nouvelles au regard des sollicitations de terrains ou besoins remontés à l'occasion des concertations entre acteurs concernés et impliqués) ont été portées pour débat devant l'assemblée de Corse le 26 avril 2024 (délibération n°24/054 de l'assemblée de Corse portant sur le rapport « Travail et emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme »).

La délibération de l'assemblée de Corse a ainsi,

- Approuvé la création d'un nouveau dispositif de soutien à l'emploi, « RIESCE », centré sur la valorisation d'une approche de RSE ici sur son volet sociale et l'importance accordé aux critères de rémunération, de conditions de travail, d'emplois et de tout autres mesures allant dans le sens d'une meilleure conciliation vie professionnelle - vie personnelle. La grille de scoring associée à ce dispositif a été discutée pour validation au Conseil exécutif du 17 décembre 2024.

- Approuvé d'une expérimentation du CDI tourisme selon les scénarios et modalités de mise en œuvre présentés, et mandaté le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il saisisse M. le Premier ministre afin de la sensibiliser aux enjeux du projet d'expérimentation.

- En parallèle, et dans l'attente, elle a également approuvé la création d'un dispositif de soutien à la constitution et fonctionnement de groupements d'employeurs.

- Approuvé le soutien à la démarche « Territoires zéro chômeur » initiée par la communauté de communes de Costa Verde (territoire de Castagniccia Mare à Monti) et a pris acte, via la convention d'action territorialisée, d'un soutien financier exceptionnel de 30 000 € maximum pour recruter, sur une période d'un an, un(e) assistant(e) pour accompagner la démarche de candidature de la communauté de communes ; candidature aujourd'hui acceptée.

- Approuvé la mise en place d'une convention de partenariat avec la Délégation régionale des SCOP et des SCIC de PACA et Corse, dédiée au soutien à la reprise d'entreprise par ses salariés sous forme de société coopérative (SCOP) ou de société d'intérêt collectif (SCIC). Convention signée par les parties en septembre 2024, en support à nombre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement en cours sur le territoire.

- Approuvé la création et la composition proposée d'une Accolta Sociale, dispositif territorial innovant fondé sur le paritarisme pour accompagner, éclairer et outiller les acteurs du dialogue social, dont le format et modalités de gouvernance ont toutefois été renvoyés aux discussions en cours sur l'évolution du cadre institutionnel de l'île.

Des actions d'animation des dispositifs et de communication vont également être mises en place pour mieux faire connaître sur les territoires les dispositifs de soutien envisagés pour améliorer les conditions de travail, d'emploi, de rémunération, d'insertion durable.

5.5. Développer l'économie sociale et solidaire en Corse

Cette politique qui s'inscrit dans le cadre de la loi Economie Sociale et Solidaire adoptée fin juillet 2014 et qui encourage un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonde une stratégie de croissance plus robuste, donne aux salariés le pouvoir d'agir et soutient le développement durable local.

La Collectivité de Corse a décliné au travers de deux délibérations la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre :

- Délibération n°19/471 AC de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2019 approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse ;
- Délibération n°21/177 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 octobre 2021 portant approbation d'un guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC.

Les objectifs en sont les suivants :

- Le pilotage et la gouvernance du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif ;
- L'optimisation des partenariats financiers ;
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique ;
- Le financement des projets et des structures de l'ESS ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises ;
- L'innovation sociale dans les territoires ;
- L'animation des réseaux de l'ESS.

Pour rappel (Source INSEE 2019, l'ESS représente :

- 1 040 établissements employeurs, dont 85,3 % sont des structures associatives, 8,1 % des coopératives et 6,5 % des mutuelles
- 8 064 emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit 10,7 % de l'ensemble des emplois du secteur privé, 6889 équivalents temps plein (ETP) et 71 % des emplois féminins

On peut citer pour 2024 les actions soutenues suivantes :

- **Lancement d'un appel à projets « Ecnunia Sociale è Sulidaria : Sustegnu a e Structure d'Accompagnamentu »** lancé le 2 avril 2024 : instruction, sélection, passage aux bureaux de l'ADEC de juillet, septembre et octobre 2024. Des conventions d'objectifs et de moyens ont été établies sur les années 2024-2026 et des conventions de paiement pour 2024 pour 5 structures de l'ESS :
 - **CRESS Corsica** pour la mise en œuvre de ses actions à hauteur de 113 500 €/an qui ont pour objectif de représenter les entreprises de l'ESS, développer les projets économiques à finalité sociale, développer l'ESS via la commande publique des achats responsables, travailler sur la stratégie territoriale ESS, observer et promouvoir l'ESS en Corse.
 - **Corse Active Pour l'Initiative** pour la dotation des fonds d'intervention du Dispositif Local d'Accompagnement et du Dispositif ACCESS/Fabrique à Initiatives pour un montant de 180 000 euros/an. Ont été conventionnés 28 accompagnements individuels et 30 accompagnements collectifs dans le cadre du DLA et 6 accompagnements Access et 3 accompagnements Fabrique à Initiatives.
 - **Coopérative Work in Scop** à hauteur de 108 000€ qui a pour objectif d'accompagner 70 entrepreneurs dans le cadre d'un CAPE et d'effectuer 30 pré test.
 - **Association Da Locu – Réseau des Tiers Lieux de Corse** qui a pour objet de structurer, organiser et développer un réseau des acteurs et des écosystèmes Tiers-Lieux sur le territoire à hauteur de 30 025€ en 2024.
 - **A Prova**, antenne du Cismonte à hauteur de 36 000 € par an pour mettre en œuvre des tests d'activité, des actions de sensibilisation au contrat CAPE, des business game et des Flashcoop (coopératives éphémères).
- **Soutien à Entreprendre Pour Apprendre** dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans qui a pour objet de développer d'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Sur l'année scolaire 2023/2024, ce sont 44 mini entreprises qui sont mises en place ce qui représente 824 jeunes sensibilisés pour une dotation de 132 000 €.
- **Soutien à l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES)** dans le cadre d'un Contrat d'étude prospective portant sur l'attractivité des métiers de l'ESS en Corse.
- **Comité de pilotage de la stratégie de l'ESS le 16 septembre 2024 à Bastia** : Il s'agit d'une instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse défini dans le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse (délib n°19/471 AC du 19/12/2019). Les actions menées au sein de la Collectivité de Corse en matière d'ESS ont été présentées, l'ADEC a présenté notamment les résultats des derniers appels à projets lancés.

- **Programme Erasmus + :** La Collectivité de Corse a été accréditée en janvier 2022 au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. L'ADEC a intégré le consortium depuis 2023, un AMI a été lancé pour les mobilités 2024-2025 en juin 2024. L'ADEC a participé à une mobilité relative à « l'autonomie de la personne en milieu enclavé » en octobre 2024 au pays basque espagnol.
- **Soutien aux embauches dans les structures de l'ESS dans le cadre du Pattu Impiegù.**
- **Diverses actions d'animation et de représentation** dont la participation aux comités d'engagement de CAPI, aux concours ESS, festival EPA et autres réunions.

5.6. Favoriser les projets cinématographiques et audiovisuels respectueux de l'environnement

Pour rappel, en 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, et en 2018, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles. En 2019, une augmentation du plafond d'aide à la production de longs-métrages cinématographiques a été actée par la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019. Dans le cadre de cette délibération, l'Assemblée de Corse a également approuvé les modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco Migliurenza » représentant un bonus de 15 % du montant de la subvention aux productions s'engageant sur un tournage écoresponsable.

Le bonus d'éco production nommé « Ecomigliurenza » concerne les mesures 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma), 4.9 (aide à la production de séries) et 4.11 (aide à la production de téléfilms) du règlement des aides pour la Culture.

La société de production doit adresser avant le premier jour du tournage un courrier au Président du Conseil exécutif de Corse demandant à bénéficier de la bonification de 15% de la subvention dans le cadre de sa démarche d'éco production.

Par ce courrier, elle s'engage à respecter au plus près le cahier des charges de préconisations environnementales adaptées au territoire mise en place par l'Office de l'Environnement de Corse et un certain nombre de préconisations des 8 fiches métier de la grille d'éco-conditionnalité.

Un contrôle est effectué par les offices et directions concernés de la CDC (Office de l'environnement et Corsica Pôle Tournages de la Direction de la Culture) pour vérifier la bonne application des engagements détaillés sur la grille d'éco-conditionnalité.

La réalisation des préconisations de la grille d'éco-conditionnalité fait l'objet d'une notation :

- 0 : engagement non réalisé
- 0.5 : engagement réalisé partiellement
- 1 : engagement réalisé

Pour l'obtention du bonus d'Ecomigliurenza, un minimum d'engagement sur 3 préconisations par fiche métier de la grille d'éco conditionnalité (8 fiches métier) est requis, pour un total global d'au moins 34 points.

Un bilan détaillant la mise en œuvre de ces engagements accompagné de justificatifs financiers ou visuels sera également demandé au producteur. Ses pièces serviront de base à la rédaction du rapport au Conseil exécutif de Corse proposant l'obtention du bonus et portant individualisation du complément de subvention.

Le versement de ce bonus d'éco production se fera concomitamment au versement du solde dans le cadre d'un avenant à la convention d'aide à la production signée entre la Collectivité de Corse et la société de production.

Afin d'identifier dans un 1^{er} temps cette démarche, en partenariat avec la communication institutionnelle de la CdC, l'office de l'environnement, un label aurait dû être créé en 2024. Il était également prévu dans un 2nd temps d'étendre ce label à l'ensemble de la CdC, des agences et offices.

Le marché a été lancé, le prestataire choisi puis pas de suite n'a été donnée à ce projet car il a été souhaité que toutes les directions à l'initiative de projets écoresponsable se réunissent pour travailler ensemble à la réalisation de ce label. A ce jour, aucune direction ne porte ce projet.

Chiffres clés :

Tournages ayant sollicité l'aide de la CDC sur l'Ecomigliurenza (15% du montant de la subvention) depuis la mise en place de l'écobonus en 2019 :

"Des lumières dans la nuit", long-métrage de Fabrice Prével-Cléach / bonus obtenu

"Dirty Difficult Dangerous", long-métrage de Wissam Charaf / bonus rejeté

"Le flambeau", série Canal + de Jonathan Cohen / bonus obtenu

"Le retour", long-métrage de Catherine Corsini (en cours de traitement)

"Plaine orientale" série Canal + de Pierre Leccia (en cours de traitement)

"Inestimable" long-métrage d'Eric Fraticelli (demande en cours/tournage 2023) / demande retirée par la production (trop d'engagements)

"Un mohican" long-métrage de Frédéric Farrucci (en cours de traitement)

"Le royaume" long-métrage de Julien Colonna (en cours de traitement)

"Les bodins" série fiction de Thierry Binisti (en cours de traitement)

"Le coassement de la méduse" long-métrage de Gérard Guerrieri (demande en cours) - tournage en 2025

Mise en place d'une application informatique

Au regard des différents gestionnaires responsables des réglementations en fonction des lieux de tournages sur l'ensemble du territoire, une application informatique de traitement dématérialisé des demandes pour une simplification des démarches administratives notamment dans le cadre de l'accueil d'un tournage est en cours de création.

Une société de production qui souhaiterait venir tourner un film en Corse (ou organiser une manifestation culturelle ou sportive) devra renseigner, par le biais d'une application informatique, les différents lieux de tournages pressentis ce qui générera une demande d'autorisation de tournage par mail aux gestionnaires du/es lieu/x concerné/s.

La création de cet outil est un axe majeur d'amélioration et de professionnalisation de l'accueil des tournages aussi bien dans les démarches administratives que dans la gestion du respect de la préservation environnementale du territoire.

Pour complément d'information, ce projet initié par la DREAL devait dans un premier temps bénéficier d'un financement par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; dans un 2nd temps, le Ministère a souhaité prendre directement à sa charge le marché correspondant à la création de cette application au vu de l'intérêt de celle-ci.

Fin 2023, l'application a été créée sur la base de 2 outils ce qui ne répond pas à la demande initiale de la Collectivité.

Ainsi, des réunions de travail se sont tenues sur l'année 2024 avec les services de la Direction du digital et des systèmes d'information de la CdC permettant d'élaborer le cahier des charges pour finaliser ce projet (60 000 € ont été provisionnés en investissement par le service Promotion formation de la direction de la Culture) et le réaliser sur l'exercice 2025.

L'accompagnement des acteurs de la culture :

En relation avec la Direction de la Formation de la CDC et en partenariat avec l'AFDAS, un CTOP Culture -Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès- a été établi pour la période 2021-2024 afin d'accompagner les acteurs de la Culture au sens large (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture) à se professionnaliser notamment dans le domaine de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

De plus, à compter du 31 mars 2023, les producteurs d'œuvres cinématographiques (long et court métrage) et d'œuvres audiovisuelles (série et unitaire), appartenant au genre de la fiction et du documentaire, devront fournir obligatoirement au CNC un bilan carbone des œuvres au moment de leurs demandes d'aides.

L'objectif est de permettre aux techniciens de l'audiovisuel et du cinéma d'être formés pour pouvoir accueillir un tournage dans les meilleures conditions en veillant d'une part à la préservation du territoire et d'autre part, à l'optimisation d'accueil des sociétés de production sur le territoire en lien avec les obligations du CNC.

Par cette mesure (fourniture du bilan carbone), le CNC vise à accompagner les professionnels vers une transformation plus responsable des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, et de les sensibiliser à l'impact environnemental de leurs activités, de les aider à le réduire et de faire de l'éco-responsabilité des productions un enjeu d'attractivité internationale.

Un bilan carbone prévisionnel doit être transmis au stade du devis de production, puis un bilan définitif détaillé au stade du devis final de production. L'élaboration de deux bilans permet de fournir au CNC des données chiffrées sur l'impact environnemental des activités de création des œuvres, mais aussi d'accompagner la transformation du secteur vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le bilan carbone prévisionnel permet ainsi aux producteurs d'évaluer les émissions de CO₂ correspondant aux grands postes de dépenses (transports, hébergement, moyens techniques, post-production, gestion des déchets, repas...), et de fournir des éléments essentiels pour adapter les tournages à une stratégie bas carbone. Le bilan définitif de l'œuvre permet de constater les écarts entre le prévisionnel et le définitif, et ainsi d'observer les économies réalisées par la stratégie bas carbone mise en place.

Ainsi, par anticipation, le 05 avril 2022, une 1^{ère} journée de formation organisée par le service promotion formation, dans le cadre du CTOP Culture, avec Ecoprod, la DREAL et l'Office de l'environnement de la Corse a permis de sensibiliser une quinzaine de techniciens sur le thème « territoire et enjeux environnementaux ».

Dans la continuité de la démarche et à la suite des mesures obligatoires du CNC, 4 journées de formations ont été organisées en février 2023 (2 jours à Ajaccio + 2 jours à Bastia) par le service promotion formation de la CDC, en partenariat avec l'AFDAS. Elles ont été dispensées par la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son) et ont ainsi permis de former une vingtaine de techniciens du territoire (producteurs, directeurs de production, chefs de poste cinéma, ...) à l'utilisation de l'outil de mesure du bilan carbone. Cet outil a été rendu obligatoire par le CNC depuis le 31 mars 2023.

Ces formations ont permis aux sociétés de production corses et aux techniciens de l'audiovisuel et du cinéma qui ont pu en bénéficier, d'appréhender l'outil de mesure afin de répondre aux obligations du CNC.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le rendu de ces 2 bilans conditionnera les aides du CNC.

Accompagner la transition écologique des festivals de rayonnement territorial

Cet accompagnement des acteurs de l'évènementiel culturel se fait en lien avec la Charte des festivals de rayonnement territorial de Corse

Chaque année, un nombre important de festivals et de manifestations à caractère culturel est organisé en Corse. Les plus gros évènements subventionnés par la Collectivité de Corse sont adhérents à la Charte des festivals de rayonnement territorial de Corse. Cette dernière les engage sur leur durabilité.

Les objectifs poursuivis :

Mettre en œuvre notamment pour les festivals les plus importants très énergivores, des actions liées au développement durable et à la lutte contre le réchauffement climatique pour limiter son impact et à évaluer leur action en faveur de la protection de l'environnement et à rechercher activement les moyens de l'améliorer, en réfléchissant notamment à :

- Économiser les ressources (eau, électricité, papier etc...) à tous les niveaux de l'organisation,
- Utiliser des outils de mesure et de suivi des consommations d'énergie,
- Mettre en place une action de tri sur les sites des festivals pour encourager les festivaliers comme les équipes à trier leurs déchets,
- Privilégier l'utilisation de vaisselle réutilisable (Ex : Utiliser des écocups www.bichjeru.corsica),
- S'assurer que l'implantation de l'évènement ne porte pas atteinte à une aire protégée ou autre espace assimilé,
- Contrôler la capacité des sites à accueillir une certaine jauge de public,
- Observer l'état des environs du site avant et après la manifestation,
- Adapter l'ampleur de l'évènement au territoire,
- Mettre en place un système de transport partagé pour le public (co-voiturage, transport public etc...) ;
- A faire appel autant que faire se peut aux prestataires locaux (pour la location de matériel technique, pour la restauration, ...)
- A mettre en avant les prestataires de services, acteurs du développement local (hôtels, auberges de jeunesse, campings, commerces alentours, ...).

Les organisateurs de festivals se trouvent en difficulté pour appliquer un certain nombre de mesures prévu par la Charte qui nécessite la mise en réseau de plusieurs acteurs et autorités comme le tri, le transport public, les toilettes sèches...

A ce jour, l'application de la Charte n'a pas fait l'objet d'une évaluation faute d'indicateurs concrets et de compétences mais également de l'intervention nécessaire d'une pluralité d'acteurs.

5.7. Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales

La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (2023-2027)

Le droit de la commande publique pose les bases juridiques de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés publics selon 3 objectifs : économiques, environnementaux, sociaux (Articles L2111-1 à L2111-3, L2113-12 à L2113-16, D2111-3, R2113-7 à R2113-8).

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la promotion des achats responsables au niveau de leurs marchés publics et de la gestion du quotidien.

Dès sa création au 1er janvier 2018, la Collectivité de Corse s'est structurée avec la création du service achats responsables et assistance juridique à l'exécution des marchés afin de pouvoir développer sa politique d'achat durable.

Ainsi, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, il a été décidé d'insérer une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de ses marchés publics. En facilitant un retour à l'emploi des publics en difficultés, la CDC contribue avec les autres acteurs territoriaux à générer une dynamique locale de l'emploi et de la croissance.

L'achat public doit favoriser également la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété et d'amélioration continue. Il est aussi un levier pour impulser la transition écologique du territoire par l'insertion de clauses et critères environnementaux, pour favoriser le soutien du réemploi et du recyclage, l'incitation à l'usage des éco-matériaux et la maîtrise des déchets de chantier.

Dès février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics vient renforcer les dispositions prévues au Code de la Commande Publique. La loi AGEC définit des obligations d'achats annuels de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées depuis le 1er janvier 2021.

L'ambition de faire de la commande publique le moyen de la transition sociale et environnementale s'est poursuivie avec la publication du Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD). Véritable feuille de route, le PNAD a pour vocation de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable

De plus, la loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021 inclut plusieurs mesures à destination de la commande publique et accompagne les actions du PNAD. Elle prévoit une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la formalisation du besoin (spécifications techniques), les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution, et des considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution. Toutes ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 22 août 2026.

Le décret d'application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 2 mai 2022 abaisse le seuil de soumission à l'obligation d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) à 50 millions d'euros HT. Pour l'année 2022, le montant des achats réalisés par la Collectivité de Corse a été évalué à 100 458 295 d'euros HT.

La réglementation d'abord incitative se veut maintenant contraignante et impose aux acheteurs publics de se saisir des enjeux de l'achat responsable dans un délai relativement restreint. Tous les marchés peuvent faire l'objet de l'intégration d'une clause de développement durable.

En conséquence, la Collectivité de Corse a par anticipation pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les futures obligations législatives.

A cet effet, le Corsican Business Act (CBA) et le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) portés par la Direction de la Stratégie et de l'innovation, ont été votés à l'unanimité par l'assemblée de Corse respectivement lors des séances du 2 juin et du 21 Décembre 2022.

Le CBA vise dans ses principes 4 et 5 à développer l'achat de proximité durable et à soutenir l'emploi local et le lien social par l'achat responsable.

Le SPASER rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables. En adoptant un tel schéma, la Collectivité de Corse a souhaité non seulement satisfaire à l'obligation légale qui lui incombe en la matière, mais surtout affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique.

La mise en œuvre opérationnelle du SPASER a été confiée à la Direction de la Commande Publique en lien avec les services techniques.

Les objectifs poursuivis d'ici 2025 (objectifs 1 et 2 du PNAD) sont les suivants :

- 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;
- 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

Description détaillée des clauses sociales et environnementales :

La dimension sociale peut prendre la forme d'un critère d'attribution du marché, elle peut aussi être directement intégrée dans l'exécution du marché public, soit en réservant un marché public ou un lot d'un marché public à des structures employant des personnes éloignées de l'emploi ou bien en prévoyant que le titulaire s'engage sur des heures d'insertion.

C'est cette dernière option qui a en priorité été mise en œuvre par la CDC. La clause sociale d'insertion peut être définie comme une condition d'exécution d'un marché public permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. Les entreprises qui répondent à ces marchés doivent respecter cette clause. Parallèlement, la CDC travaille afin de réserver certains marchés aux structures d'insertion (marchés réservés).

La dimension environnementale peut être prise en compte dans les spécifications techniques. Cela peut se faire par la définition d'exigences équivalentes à celles des écolabels, des exigences de performance ou de méthodes et processus de production. Elle peut également être prise en compte dans les conditions d'exécution du marché.

Un ou plusieurs critères d'attribution liés aux conditions environnementales peuvent être intégrés dans le marché, assortis d'au moins une clause contractuelle associée aux critères. Il peut s'agir des performances en matière de protection de l'environnement, du coût global d'utilisation, des coûts tout au long du cycle de vie... Les critères environnementaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, chaque année se tient le Comité de Pilotage Commande Publique Responsable (CPCPR) organe stratégique de suivi de la mise en œuvre du SPASER. Il acte principalement la programmation annuelle des actions et objectifs pour l'année N+1 et valide les travaux menés par les Comités Techniques Achats Durables (CTAD) sur l'année N.

Pour optimiser ce travail, il a fallu mettre en place une collaboration renforcée entre les services opérationnels et la Direction de la Commande Publique en amont de la rédaction des pièces des marchés, dès la définition du besoin. De plus, le champ d'action du SPASER a été étendu au périmètre des agences et offices de la Collectivité de Corse.

Concrètement durant l'année 2024, ont été réalisées les fiches actions qui constituent la déclinaison concrète du SPASER et sont des outils permettant la prise en compte des réalités de terrain de chaque direction concernée. Ces fiches actions vont ainsi être intégrées au document cadre du SPASER. A ce titre, une révision du SPASER sera présentée en Assemblée de Corse fin décembre 2024, afin de répondre à un besoin d'adaptation de ses objectifs aux réalités pratiquées par les directions opérationnelles de la Collectivité de Corse, ses agences et offices. La simplification du document cadre, l'intégration des fiches actions au SPASER, l'intégration des agences et offices, ainsi que de toutes les directions de la Collectivité de Corse, et enfin la mise en œuvre d'un bilan d'exécution à caractère environnemental, seront les principaux amendements apportés.

Axes d'amélioration :

La part de marchés contenant une clause de développement durable demeure perfectible. Ainsi, il est nécessaire de réussir à travailler très en amont de la publication des procédures de marchés en lien direct avec les services opérationnels afin de réussir à « clausurer » davantage de marchés. Pour cela, le recours à la pratique du sourcing doit s'intensifier et il est nécessaire de continuer à sensibiliser les directions opérationnelles sur la nécessaire prise en compte de la dimension développement durable dans leurs marchés. A ce titre, un parcours de formation continue à être déployé pour l'ensemble des référents SPASER.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2024 :

Concernant l'axe environnemental, le bilan s'est avéré positif avec 47% de marchés (sur les 50% qui avait été fixés comme objectif) comportant une considération environnementale en 2024 contre 25.4% en 2023.

Concernant l'axe social, il est possible de recenser :

- 77 marchés clausés gérés durant l'année 2024 : 20 clôturés dont 18 ont atteint les objectifs, générant 22 219 heures d'insertion et 12 emplois en CDI et 57 marchés toujours en cours avec un objectif de 25 527 heures d'insertion ;
- 7 marchés en cours d'analyse afin de pouvoir être clausés.

Les marchés réservés sont en nette hausse avec quatre marchés notifiés ou en cours de rédaction cette année, alors qu'un seul avait pu être notifié l'année précédente.

Concernant l'axe économique, l'accès des TPE/PME à la commande publique a été simplifié notamment grâce à l'allotissement (81% de procédures sont alloties).

Également, un travail important a été mené concernant la mutualisation des marchés, facteur majeur de la réalisation d'économies d'échelle pour la Collectivité. Ainsi quatre marchés sont en cours de mutualisation.

L'insertion de clauses environnementales dans les procédures de marché dématérialisées :

- L'action consiste à prendre en compte la dimension environnementale dans l'acte d'achat, dès le stade de la définition du besoin.
- La clause environnementale permet l'attribution de marchés publics à des structures sélectionnées selon leur performance énergétique, leur capacité de réduction des émissions à effet de serre, de préservation des ressources ou de réduction des déchets.

Listes des procédures passées avec prise en compte de la dimension environnementale pour les moyens généraux :

- 24-1DMG-0384 : Acquisition, livraison et installation de mobilier, accessoires et sièges de bureau pour les services de la Collectivité de Corse et pour les médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte
- 24-1DMG-0007 : Gestion et traitement des déchets non dangereux issus des services de la Collectivité de Corse
- 2024-1DMG-0163 : Mise à disposition de titres de presse pour les services de la Collectivité de Corse, fourniture et livraison
- 2024-1DMG-0187 : Location-maintenance d'un parc de copieurs neufs couleur, en réseau et libre-service pour les différents sites de la Collectivité de Corse situés en Corse-du-sud
- 2024-1DMG-0147 : Les décorations de Noël

Exemples d'actions mises en place par la Direction Générale Adjointe Patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique

- **Pour réduire les émissions de CO₂** : La Collectivité dispose d'une importante flotte de véhicules (1493 dont 799 véhicules légers et utilitaires et 374 véhicules 4x4) et engins (320) destinée à satisfaire les besoins de déplacements qui relèvent d'autant de pratiques que de métiers existants dans la Collectivité. Sept véhicules hybrides font partie de cette flotte. Cette flotte est composée essentiellement de véhicules diesel présentant un risque important d'émissions de CO₂ et de particules fines.

Afin de réduire ces rejets de CO₂ et de particules fines, la DGMRMM a depuis 2022, dans le cadre de l'accroissement et du renouvellement de la flotte, décidé de privilégier autant que possible, la commande de véhicules fonctionnant au carburant Sans Plomb et depuis 2024 de véhicules hybrides.

Dans la perspective de l'acquisition de véhicules électriques pour le renouvellement de la flotte automobile de la Collectivité, une réflexion doit également être engagée pour l'implantation de bornes de recharge sur des lieux de stationnement stratégiques des services et directions de la Collectivité.

D'autre part, afin de réduire la consommation de carburant et ainsi diminuer les émissions de G.E.S. et de particules fines, il est également souhaitable de mettre en œuvre à l'intention des personnels de la Collectivité, un plan de formation à l'éco conduite qui doit permettre de sensibiliser les conducteurs à une utilisation rationnelle des véhicules mais aussi de limiter le risque d'accident en préconisant une conduite souple et fluide.

Chiffres clés : En 2024, sur 71 véhicules légers et utilitaires commandés (55 en 2023), 35 sont alimentés au carburant sans plomb (44 en 2023 et 70 en 2022), 20 essentiellement des 4x4 au diesel (10 en 2023 et 9 en 2022) et 16 sont hybrides (1 en 2023) dont 1 hybride rechargeable.

- **Faciliter le tri des déchets par l'installation de bennes sur toute la Corse** : Dans le cadre du tri des déchets, les sites d'activité de la Collectivité génèrent différents types de déchets non dangereux.

Ces déchets ne génèrent aucune réaction chimique, physique ou biologique pendant leur stockage comme les déchets industriels banals, les métaux ferreux non dangereux ou les déchets inertes.

Un marché de gestion et traitement des déchets non dangereux a vu le jour concernant la pose de bennes à déchets sur différents lieux géographiques en Corse permettant une meilleure gestion de ce type de déchets non dangereux. La location des bennes est réalisée de manière prolongée ou de manière ponctuelle selon le besoin. Le titulaire du marché devra produire un bilan annuel de tonnage et de type de flux pris en charge.

7 secteurs d'intervention sur toute la Corse : Cap corse, Bastia et grand Bastia, Plaine orientale, Centre corse, Balagne, Aiacciu et grand Aiacciu, Sartè /Prupia et Portivechju.

- **Diminuer la consommation de carburant** : Dans le cadre des livraisons de fournitures et de petit mobilier, les interventions, sont regroupées pour limiter l'envoi de plusieurs véhicules sur un même site et par conséquent diminuer la consommation de carburant.

Sur le Pumontu, les instructions sont réalisées en collaboration avec la Cheffe de bureau achat et le Chef d'unité Manutention, logistique pour regrouper les interventions sur les sites de Sartè/Prupia et Portivechju.

L'objectif est de proposer aux directions et services résidant sur ces sites de regrouper leurs demandes, pour diminuer les déplacements et donc la consommation de carburant et l'usure des véhicules.

Pour le Cismonte, les livraisons du courrier et des fournitures sont regroupées.

- **Mutualiser les accès aux fonds éditoriaux** : L'objectif est de privilégier les fonds éditoriaux en ligne, pour en faciliter l'accessibilité au plus grand nombre. L'objectif est également de rationaliser les abonnements à des publications périodiques sur papier, au profit du support numérique.

Ainsi, en 2024, près de 115 abonnements papier ont pu être supprimés.

Insérer des critères environnementaux dans les marchés publics - Le cas de la direction de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés









A l'instar des années précédentes la DGMRMM a poursuivi les actions engagées en faveur du développement durable dans le domaine de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés. Ainsi depuis le dernier trimestre de l'année 2022, faisant partie de la DGA Test pour ce qui concerne l'insertion des clauses environnementales dans les marchés publics, les considérations relatives à l'environnement ont été prises en compte et insérées aux Cahiers de Clauses Techniques Particulières des marchés et contrats dans les conditions de candidature et d'exécution.








D'autre part, dans le cadre de ses marchés d'enlèvement des déchets dangereux et non dangereux, la DGMRMM a mis en place une gestion optimisée en imposant aux titulaires une traçabilité en matière prise en charge de gestion, de tri, de gestion et de valorisation des déchets la déclinaison de leurs filières de traitement.



Chiffres clés :

- Sur les 29 marchés publics attribués en 2024 (39 en 2023), tous comportaient des clauses environnementales (32 en 2023).
- Pour les marchés en cours pour l'enlèvement des déchets **non dangereux** dans les ateliers-garages, 6,02 tonnes de ferrailles et 1,4 tonnes de déchets industriels banals (DIB : déchets en mélange non inerte et non dangereux produits par les activités habituelles d'un professionnel) ont été traitées (3,08 et 2,66 tonnes en 2023).
- Pour les mêmes marchés d'enlèvement des déchets **dangereux**, les quantités suivantes ont été traitées :
 - o 1 fût, 3 caisses palettes de 600l et 1 caisse de 1000l d'emballages souillés (3 caisses palettes de 600l en 2023) ;
 - o 4 fûts de 200l de filtres divers air et pollen (2 fûts de 200l en 2023) ;
 - o 3 fûts de 200l d'aérosols (2 fûts en 2023) ;
 - o 2 fûts de 200l de graisses ;
 - o 4 fûts de 200l et une caisse palette de 600l de filtres à huiles et à carburants (5 fûts de 200l en 2023) ;
 - o 1000l d'huile moteur usagée ont été pompés de la cuve dédiée (idem en 2023).

Comment la Collectivité de Corse contribue aux objectifs de développement durable ?

Objectif de Développement Durable	Finalité/Axe	Page du rapport
1 PAS DE PAUVRETÉ 		
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	1	9
Lutter contre le non-recours aux droits	3	95
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé : le bus "Campà bè"	3	96
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	109
Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	4	112
2 FAIM «ZÉRO» 		
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	109
Lutte contre le non-recours aux droits	3	95
Développer l'économie sociale et solidaire en Corse	5	126
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 		
Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l'action des laboratoires	2	45
Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser à un accès à la santé pour tous	3	84
Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne	3	87
Lutte contre le non-recours aux droits	3	95
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé : le bus "Campà bè"	3	96
Adapter la politique d'action sociale de la Collectivité pour ses agents	4	113
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 		
Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme	3	81
Eduquer au développement durable	4	102
Sensibiliser les individus aux problématiques de l'écologie et du développement durable	4	107
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 		
Lutte contre le non-recours aux droits	3	95
Adapter la politique d'action sociale de la Collectivité pour ses agents	4	113
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 		
Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales	2	23
Protéger la ressource en eau	2	24
Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l'action des laboratoires	2	45
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 		
Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables	1	11
Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et au développement durable	3	85
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 		
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	109
Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	4	112
Soutenir la politique territoriale du travail et de l'emploi en Corse	5	124
Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales	5	131

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 			
Protéger et valoriser le domaine public de la Collectivité		2	29
Améliorer le réseau routier		3	92
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 			
Lutter contre le non-recours aux droits		3	95
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé : le bus "Campà bè"		3	96
Adapter la politique d'action sociale de la Collectivité pour ses agents		4	113
Soutenir et favoriser les actions pour la protection de l'enfance		4	110
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 			
Améliorer la connaissance des différents flux de déchets		2	75
Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets		2	78
Veiller au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC		2	25
Eclairer les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire		2	28
Favoriser l'accès au foncier et au logement des ménages		3	84
Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et au développement durable		3	85
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 			
Promouvoir une agriculture durable et de proximité		5	116
Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement		5	119
Orienter l'action économique par les engagements financiers vers les transitions écologique et sociale des entreprises		5	123
Favoriser les projets cinématographiques et audiovisuels respectueux de l'environnement		5	128
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 			
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels		1	9
Accompagner les territoires pour faire face aux défis du changement climatique		1	13
Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse		1	16
Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires		1	16
Développer la mobilité active et électrique		1	19
Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses		1	20
Protéger la ressource en eau		2	24
Veiller au respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC		2	25
Accompagner les territoires dans la préparation et la conduite d'opérations		2	27
Eclairer les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire		2	28
Préserver la biodiversité terrestre		2	32
Protéger et valoriser les forêts de Corse		2	54
Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et au développement durable		3	85
14 VIE AQUATIQUE 			
Protéger la ressource en eau		2	24
Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources		2	61
15 VIE TERRESTRE 			
Une action innovante à la direction adjointe des ports et aéroports : la création d'un effet récifal dans un milieu marin anthropisé		1	18
Préserver la biodiversité terrestre		2	32
Préserver et valoriser les milieux naturels		2	37
Gérer la fréquentation de l'île Lavezzu		2	49
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales		2	50
Mettre en place une stratégie de conservation de la flore		2	51
Protéger et valoriser les forêts de Corse		2	54
Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et au développement durable		3	85

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 			
Lutte contre le non-recours aux droits		3	95
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 			
Préserver la biodiversité terrestre		2	32
Gérer la fréquentation de l'île Lavezzu		2	49

